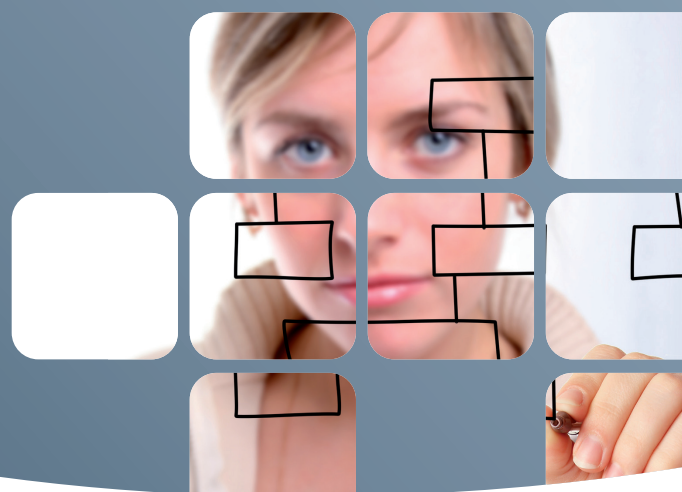


DOCUMENT  
DE RÉFÉRENCE  
2011



**SODIFRANCE**  
CONSEIL, TECHNOLOGIES & SERVICES IT



# Document de Référence 2011



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2012 en application des articles 212-13 du Règlement Général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Ce dépôt porte le numéro D12-0438. Le présent document de référence intègre par référence les documents de référence enregistrés sous le n° D11-0412 (exercice 2010) et D10-373 (exercice 2009).

**Des exemplaires du document de référence sont disponibles sur demande :**

- au siège social de la société : SODIFRANCE - PA La Bretèche - CS 26804 - 35768 Saint-Grégoire Cedex
  - sur le site web : [www.sodifrance.com](http://www.sodifrance.com)
  - par e-mail : [investors@sodifrance.com](mailto:investors@sodifrance.com)
  - sur le site de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)



# SOMMAIRE

---

HISTORIQUE.....	5
CHIFFRES CLÉS.....	6
1. MÉTIERS ET SOLUTIONS.....	8
2. STRUCTURE DU GROUPE.....	14
3. COMPTES CONSOLIDÉS.....	22
4. COMPTES SOCIAUX SODIFRANCE SA.....	47
5. RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.....	64
6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL.....	67
7. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE.....	74
8. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DE COMPTES.....	79
9. ATTESTATION.....	81
TABLEAU DE CONCORDANCE.....	82



# HISTORIQUE

## 1986 – 1999 : CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT NATIONAL

SODIFRANCE est une Société de Service et d'Ingénierie Informatique créée par Francis Mazin en 1986 à Rennes. Positionnée sur la monétique et le traitement de chèque pour le secteur bancaire, SODIFRANCE développe dans les années suivantes son offre de service informatique et s'implante sur différentes villes en France.

En 1992, SODIFRANCE prend un virage technologique en décidant d'investir fortement en Recherche et Développement pour créer une offre de modernisation des systèmes d'information dans une approche automatisée et industrialisée. Cette offre très innovante, qui apporte une réponse efficace face aux problématiques d'obsolescence, d'agilité et de coût des systèmes d'information de ses clients grands comptes, amène progressivement SODIFRANCE à une place de leader en France.

Fort d'une présence nationale et en vue d'accroître son développement, SODIFRANCE s'introduit en Bourse en avril 1999. Après la disparition de Francis Mazin, son fils Franck Mazin, Administrateur de SODIFRANCE depuis 1993, est nommé Président du Directoire en janvier 2000.

## 2000 - 2005 : RECENTRAGE SUR LES ACTIVITÉS D'INGÉNIÉRIE

A partir de 2001, SODIFRANCE engage un recentrage vigoureux sur ses activités de services informatiques et son expertise en modernisation de systèmes d'information. Désormais positionnée sur son cœur de métier, le service informatique à valeur ajoutée, SODIFRANCE se structure pour accroître son développement. En 2004, SODIFRANCE crée Mia-Software, sa filiale logicielle pour commercialiser ses solutions de développement et maintenance des SI issues de son centre de R&D.

## 2006-2010 : NOUVELLE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Depuis 2006, SODIFRANCE déploie son projet de développement conjuguant :

### ■ Evolution de l'organisation pour accompagner l'évolution de l'entreprise

En 2006, SODIFRANCE s'organise en Business Units par secteur métiers clients ; En 2011, cette organisation évolue pour y ajouter une notion de proximité géographique des clients et des collaborateurs ; 3 Business Units sont créées : Paris-Rhône Alpes, Atlantique et Grand Ouest.

Réalisant de nombreux projets au forfait, SODIFRANCE renforce en 2009 son organisation en gestion de projet en créant SODIFRANCE Delivery Center ; cette même année, SODIFRANCE obtient l'évaluation Qualité CMMI niveau 2 sur un périmètre important d'offres du Groupe. En 2011, ce dispositif est complété : le SDC et le centre de R&D sont fusionnés pour créer la Direction des Technologies et Opérations Projets (DTOP).

### ■ Avance technologique en Modernisation des SI

SODIFRANCE est le N°1 français en modernisation des systèmes d'information. Les enjeux de la modernisation sont multiples et croissants pour les entreprises : réduction des coûts d'exploitation et de maintenance de leur parc applicatif, prise en compte des risques d'obsolescence technologique et rationalisation des systèmes d'information. Grâce à des investissements permanents en Recherche et Développement,

SODIFRANCE propose à ses clients une solution complète allant de la définition de la stratégie de modernisation à la migration d'applications, basée notamment sur une méthodologie adaptée, une démarche industrielle et la suite logicielle Mia-Software. Cette suite permet une plus grande maîtrise et une large automatisation de projets pour en réduire les coûts et délais.

### ■ Développement des offres de service informatique

Sur cette période, SODIFRANCE accroît son offre de services informatiques et sa présence nationale en conjuguant développement interne et croissance externe :

- Renforcement sur Paris et dans le secteur Banque Assurance et Protection Sociale : En 2007, souhaitant renforcer sa présence sur Paris et auprès de sa cible de clientèle, SODIFRANCE a acquis la société de services API-GROUP. La complémentarité des deux sociétés a donné lieu à la création d'un pôle significatif à Paris, dans le domaine du service informatique Banque-Finance. Depuis cette date, SODIFRANCE figure dans le TOP 10-12 des fournisseurs informatiques du secteur de l'Assurance (source : Pierre Audoin Consultants).
- Acquisition d'une expertise en Enterprise Content Management ; depuis 2007, avec l'acquisition d'ONEXT, SODIFRANCE accompagne ses clients sur leurs projets de développement autour des portails collaboratifs internet, intranet, extranet.
- Création d'un pôle Conseil Technologique : avec la création d'ANTEO-Consulting en 2009, SODIFRANCE souhaite accompagner ses clients sur leurs réflexions stratégiques autour des systèmes d'information.
- Acquisition d'une offre de Data Management : face au besoin croissant des entreprises de maîtriser la qualité et la volumétrie de leurs données, SODIFRANCE acquiert, fin 2009, TSI (Transformation des Systèmes d'Information), pôle d'activité de BT Global Services spécialisé dans la migration de données. L'offre Data Management prend le nom de Datalliance et s'appuie sur une démarche conjuguant conseil, intégration et solutions logicielles.
- Développement de l'offre TMA et Centres de Services : SODIFRANCE s'est progressivement structurée pour proposer aux grandes entreprises des Centres de Services de grande qualité pouvant accueillir en région, sur le mode nearshore, la réalisation de projets et prestations, avec des infrastructures dédiées, des solutions d'industrialisation permettant de réduire les coûts et un savoir-faire capitalisé depuis des années.

## 2011 : SODIFRANCE A FÊTÉ SES 25 ANS

En 2011, SODIFRANCE a fêté ses 25 ans d'existence ; une année également marquée par une belle progression pour le Groupe ; Avec un marché des Logiciels et Services ayant progressé de +3,6% selon Syntec Numérique, SODIFRANCE a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 68,2 M€, en croissance organique de +8,2%.

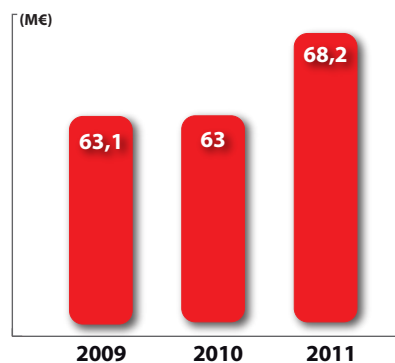
Le Résultat opérationnel courant s'établit à 3 043 K€, en hausse de 50,2% par rapport à 2010. Le Résultat Opérationnel ressort quant à lui à 2 959 K€, en hausse de 83,1% par rapport à 2010. Il s'établit à 4,3% du chiffre d'affaires 2011. Le résultat Net Part du Groupe est de 1 561 K€, soit une hausse de 119,9% par rapport à 2010.

# CHIFFRES CLÉS 2011

## ■ Evolution du chiffre d'affaires

EN M€	2009		2010		2011	
	CA total	% CA total	CA total	% CA total	CA total	% CA total
CA FRANCE	61	96,7%	62,9	99,8%	68	99,7%
CA hors FRANCE	2,1	3,3%	0,15	0,2%	0,2	0,3%
CA TOTAL	63,1	100%	63	100%	68,2	100%
VARIATION	-6,8%		0%		+ 8,2%	

## Evolution du chiffre d'affaires

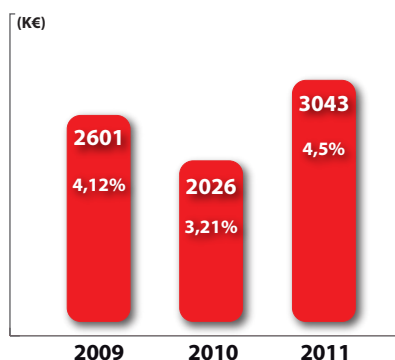


## ■ Evolution des résultats

EN K€	2009	2010	2011
Chiffre d'affaires consolidé	63 080	63 055	68 227
Résultat opérationnel courant	2 601	2 026	3 043
Taux de résultat opérationnel	4,12%	3,21%	4,5%
Résultat opérationnel	1 676	1 616	2 959
Résultat net part du groupe	1 119	710	1 561
Capitaux propres	15 422	15 872	16 803
Trésorerie nette	5 844	3 135	1 984

Nota Bene : La CVAE est classée en impôt à partir de l'exercice 2010

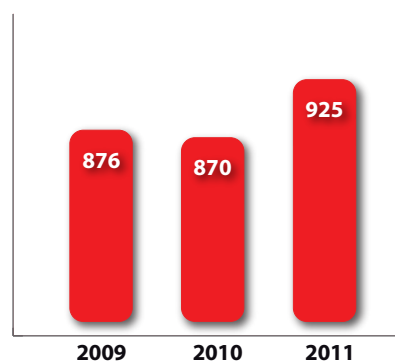
## Evolution du résultat opérationnel courant



## ■ Evolution des effectifs

EFFECTIFS	2009	2010	2011
Paris - IDF Centre	302	303	315
Régions	538	532	582
International	36	35	28
TOTAL	876	870	925

## Evolution des effectifs



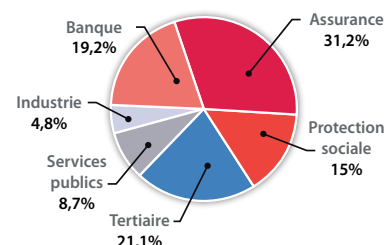


# CHIFFRES CLÉS 2011

## ■ Répartition du chiffre d'affaires par secteur clients

SECTEUR	2009		2010		2011	
	CA	% CA	CA	% CA	CA	% CA
Industrie	1,5	2,4%	1,9	3,1%	3,4	4,8%
Banque	15,1	23,8%	10,5	16,6%	13,1	19,2%
Assurance & Protection sociale	28,7	45,5%	32,2	51%	31,5	46,2%
Services publics	3	4,8%	2,7	4,3%	5,9	8,7%
Secteur tertiaire	14,8	23,5%	15,8	25%	14,4	21,1%
<b>TOTAL</b>	<b>63,1</b>	<b>100%</b>	<b>63,1</b>	<b>100%</b>	<b>68,2</b>	<b>100%</b>

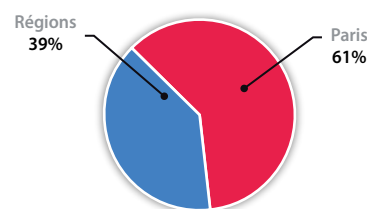
Répartition du CA 2011 par secteur économique



## ■ Répartition du chiffre d'affaires par région

SECTEUR	2009		2010		2011	
	CA	% CA	CA	% CA	CA	% CA
Paris-IDF Centre	32,6	51,7%	38,7	61,4%	41,3	61%
Régions	28,4	45,0%	24,2	38,4%	20,7	39%
Hors FRANCE	2,1	3,3%	0,15	0,2%	0,19	-
<b>TOTAL</b>	<b>63,1</b>	<b>100%</b>	<b>63,1</b>	<b>100%</b>	<b>68,2</b>	<b>100%</b>

Répartition du CA 2011 par zone géographique

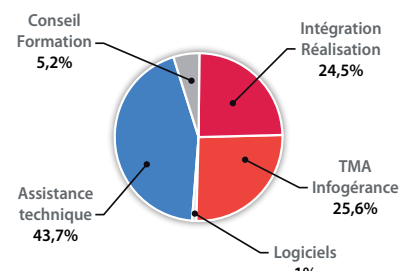


CA Hors France : non significatif

## ■ Répartition du chiffre d'affaires par offre de service

En M€	2009		2010		2011	
	CA	% CA	CA	% CA	CA	% CA
Conseil	1,2	1,9%	1,4	2,2%	3,3	4,8%
Assistance Technique	31,3	49,7%	28,4	45,1%	29,8	43,7%
Intégration/Réalisation	15,0	23,7%	17,5	27,7%	16,7	24,5%
Formation	0,6	0,9%	0,4	0,6%	0,3	0,4%
TMA	10,2	16,2%	12,7	20,2%	16,2	23,7%
Infogérance Infrastructure	4,2	6,6%	2,0	3,1%	1,3	1,8%
Edition de logiciels	0,6	1%	0,7	1,1%	0,7	1,0%
<b>TOTAL</b>	<b>63,1</b>	<b>100%</b>	<b>63,1</b>	<b>100%</b>	<b>68,2</b>	<b>100%</b>

Répartition du CA 2011 par offre



# 1. MÉTIERS ET SOLUTIONS

## 1.1. UNE APPROCHE GLOBALE POUR ACCROÎTRE LA PERFORMANCE DES SI

Entreprise de conseil et de service informatique, SODIFRANCE aide ses clients à accroître la performance et l'agilité de leur système d'information pour répondre à leurs enjeux business. SODIFRANCE propose une approche globale qui conjugue le conseil, l'ingénierie, l'intégration de systèmes et la gestion des infrastructures.

Pionnier de l'ingénierie logicielle, SODIFRANCE est également un acteur majeur de la modernisation des SI avec les solutions logicielles de sa filiale Mia-Software.

Avec 900 consultants et ingénieurs présents sur 12 villes en France, SODIFRANCE a réalisé un chiffre d'affaires de 68,2 M€ en 2011 (+8,2%).

## 1.2. UNE OFFRE COMPLETE

### 1.2.1. CONSEIL



ANTEO-Consulting est le pôle Conseil en architecture et méthodes du Groupe SODIFRANCE. ANTEO-Consulting accompagne les entreprises dans la définition de leur stratégie et des trajectoires technologiques permettant d'aligner le SI sur leurs enjeux métiers. Il intervient sur sept axes stratégiques :

- **gouvernance et processus** : organisation, alignement MOA / MOE,
- **architecture d'entreprise** : urbanisation, SOA, middleware,
- **ingénierie logicielle** : architecture & technologies, industrialisation & approche Model Driven
- **modernisation de SI** : conversion de plateforme, refonte outillée...
- **gestion des données** : Master Data Management, fiabilisation et migrations de données,
- **infrastructures** : architecture serveur-stockage et sécurité, virtualisation, politique d'externalisation...
- **conduite du changement & formation.**



### 1.2.2. INGÉNIERIE ET INTÉGRATION DE SYSTÈMES

#### ■ Développement Nouvelles Technologies

Fort d'une expérience importante dans la conception et la réalisation d'applications, SODIFRANCE délivre, autour des deux plateformes majeures que sont JEE et .NET, des projets en parfaite adéquation

avec les enjeux et besoins stratégiques de ses clients. Depuis

la définition de l'architecture, du prototypage fonctionnel jusqu'aux développements et tests, SODIFRANCE conçoit des applications en évaluant et déterminant les composants technologiques les plus à même de correspondre aux attentes du projet.

Ces choix impliquent de :

- comprendre le contexte technologique global dans lequel le projet s'inscrit
- apprécier les enjeux métier du projet
- qualifier les briques technologiques les plus adaptées
- intégrer des solutions technologiques, libres ou partenaires (ESB, EAI, moteur de règles...)
- mettre en œuvre des approches agiles pour faciliter l'intégration des besoins fonctionnels.

Un large spectre de compétences associé à un niveau d'expertise élevé dans les nouvelles technologies permettent à SODIFRANCE d'intervenir dans des domaines variés : gestion de la relation client, mobilité, maîtrise des risques, gestion de contenus... Enfin, SODIFRANCE investit continuellement dans la veille technologique ainsi que dans la formation de ses collaborateurs.

#### ■ Mainframe / Host

Historiquement les environnements mainframe Cobol étaient mis en œuvre pour répondre à un besoin de puissance de traitement, de fiabilité et de stabilité. A ce jour, une part significative des opérations de gestion est toujours exécutée sur ces environnements centralisés et ce principalement en raison de l'investissement initial réalisé sur les applicatifs.

Pour accompagner les entreprises dans l'évolution de leur patrimoine applicatif, SODIFRANCE propose à ses clients des solutions qui permettent de diminuer les coûts de possession des environnements mainframe en agissant notamment sur les matériels et logiciels utilisés et sur les architectures applicatives.

#### ■ Portails Web et Gestion de contenus (ECM)

La valorisation des contenus informationnels, structurés ou non, est aujourd'hui devenue une nécessité. Pour répondre à cet enjeu, SODIFRANCE accompagne ses clients dans la mise en place de solutions ergonomiques et efficaces destinées à créer, trouver et utiliser l'information. ONEXT, filiale de SODIFRANCE, conçoit des sites, des portails et des applications web à partir de logiciels de gestion de contenu et de portails libres en open source. Ses compétences couvrent :

- les portails Internet, Intranet et Extranet (TYPO3, Liferay, Ez Publish, Drupal...)
- le travail collaboratif (Liferay / Alfresco...)
- la Gestion Electronique de Documents (GED) autour de la solution Alfresco
- le e-commerce (TYPO3, Magento, Prestashop...)
- les moteurs de recherche (mnogosearch, Lucene, Exalead, SoLR)
- les réseaux sociaux d'entreprises (Liferay...)

Onext compte à ce jour 250 réalisations, en particulier dans le secteur public.

#### ■ Data Management

Les enjeux de la gestion des données sont multiples pour les entreprises : maîtriser l'explosion des données, fidéliser les clients ou adhérents, délivrer un service de qualité, rationaliser

## 1. MÉTIERS ET SOLUTIONS

les coûts de gestion, déployer de nouvelles applications... Mais la difficulté réside dans le fait que les données ne sont souvent pas fiables, partagées et accessibles.

Pour accompagner les entreprises dans la gestion du cycle de vie de leurs données, SODIFRANCE propose DATALLIANCE®. Avec plus de 170 projets à son actif, DATALLIANCE® est une offre complète de conseil, solutions et compétences dédiées à la gestion des données :

- conseil en stratégie de migration & urbanisation de SI
- audit & identification des données métiers
- migration & fusion de données
- fiabilisation, dédoublonnage, normalisation
- création de référentiel, Master Data Management
- solution d'archivage web de données.

### ■ Business Intelligence

Souvent identifiée comme une solution technologique distincte des applications opérationnelles, la Business Intelligence est aujourd'hui au cœur de toutes les activités de l'entreprise. SODIFRANCE met à disposition de ses clients son pôle de compétences BI pour les accompagner et les conseiller dans le choix et la mise en œuvre des meilleures solutions du marché (SAP BusinessObjects, Microsoft, Talend...).

SODIFRANCE est à même de répondre aux attentes suivantes :

- pilotage stratégique et opérationnel,
- planification et élaboration budgétaire
- reporting décisionnel et opérationnel
- observatoire d'opinion et enquêtes de satisfaction client
- datawarehouse, Datamart
- procédure d'alimentation
- datamining, réseaux bayesiens.

### ■ Architecture d'entreprise (ESB - BPM)

L'un des enjeux d'un système d'information est de supporter la flexibilité des entreprises. Le SI doit donc faciliter l'interopérabilité entre les applications afin de répondre aux évolutions fonctionnelles comme le multi-canal ou la commercialisation de produits ou services composites intégrant des partenaires.

Conscient de l'importance des enjeux de l'interopérabilité des SI, SODIFRANCE s'est doté d'un pôle d'architectes et d'intégrateurs dédié aux architectures orientées services (SOA) et aux processus métier (BPM). Ce pôle est à même d'étudier et de mettre en œuvre des solutions d'éditeurs partenaires ou du monde libre répondant aux besoins de ses clients.

### ■ Tierce Recette Applicative

Pour améliorer la fiabilité des patrimoines applicatifs SODIFRANCE propose des solutions d'optimisation des coûts de maintenance guidées par la mise en place de processus d'élaboration, d'automatisation et d'industrialisation des tests. Fort d'une expérience importante acquise sur ses projets de modernisation, les équipes de SODIFRANCE mettent en œuvre une méthodologie articulée en trois points – audit de la stratégie de tests – définition des axes d'amélioration basée sur des objectifs ciblés et quantifiés – déploiement de la nouvelle stratégie de maintenance pilotée par les tests.

### ■ AMOA / Pilotage Opérationnel

L'expérience acquise lors des projets d'ingénierie associée à un savoir-faire historique de plus de 25 ans d'activité dans

le secteur tertiaire (banque, assurance, protection sociale...) permettent à SODIFRANCE de déployer des offres d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage adaptées aux différentes étapes du cycle de vie des projets.

Au cœur de la stratégie métier, les équipes AMOA de SODIFRANCE accompagnent le changement et favorisent la rationalisation, l'harmonisation et la normalisation des processus métier dans le respect des enjeux et objectifs fonctionnels. Impliqués dans la gouvernance, le pilotage et la gestion du changement, les consultants AMOA interviennent sur les domaines de compétences suivants :

- pilotage et coordination, conduite de projet,
- audit de l'existant, analyse de risques, études de cadrage et de faisabilité
- expression de besoins, rédaction de cahier des charges et de spécifications
- qualification et homologation, rédaction de scénarios de tests, assistance à la recette
- accompagnement et gestion de la conduite du changement.



### 1.2.3. MODERNISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

SODIFRANCE est le leader en France de la modernisation des systèmes d'information. SODIFRANCE propose une solution complète allant de la définition de la stratégie à la modernisation du système d'information, basée

sur une méthodologie adaptée, une démarche industrielle et la suite logicielle de sa filiale Mia-Software. Cette suite, développée par son centre de Recherche et Développement, permet une plus grande maîtrise et une large automatisation des projets de modernisation pour en réduire les coûts et les délais.

Cette approche accélère et sécurise ces grands projets technologiques pour répondre aux besoins des entreprises : évolutions réglementaires, changements technologiques, time to market...

Avec une avance technologique reconnue et près de 200 projets réalisés, SODIFRANCE dispose de l'offre de modernisation des systèmes existants la plus complète en Europe, avec :

#### ■ Un champ d'application très développé :

- cartographie
- urbanisation
- modernisation d'architecture
- migration de plateforme
- conversion de données
- conversion de langages ou d'AGL
- architectures orientées services (SOA).

■ La transformation automatisée de technologies multiples et complexes : par leur ouverture, les solutions SODIFRANCE s'adaptent rapidement à toute technologie à prendre en compte.

## 1. MÉTIERS ET SOLUTIONS

■ **L'industrialisation de toutes les étapes des projets** : la méthodologie est basée sur l'industrialisation des tâches et processus, pilotée par un de ses logiciels.

■ **Les solutions logicielles de modernisation de sa filiale Mia-Software** :

- Mia-Insight, suite logicielle de cartographie et d'analyse de patrimoines applicatifs quelles que soient leur volumétrie et leur hétérogénéité (mainframe, client/serveur, NTIC)
- Mia-Studio automatise le développement et le refactoring des applications (.NET, J2EE...) en respectant les standards de l'OMG (MDA : Model Driven Architecture, UML)
- Mia-Quality permet une amélioration de la qualité et une meilleure gouvernance des patrimoines informatiques.

Les logiciels Mia-Software se caractérisent par une forte avance technologique et une réponse très adaptée au besoin de réduction des coûts informatiques des entreprises. Indépendants des univers technologiques et utilisables dans tous les environnements, ils apportent aux entreprises une plus grande évolutivité et une maintenance facilitée de leurs développements. Près de 100 clients dans le monde utilisent aujourd'hui les solutions Mia-Software.



### 1.2.4. GESTION DES INFRASTRUCTURES

SODIFRANCE accompagne ses clients dans la mise en place et le maintien en condition opérationnelle de leur infrastructure informatique, véritable socle stratégique de leurs applications et de leurs activités autour de 4 domaines :

- virtualisation
- sécurité
- supervision
- infogérance

La souplesse de son offre et sa palette de compétences lui permettent de délivrer des prestations adaptées aux plans de charge projet de ses clients, en assistance technique ou forfaitairement, sur site clients ou dans ses centres de services. Son offre couvre intégralement le cycle de vie d'un système d'information, audit, consolidation et migration des infrastructures existantes, intégration de solutions de virtualisation (serveurs, postes de travail), gestion du cycle de vie des données (stockage, sauvegarde...), automatisation et industrialisation des productions informatiques, administration, supervision, support et hébergement des infrastructures...

Conçues et mises en œuvre par des experts certifiés, ces offres basées sur la pratique des standards ITIL s'appuient sur des partenariats à la pointe de la technologie auprès des grands éditeurs et constructeurs du marché (PALO ALTO, ORACLE, IBM, HP, MICROSOFT, CITRIX, VMWARE...).

### 1.2.5. PRESTATIONS ET ENGAGEMENTS

Selon les projets et les souhaits de ses clients, SODIFRANCE propose un dispositif adapté :

- Tierce Maintenance Applicative - Tierce Recette Applicative
- centres de Services industrialisés en nearshore (Orléans, Niort, Rennes, Nantes, Brest, Toulouse)
- offshore à travers son implantation en Tunisie.

### 1.2.6. DÉMARCHÉ QUALITÉ CMMI

Évalué CMMI® de niveau 2, SODIFRANCE place la qualité au cœur de son organisation, comme un facteur de progrès et un atout déterminant pour ses clients. Les activités de SODIFRANCE évaluées CMMI 2 sont les suivantes :

- la Migration d'Architecture
- les projets de développement en Nouvelles Technologies
- la Tierce Maintenance Applicative
- le Centre de Services de Niort.

## 1.3. UNE CLIENTÈLE DE GRANDS COMPTES

L'expertise technologique et les offres de services à valeur ajoutée de SODIFRANCE s'adressent en particulier à une clientèle de grands comptes. Ainsi, SODIFRANCE réalise plus de 60% de son chiffre d'affaires auprès des grandes entreprises des secteurs de la Banque, Assurance et Protection Sociale. En complément, par sa proximité au travers de ses 12 implantations, SODIFRANCE accompagne de grandes entreprises implantées en région. SODIFRANCE entretient avec ses clients une relation de qualité et de confiance qui s'inscrit dans la durée. Ainsi, dans les 10 premiers clients du Groupe en 2011, figurent 6 entreprises présentes déjà dans le TOP 10 de 2008.

## 1.4. CONTEXTE ET FAITS MARQUANTS EN 2011

### 1.4.1. SITUATION DES SSII EN 2011

L'année 2011 s'est achevée selon Syntec Numérique avec une croissance de 3,6 % sur le marché des Logiciels et Services Informatiques en France (dont 2,7% pour l'activité Conseil et Services informatiques), soit le double de l'année 2010. Cette croissance a connu un ralentissement sur le 4<sup>ème</sup> trimestre anticipant la tendance annoncée pour 2012.

En 2011, la croissance a été tirée par les activités d'outsourcing, incluant la Tierce Maintenance Applicative et, dans une moindre mesure par l'ingénierie et l'intégration de systèmes. Les secteurs les plus dynamiques en 2011 ont été les Télécoms, l'Assurance, l'Industrie, la Banque et l'énergie.

Malgré cela, l'année s'est caractérisée par :

- des cycles de décision longs,
- une forte pression sur les prix liée à la concurrence offshore,
- une pénurie d'ingénieurs entraînant des difficultés de recrutement.

### 1.4.2. EVOLUTION DE SODIFRANCE

#### CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTATS EN AUGMENTATION

SODIFRANCE a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 68,2 M€, en croissance de +8,2%, soit presque trois fois supérieur à la croissance du secteur. Après un 1<sup>er</sup> semestre stable (+0,3%), l'activité a été plus dynamique au 2<sup>nd</sup> semestre avec une croissance de +16,8%.

La croissance du Groupe s'est traduite par une nette amélioration du taux d'activité des consultants et ingénieurs qui s'établit ainsi à près de 87% contre 84,3% en 2010.

Cette performance s'explique par l'intérêt croissant des grands comptes clients pour les compétences technologiques et les solutions innovantes du Groupe. En effet, l'approche SODIFRANCE conjugue des prestations de services informatiques et l'intégration de solutions outillées, notamment dans les domaines de la modernisation des systèmes d'information, la gestion des données et l'ingénierie du développement. Les succès commerciaux 2011 ont démontré la pertinence de cette approche innovante tant sur les activités de Tierce Maintenance Applicative que sur des projets de modernisation ou de refonte de systèmes d'information.

Le Résultat opérationnel courant s'établit à 3 043 K€, en hausse de 50,2% par rapport à 2010. Le Résultat Opérationnel ressort quant à lui à 2 959 K€, en hausse de 83,1% par rapport à 2010. Il s'établit à 4,3% du chiffre d'affaires 2011.

Le résultat Net Part du Groupe est de 1 561 K€, soit une hausse de 119,9% par rapport à 2010.

#### STRUCTURE BILANCIELLE

Au 31 décembre 2011, les ratios bilanciaux se situent à des niveaux satisfaisants et permettent à SODIFRANCE de respecter ses covenants bancaires :

- les capitaux propres progressent à 16,8 M€ contre 15,9 M€ au 31 décembre 2010 ;
- le gearing (ratio d'endettement net sur capitaux propres) s'établit à 16% ;

- la trésorerie de clôture s'élève au 31 décembre à 1 984 K€ et la dette financière brute baisse à 4 696 K€ (intégrant la valorisation Mark to Market de 264 K€ sur une opération de couverture), soit un endettement net de 2 712 K€ ;
- au 31 décembre 2011, SODIFRANCE ne détient aucun titre en autocontrôle.

### 1.4.3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2011

#### SODIFRANCE : 25 ANS EN 2011

C'est en juillet 1986 que SODIFRANCE a été créé à Rennes. Aujourd'hui, avec plus de 900 collaborateurs présents sur 12 implantations, SODIFRANCE a acquis une dimension nationale et une bonne notoriété auprès des grands comptes.

#### UNE DYNAMIQUE SOUTENUE À PARIS ET EN RÉGION

En 2011, l'activité de SODIFRANCE sur Paris-Ile de France réalise un chiffre d'affaires de 41,4 M€, en croissance de 7% et représente 60,7% du chiffre d'affaires global. L'activité en région marque également une belle progression au 2<sup>nd</sup> semestre avec une croissance de 10,7% et représente 39,3% du chiffre d'affaires.

#### UNE BELLE CROISSANCE DES ACTIVITÉS DE TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE

En 2011, la plupart des activités du groupe ont connu une bonne dynamique, avec néanmoins un léger fléchissement sur les activités d'Intégration/réalisation au forfait.

Ainsi, parmi les activités les plus dynamiques, figurent :

- la Tierce Maintenance Applicative : SODIFRANCE a signé plusieurs contrats significatifs de TMA avec des grands comptes. Aussi, la TMA progresse de 27,5% et conjuguée aux activités de Centres de Services et d'Outsourcing, ces activités représentent 25,6% du chiffre d'affaires en 2011.
- l'Assistance technique a progressé de 5% comparée à l'année précédente.
- le Conseil/formation qui représente 5% du chiffre d'affaires.

#### UNE CLIENTÈLE DE GRANDS COMPTES

SODIFRANCE entretient avec ses clients des relations de proximité et de confiance qui se traduisent par une importante fidélisation de clientèle chaque année. Ainsi parmi ses 10 premiers clients en 2011, figurent 7 clients du TOP 10 de 2010. Les 10 premiers clients de SODIFRANCE représentent 48,6% du chiffre d'affaires, les 20 premiers 70,7% et les 50 premiers clients constituent 89,4%.

#### UN PLAN DE RECRUTEMENT RÉUSSI

Pour accompagner son développement en 2011, SODIFRANCE a lancé un plan de recrutement ambitieux : le « projet 220 », avec pour objectif d'accueillir plus de 220 nouveaux collaborateurs. Malgré un contexte difficile marqué par la pénurie de compétences informatiques, l'objectif a été atteint avec l'arrivée de 223 consultants, ingénieurs et personnels dans les équipes du Groupe.

#### LANCEMENT RÉUSSI DU PÔLE CONSEIL ANTEO CONSULTING

En 2009, SODIFRANCE a créé son pôle Conseil Technologique en Architecture et Méthodes pour accompagner ses clients dans

## 1. MÉTIERS ET SOLUTIONS

leurs choix et réflexions stratégiques concernant l'évolution de leur système d'information. Progressivement rejoint par des consultants de talents, ce pôle a su se développer, valoriser ses expertises et remporter de belles missions de conseil.

### **PARTENARIATS STRATÉGIQUES SUR LA MODERNISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

En 2011, SODIFRANCE a signé deux partenariats importants pour accroître la diffusion de son offre de Modernisation.

#### **• IBM-Rational : SODIFRANCE Enterprise Modernisation Gold Partner**

Spécialiste des grands projets d'évolution des systèmes d'information, SODIFRANCE se positionne dès à présent comme un acteur majeur qui apportera à ses clients toute l'expertise nécessaire à leurs projets de développement et de migration autour des environnements IBM.

#### **• LOGICA et SODIFRANCE partenaires sur la modernisation des systèmes d'information**

En 2011, SODIFRANCE et Logica France ont signé un partenariat pour allier leurs expertises autour d'une offre commune de modernisation des systèmes d'information. Dans ce cadre, ils proposent à leurs clients une solution complète allant de la définition de la stratégie de modernisation à la migration d'applications, basée notamment sur une méthodologie adaptée, une démarche industrielle et la suite logicielle Mia-Software de SODIFRANCE.

### **CHANGEMENTS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET AU DIRECTOIRE**

Conformément aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, l'Assemblée Générale du 28 juin 2011 a nommé Melle Anne-Laure MAZIN en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE.

Le Conseil de Surveillance du 28 juin 2011 a nommé M. Patrick VIALLE Directeur BU Ile de France-Rhône-Alpes et M. Jean-François DENIS Directeur Commercial BU Business Solutions en qualité de nouveaux membres du Directoire.

Melle Anne-Laure MAZIN et M. Yves LENNON ne sont plus membres du Directoire depuis cette date.

#### **1.4.4. FAITS MARQUANTS APRÈS CLÔTURE DE L'EXERCICE**

M. Yves LENNON a cessé ses fonctions de Directeur Général de SODIFRANCE le 31 janvier 2012, date de liquidation de ses droits à la retraite.

M. Frédéric RIVIERE de PRECOURT, M. Jean-François DENIS et M. Patrick VIALLE, membres du Directoire, ont été nommés Directeurs Généraux Adjointes lors du Conseil de Surveillance de 23 mars 2012.

## 1.5 MARCHÉ ET PERSPECTIVES 2012

### 1.5.1. LE MARCHÉ DES LOGICIELS ET SERVICES

Selon Syntec Numérique, les dépenses en logiciels et services ne devraient pas échapper aux conséquences de la dégradation du contexte économique général. Syntec Numérique met en évidence une croissance de 1,2% en 2012 pour la dépense en logiciels et services informatiques contre 3,6% en 2011.

Les besoins en termes d'investissements IT restant importants chez les entreprises clientes, ces dernières devraient essayer de maintenir leurs volumes d'investissements sur les projets jugés critiques, jouer sur les échéanciers et pratiquer une pression plus forte sur les prix.

### 1.5.2. STRATÉGIE ET OBJECTIFS DE SODIFRANCE

En 2011, SODIFRANCE a réalisé une belle année grâce à un contexte qui avait renoué avec la croissance et à la pertinence de sa stratégie. En 2012, le contexte économique dégradé conjugué à une certaine forme d'attentisme lié aux élections présidentielles amène à une certaine prudence. Dès le début 2012, certains signaux ont marqué un frein de la dynamique 2011 :

- forte baisse des demandes de prestations chez les clients
- pression forte sur les prix
- concurrence renforcée
- allongement des cycles de décision et report de projets.

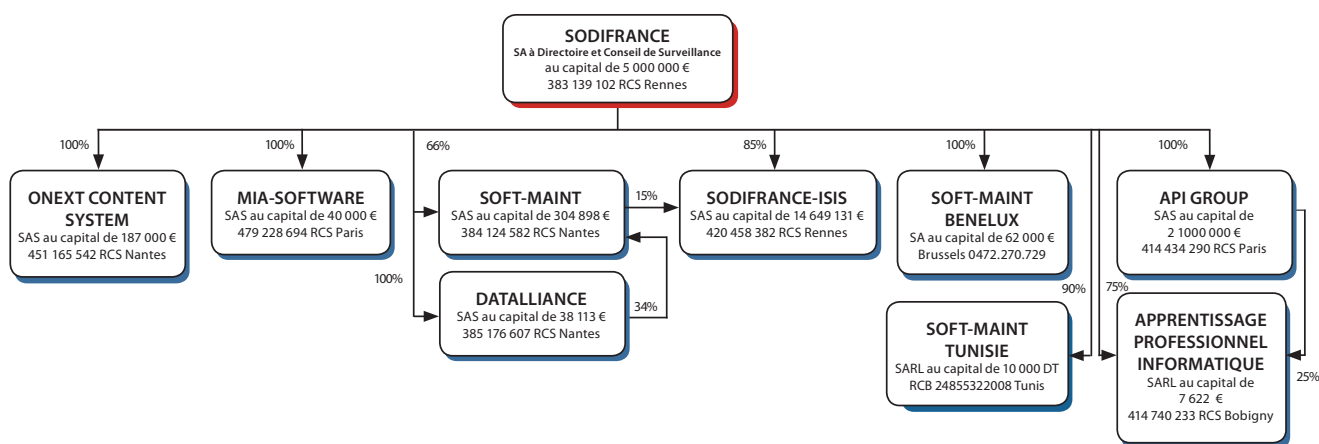
Dans ce contexte, SODIFRANCE a mis en place une stratégie 2012 basée sur :

- une nouvelle organisation plus proche des clients et des collaborateurs
- un renforcement commercial :
  - renforcement et développement des offres : SODIFRANCE vise le renforcement des différentes offres du Groupe, tant dans le domaine de l'intégration de systèmes et de technologies que sur la Modernisation des SI où elle occupe déjà une position de leader en France. Activités de R&D, développement des partenariats, formalisation des offres, recrutement d'experts contribueront à ce développement ;
  - capitalisation sur les secteurs métiers clients : très fortement ancrée sur les secteurs banque, assurance, protection sociale, SODIFRANCE souhaite accentuer en 2012 ses pôles d'AMOA à Paris et en région, pour monter en valeur auprès de ses clients.
  - développement du Pôle Conseil : au cœur des offres du groupe, le pôle Conseil Technologique apporte une forte valeur ajoutée au Groupe et a pour objectif la poursuite de son développement en 2012 ;
  - poursuite du recrutement : SODIFRANCE a annoncé un nouveau plan de recrutement de 150 collaborateurs pour 2012.
- la progression de ses activités à forte récurrence : TMA, Centres de Services.

# STRUCTURE DU GROUPE

## 2. STRUCTURE DU GROUPE

### 2.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2011



Les activités des sociétés du Groupe sont les suivantes :

- **SODIFRANCE SA**, société mère, héberge la direction générale du Groupe et les services fonctionnels du siège, DRH, DAF, DMC, DSI
- **SODIFRANCE-ISIS SAS** rassemble les activités d'ingénierie, d'intégration de systèmes et de formation
- **SOFT-MAINT SAS** est spécialisée dans l'ingénierie de migration outillée
- **DATALLIANCE SAS** est spécialisée dans l'ingénierie de migration de données
- **SOFT-MAINT BENELUX SA** commercialise sur le Benelux des prestations d'ingénierie, de TMA et de migration outillée
- **SOFT-MAINT TUNISIE SARL** est un centre de production, sous-traitant des autres filiales opérationnelles du Groupe Sodifrance
- **API GROUP SAS** intervient principalement en régie et TMA autour de compétences Mainframe
- **MIA-SOFTWARE SAS** édite, conçoit et commercialise des logiciels informatiques et assure des activités de maintenance
- **ONEXT CONTENT SYSTEM SAS** est spécialiste des nouvelles technologies Internet/Intranet et gestion du contenu
- **Apprentissage Professionnel Informatique SARL** exerce une activité de formation

La société-mère regroupe les services fonctionnels. Des frais de siège sont facturés aux filiales sur la base des coûts constatés chez SODIFRANCE et répartis entre les sociétés du Groupe en fonction des chiffres d'affaires et des effectifs de celles-ci, ces deux clés variant et s'appréciant selon la nature des charges facturées.

La Société SODIFRANCE assure une prestation d'infogérance auprès de ses filiales. Elle facture cette prestation aux sociétés du Groupe en fonction du nombre de jours de production réalisés par les collaborateurs de chaque filiale sur les différents sites du Groupe SODIFRANCE.

Les loyers et charges sont refacturés aux filiales en fonction des surfaces occupées. Il existe une convention de trésorerie entre la société-mère et ses filiales. La totalité de la trésorerie est concernée par cette convention, par ailleurs décrite dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. Dans le cadre de l'exploitation, les filiales sont amenées à se refacturer un certain nombre de charges. Il s'agit principalement d'achats informatiques, (la société SODIFRANCE-ISIS réalise ces achats et les refacture aux autres sociétés du Groupe) et de prestations de services, les collaborateurs d'une entité pouvant intervenir pour une autre société du Groupe. Ces refacturations sont effectuées à des conditions normales.

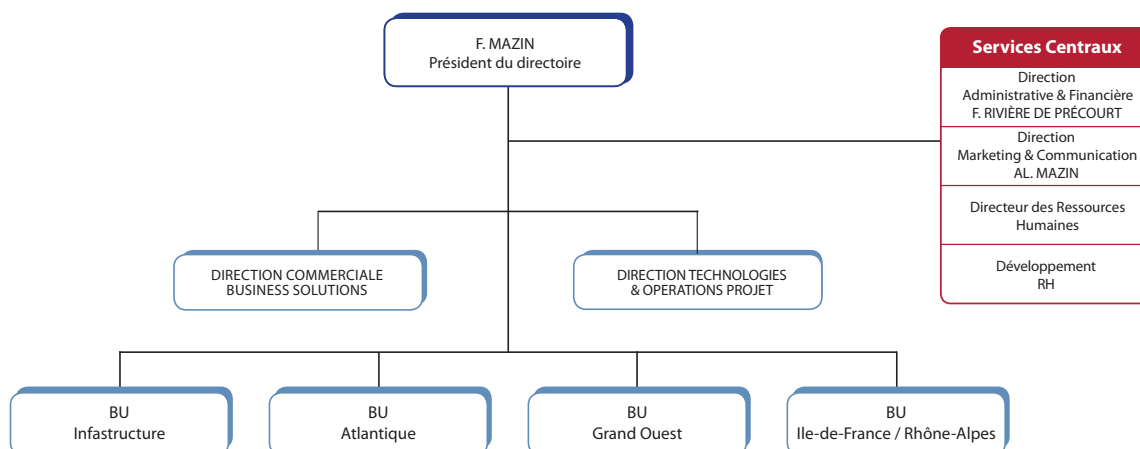
### FACTURATIONS 2011 ENTRE SODIFRANCE SA ET LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

(HT)	SOFT-MAINT	SODIFRANCE ISIS	SOFT -MAINT BENELUX	MIA SOFTWARE	ONEXT	API GROUP	DATALLIANCE	AUTRES	TOTAL
<b>CLIENTS</b>	920 855	4 061 314	4 538	103 265	78 002	850 259	380 064	5 509	6 403 806
<b>FOURNISSEURS</b>	76 700	559 274	900	21 185	5 295	71 989	27 814	2 916	766 073



## 2. STRUCTURE DU GROUPE

### 2.2. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



### 2.3. PRISES DE PARTICIPATION ET OPERATIONS DE RESTRUCTURATIONS

#### 2.3.1. PRISES DE PARTICIPATION DIRECTES ET INDIRECTES

Il n'a pas été procédé à des opérations de participations directes ou indirectes au cours de cet exercice 2011.

#### 2.3.2. OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION

Il n'y a pas eu d'opérations de restructuration au cours de l'exercice 2011.

### 2.4. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU GROUPE

#### 2.4.1. FRAIS DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

SODIFRANCE investit chaque année en Recherche et Développement pour conserver son avance technologique et enrichir ses solutions et son savoir-faire en transformation automatisée des systèmes d'information. La Recherche et Développement, constituée d'une trentaine de collaborateurs, a une double vocation :

- L'innovation qui a pour objectif d'incuber la création de nouvelles solutions de modernisation basées sur les dernières avancées technologiques dans le domaine de la modélisation ;
- L'édition dont l'objectif est de maintenir et de faire évoluer les solutions mises en œuvre dans le cadre des projets de modernisation menés par SODIFRANCE et les produits sur étagère commercialisés via sa filiale Mia-Software.

Dans ce domaine très technologique, le centre de R&D de SODIFRANCE échange et collabore également au plan international. Il contribue par exemple à des projets de recherche et développement européens liés à son savoir-faire (IDM++, MOPCOM-I), collabore à des projets communautaires open source (Fondation Eclipse, MoDisco, EMF Facet...).

De plus, la R&D travaille avec l'enseignement supérieur en France (École des Mines, Université de Nantes, INRIA...) et accueille chaque année de nombreux stagiaires ingénieurs.

Le Groupe SODIFRANCE, via ses filiales, est agréé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en tant qu'organisme pouvant exécuter des travaux de R&D pour le compte de ses clients.

#### 2.4.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

En 2011 l'essentiel de nos investissements est lié au développement de nos outils logiciels et uniquement en France. Le reste concerne : le parc informatique pour les projets et les fonctions support, les infrastructures réseaux et sécurité ainsi que les licences d'exploitation. Des travaux d'aménagements des locaux et des installations nécessaires à l'activité ont également été réalisés.

Le financement de ces investissements est assuré, pour leur quasi totalité, en fonds propres.

Concernant les nouveaux investissements prévus pour 2012, aucun engagement ferme n'a encore été pris par les organes de direction.

#### 2.4.3. ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

K€	2011	2010	2009
Immobilisations	1 304	1 486	1 324
dont frais R&D	826	963	775
Investissement crédit bail et locations financières			
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 304</b>	<b>1 486</b>	<b>1 324</b>

#### 2.4.4. LOCATIONS PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

Le Groupe ne détient aucune propriété immobilière. Au global, le Groupe occupe 5.775 M<sup>2</sup> de surface de bureaux.

#### 2.4.5. ASSURANCES AU 31 DÉCEMBRE 2011

##### Niveau de risque :

Il n'existe pas de risque potentiel significatif qui ne serait pas couvert par la compagnie d'assurances.

Les aménagements nécessaires ont été effectués sur les sites sensibles afin de diminuer les risques de sinistre majeur pouvant entraîner des pertes d'exploitation et/ou des pertes d'informations.

##### Description des assurances souscrites :

- **Responsabilité Professionnelle Groupe - Garantie :** 15 M€ (montant annuel global) - Franchise : 100 K€. Cette assurance couvre la responsabilité civile exploitation, produit et professionnelle. Elle inclut une protection

## 2. STRUCTURE DU GROUPE

défense recours devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives ainsi qu'une défense des intérêts civils devant les juridictions répressives.

- **Contrat Multirisque Dommage - Garanties :**
  - protection contre les dégâts liés aux incendies, les bris de machines ou de matériels informatiques, les dégradations de locaux. C'est une garantie valeur à neuf.
  - incendie et risques assimilés : Valeur à neuf – sans limite contractuelle d'indemnité
  - bris de machines et de biens informatiques : Garantie matériels : 1,02 M€
  - perte et frais y compris dommages immatériels : 2 M€
  - autres dommages et pertes : 1 M€ sur 24 mois
- **Contrat Responsabilité des Dirigeants – Garantie : 7 M€**  
Couverture des Dirigeants contre les risques de mise en cause de leur responsabilité personnelle.
- **Contrat flotte véhicules SODIFRANCE :**
  - garantie dommages corporels : sans limitation
  - garantie dommages matériels et immatériels : 100 M€
  - garantie véhicule : valeur vénale du véhicule + 30%
- **Contrat Auto Mission SODIFRANCE :**
  - garantie dommages corporels : sans limitation
  - garantie véhicule : valeur vénale du véhicule, jusqu'à 50 K€ maximum.

Coût général des assurances pour le Groupe SODIFRANCE pour l'année 2011: 147 K€.

### 2.4.6. BREVETS ET MARQUES

Le Groupe est titulaire des sites internet suivants :

- www.sodifrance.fr et www.sodifrance.com : il s'agit de sites institutionnels de présentation de l'entreprise en français et en anglais
- www.model-in-action.fr et www.mia-software.com : ces sites sont dédiés à la promotion de notre logiciel Model-in-Action
- www.onext.fr : ce site est destiné à la promotion des offres internet de la filiale Onext Content System
- www.institut.sodifrance.fr : ce site est destiné à la promotion de l'activité Formation du Groupe SODIFRANCE.

Le Groupe SODIFRANCE n'est dépendant d'aucun propriétaire de brevet ou d'éditeurs de progiciels. De même, le Groupe n'est dépendant d'aucun sous-traitant ou fournisseur d'approvisionnement. Aucun contrat industriel, commercial ou financier n'est susceptible d'altérer l'indépendance du Groupe. Ces sites web ont fait l'objet d'un dépôt communautaire en bonne et due forme par un prestataire spécialisé afin d'en assurer la propriété et de prévenir tout risque de litige.

Le Groupe SODIFRANCE est par ailleurs propriétaire de plusieurs marques déposées auprès de l'INPI.

## 2.5. FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

La nature et la diversité du portefeuille clients permettent d'écarter tout risque majeur lié aux impayés qui pourraient mettre en péril l'exploitation du Groupe. Le risque réside

essentiellement dans la notion d'engagements de résultat lié aux projets complexes. La maîtrise de ces projets est réalisée par un suivi régulier et un module de gestion de projet tel que décrit au paragraphe 2-6 relatif aux contrats.

Il est à remarquer une forte fidélisation de nos clients : parmi ses 10 premiers clients en 2011 figurent 7 clients présents dans le TOP 10 2010.

Les 10 premiers clients représentent 48,6% du chiffre d'affaires, les 20 premiers clients 70,7% et les 50 premiers clients constituent 89,4% du chiffre d'affaires.

### 2.5.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE

En 2011, la part du chiffre d'affaires réalisée au forfait s'établit à 24,5% en baisse par rapport à 2010, les activités de Tierce Maintenance Applicative progressent et représentent 23,7% pour 2011.

Malgré le processus de validation des engagements pris par le Groupe au titre des projets clients, il peut s'avérer que la difficulté d'exécution de la prestation ait été sous-estimée et/ou que son coût pour le Groupe ait été sous-évalué. Il peut en résulter des dépassements de dépenses non couverts par des recettes, notamment dans les projets de migration délivrés « au forfait ».

Par ailleurs, et malgré le niveau élevé d'attention et de contrôle qui entoure l'exécution des projets, il est impossible de garantir que tous les risques soient entièrement contenus et maîtrisés. Voir sur le sujet le rapport sur le contrôle interne en page 60.

Le taux moyen inter-contrat reprenant la définition de Syntec Numérique s'établit à 4,14% sur l'année 2011 en baisse par rapport à 2010 (4,85%).

Selon Syntec Numérique, le taux d'inter-contrat se détermine en divisant le nombre de jours disponibles entre deux missions pour les collaborateurs de l'effectif de production par leur nombre de jours potentiels totaux (jours ouvrés moins les congés, rtt, pont).

### 2.5.2. RISQUES JURIDIQUES

La procédure introduite à l'encontre de SODIFRANCE sur l'interprétation d'une clause d'earn out suite au rachat d'une société en juillet 2007 a donné lieu à une décision de la Cour d'Appel de Rennes défavorable à SODIFRANCE qui devra s'acquitter de l'earn out. Ce montant viendra en déduction des dettes à court terme.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre procédure judiciaire ou d'arbitrage en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe. Il n'y a pas eu de changement de la situation financière ou commerciale du groupe depuis la fin du dernier exercice pour lequel les états financiers vérifiés ont été publiés.

### 2.5.3. RISQUES INDUSTRIEL ET ENVIRONNEMENTAL

Les activités du Groupe SODIFRANCE sont par nature peu polluantes puisqu'elles sont essentiellement axées sur le conseil et les prestations intellectuelles en matière informatique.

Toutefois, le Groupe dans son ensemble veille au respect de l'environnement et plus généralement mène une politique active de développement durable aussi bien dans ses pratiques internes que dans le cadre de ses missions auprès de ses clients.

## 2. STRUCTURE DU GROUPE

### 2.5.4. RISQUES FINANCIERS

#### Risque de taux :

L'endettement moyen terme est de 4,7 M€ au 31 décembre 2011 et soumis pour sa totalité à des taux variables.

Le risque de taux est réduit suite à la négociation d'un contrat d'échange de conditions d'intérêt sur l'emprunt principal.

La juste valeur de cet instrument est appréciée en fonction d'une valorisation annuelle réalisée par l'organisme prêteur, calculée à partir des anticipations sur l'évolution future des marchés.

La variation de juste valeur de cet instrument au 31.12.2011 est de -173 K€, comptabilisée dans les réserves.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Groupe utilise l'affacturage pour financer ses besoins court terme sur une partie de ses activités.

#### Tableau des emprunts :

EN K€	-1 AN	1 À 5 ANS	+ 5 ANS	TOTAUX
Emprunts / des établis. de crédit	1 258	3 159	-	
Dettes sur retraitement de crédit bail	0			
Autres dettes financières et subventions	17			
Instrument dérivé		264		
<b>TOTAL EMPRUNT</b>	<b>1 275</b>	<b>3 422</b>	<b>-</b>	<b>4 697</b>
Affacturage	144			
Concours bancaires	170			
<b>TOTAUX</b>	<b>1 589</b>	<b>3 422</b>		<b>5 011</b>
<b>Rappel au 31/12/2010 :</b>				
Dettes financières	1 432	3 862		5 294
Concours bancaires	88			88
<b>TOTAUX</b>	<b>1 520</b>	<b>3 862</b>		<b>5 382</b>

#### Détail des principaux emprunts :

EN K€	Date de souscription	Devise	Durée	Taux	Montant nominal	Montant au 31.12.2011
Emprunt acquisition API Group (pool bancaire - Crédit Agricole, BCME, BPO, Fortis, Palatine)	16/07/2007	Euro	7 ans	Variable Euribor 12 mois +1,20%	8 000	3 426
Banque Palatine	29/06/2011	Euro	2 ans renouvelable 2 ans	Variable Euribor 1 mois +1,20%	887	887
Banque CIO	15/07/2007	Euro	4 ans	Variable Euribor 3 mois	400	87

#### Risque de change

Les opérations conclues en devises sont très rares, le risque de change est donc non significatif.

#### Risque sur action :

Il n'y a pas de risque significatif sur les OPCVM car il s'agit de SICAV monétaires.

EN K€	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres (net)	Contrat de liquidité net
Position à l'actif	181 K€		
Hors bilan			

#### Risque de liquidité :

La Société dispose d'un contrat d'affacturage qui couvre ses besoins à court terme. Les possibilités d'accroître ce recours au factor tendent à limiter le risque de liquidité.

#### Risque de garantie : nantissement

Les titres API GROUP, SODIFRANCE-ISIS et SOFT-MAINT inscrits à l'actif de SODIFRANCE font l'objet d'un nantissement en garantie des emprunts souscrits pour l'acquisition de la société API GROUP en 2007.

Les titres ONEXT CONTENT SYSTEM inscrits à l'actif de SODIFRANCE font l'objet d'un nantissement en garantie de l'emprunt souscrit pour l'acquisition de la société en 2007.

#### Engagements hors bilan :

EN K€	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Nantissements fonds de commerce		53	157
Cession de créance C.I.R.	887		0
Nantissement de titres	3 513	4 627	5 672
<b>TOTAL</b>	<b>4 400</b>	<b>4 680</b>	<b>5 829</b>

## 2.6. CONTRATS

Des contrats types sont disponibles et définissent les règles appliquées au niveau du Groupe. Ils sont définis et actualisés régulièrement avec le service juridique de SODIFRANCE pour répondre au mieux aux attentes des clients tout en conservant un cadre juridique équilibré pour chacune des parties. Il existe plusieurs types de contrats. Ils sont adaptés aux spécificités liées à l'activité concernée : contrat au forfait, contrat en assistance technique, contrat infogérance/externalisation, contrat de vente et de maintenance logiciels, contrats de Tierce Maintenance Applicative.

Pour les projets, la durée des contrats varie de 1 mois à 3 ans avec un nombre de collaborateurs très variable suivant le contrat. Les contrats sont suivis mensuellement tant en ce qui concerne le déroulement du projet que sur le plan financier. En cas d'évolution du périmètre, des avenants contractuels sont signés. Un modèle de gestion de projet a été mis en place, il permet de suivre au plus près les projets.

## 2. STRUCTURE DU GROUPE

Il existe également des contrats types pour la sous-traitance, ce qui au même titre que l'ensemble des divers justificatifs demandés (notamment articles D. 8222.5\_1 et D8222.5\_2 du Code du Travail) limite les risques liés au recours à des ressources externes.

### 2.7. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément au décret 2008-1942 afférent aux dispositions de la Loi sur la Modernisation de l'Economie (LME) relatives à l'obligation d'information sur les délais de paiement, le Groupe présente la décomposition à la clôture des exercices 2011 et 2010 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, en application de l'article D. 441-4 du Code de Commerce :

Exercice 2011						
Fournisseurs (en K€)	Total	Echéances échues	Echéances inférieures à 30 jours	Echéances de 30 à 60 jours	Echéances de 60 à 90 jours	Echéances supérieures à 90 jours
Hors Groupe	2 961	205	1 071	1 397	280	
Groupe	9 812	59	178	8 641	933	
<b>Total</b>	<b>12 773</b>	<b>264</b>	<b>1 249</b>	<b>10 038</b>	<b>1 222</b>	

Exercice 2010						
Fournisseurs (en K€)	Total	Echéances échues	Echéances inférieures à 30 jours	Echéances de 30 à 60 jours	Echéances de 60 à 90 jours	Echéances supérieures à 90 jours
Hors Groupe	2 754	197	883	1 664		11
Groupe	9 292	672	166	7 614	841	
<b>Total</b>	<b>12 046</b>	<b>868</b>	<b>1 049</b>	<b>9 277</b>	<b>841</b>	<b>11</b>

### 2.8. POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

La gestion opérationnelle des ressources humaines est à la fois décentralisée, au niveau des entités, permettant ainsi une relation individualisée et réactive entre le collaborateur et son management. Elle est également centralisée au niveau de la holding, assurant ainsi l'harmonisation tant des pratiques managériales que des outils ou processus utilisés au quotidien. Au cours de l'exercice 2011, SODIFRANCE a poursuivi sa politique de croissance en privilégiant le développement de ses ressources internes.

#### 2.8.1. EFFECTIFS

L'effectif global du Groupe au 31 décembre 2011 est de 925 collaborateurs dont :

- 248 femmes (dont 212 cadres et 36 Etam)
- 677 hommes (dont 636 cadres et 41 Etam)
- 99 % de l'effectif est en contrat à durée indéterminée.

#### 2.8.2. RECRUTEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE 2011 EN FRANCE

- 220 embauches dont :
  - 213 collaborateurs en CDI
  - 7 collaborateurs en CDD

La poursuite du programme de cooptation en 2011 a permis l'embauche de 20 collaborateurs.

159 départs en France ont été enregistrés en 2011 correspondant à :

- 7 licenciements
- 127 départs volontaires (démission ou fin de période essai à l'initiative du salarié)
- 5 fins de contrats à durée déterminée
- 9 fins de période essai à l'initiative de l'employeur
- 10 pour rupture conventionnelle
- 1 départ en retraite.

Le recours aux heures supplémentaires est limité. L'emploi de personnel intérimaire est quasi inexistant.

Depuis 2006, SODIFRANCE accorde une place croissante aux stages école. Ainsi, nous avons accueilli 28 stagiaires en 2011. A l'issue de leur stage, d'une durée de 3 à 6 mois concluant leur première année de cursus universitaire ou d'école d'ingénieur, sept d'entre eux ont été embauchés en CDI et deux en CDD.

#### 2.8.3. LA FORMATION

La formation s'impose comme un levier essentiel de la politique Ressources Humaines pour adapter les compétences de chaque salarié aux évolutions technologiques rapides qui caractérisent notre secteur.

Ainsi, en 2011, plus de 38% de l'effectif du Groupe a bénéficié d'actions de formation représentant près de 15 000 heures de formation (2 150 jours) au cours de l'exercice pour un budget global de 2,67 % de la masse salariale.

#### 2.8.4. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATIONS

La politique de rémunération est essentiellement individualisée tant au niveau des rémunérations fixes que des rémunérations variables.

Ces dernières tiennent compte de l'atteinte des objectifs individuels et collectifs.

Le montant total des rémunérations brutes, déclarées sur DADS pour l'exercice 2011 s'élève à 33 479 136 €.

Les charges patronales versées aux organismes sociaux ont représenté 16 012 601 €.

#### 2.8.5. PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

Tous les collaborateurs ont la possibilité d'adhérer à un Plan d'Épargne Groupe.

Sur l'année 2011, 193 collaborateurs ont effectué des versements au Plan d'Épargne Groupe pour un montant de 217 415 €, l'abondement représentant 90 390 €.

Le portefeuille du Plan d'Épargne Groupe ne détient pas d'actions SODIFRANCE. Celui-ci est géré en fonds commun de placement (FCP) auprès d'un gestionnaire extérieur.

#### 2.8.6. LES ŒUVRES SOCIALES

Pour 2011, le total des sommes versées au Comité d'entreprise de l'UES SODIFRANCE s'élève à 203 232 € dont 132 336 € au titre des œuvres sociales.

#### 2.8.7. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Les collaborateurs de SODIFRANCE bénéficient de la Réduction du Temps de Travail.

La durée du travail est de 151,67 h en moyenne par mois.

## 2. STRUCTURE DU GROUPE

La grande majorité des collaborateurs à temps plein du Groupe bénéficie de 9 jours de réduction du temps de travail en 2011.

Au 31 décembre 2011, 76 salariés bénéficient d'un temps partiel (soit 8,5 % de l'effectif total) pour lesquels l'horaire mensuel s'échelonne de 30,33 h à 136,50 h avec une majorité d'horaires à 4/5e.

Le taux d'absentéisme pour le groupe est de 1,56% (hors congés maternité, paternité, événements familiaux).

### 2.8.8. RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Les institutions représentatives du personnel sont organisées au niveau de l'Unité Economique et Sociale SODIFRANCE.

Le Comité d'Entreprise et les délégués du personnel sont communs à l'ensemble des entités de l'UES.

Les négociations sur les astreintes et sur la mutuelle / prévoyance ont conduit à la signature d'un accord respectivement le 10 mars 2011 et le 24 octobre 2011.

Suite à l'intégration de la filiale DATALLIANCE dans l'UES, toutes les sociétés présentes en France sont concernées par les accords signés au sein de l'UES.

### 2.8.9. LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Il existe un CHSCT sur les sites de Rennes, Nantes, Paris, Niort et Lyon. Les membres de ces CHSCT sont désignés pour 2 ans.

Un Document Unique d'analyse des risques est établi sur chaque site et revu chaque année avec les membres de chaque CHSCT.

Des Sauveteurs Secouristes du Travail sont formés sur ces différents sites. Par ailleurs, un défibrillateur est installé sur les trois principaux sites de SODIFRANCE à St-Grégoire, Nantes et Noisy.

### 2.8.10. L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Au 31 décembre 2011, SODIFRANCE compte 14 collaborateurs entrant dans la catégorie des travailleurs handicapés tels que définis au regard de l'obligation d'emploi.

Dans les établissements où l'obligation d'embauche de travailleurs handicapés n'est pas respectée, SODIFRANCE verse une contribution auprès de l'AGEFIPH. Pour l'année 2011, cette contribution s'élève à 81 423 €.

### 2.8.11. L'IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

Sur l'année 2011, le nombre de jours de sous-traitance s'élève à 15 103 jours, ce qui correspond à près de 60 « équivalent temps plein », en hausse par rapport à 2010.

## 2.9. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités du Groupe SODIFRANCE sont par nature peu polluantes puisqu'elles sont essentiellement axées sur le conseil et les prestations intellectuelles en matière informatique.

Toutefois, le développement durable constitue un enjeu essentiel pour l'entreprise qui veille au respect de l'environnement et mène une politique active de développement durable aussi bien dans ses pratiques internes que dans le cadre de ses missions auprès de ses clients.

Le développement durable s'inscrit chez SODIFRANCE autour de trois axes forts :

### LA GESTION DES DÉCHETS

Le Groupe SODIFRANCE pratique le recyclage de ses déchets sur la quasi-totalité de ses sites.

Cette politique de recyclage active se traduit par :

- le recyclage de ses papiers, notamment par le recours à des associations spécialisées dans le recyclage des papiers et cartons divers, destinés notamment à la production de papier recyclé. Les quantités recyclées sont sans cesse en augmentation.
- le recyclage de ses toners et cartouches d'imprimantes, là encore par des associations ou entreprises spécialisées
- le recyclage de ses matériels informatiques par la mise en place de bennes spécifiquement installées à cet effet et retraitées par des sociétés spécialisées dans le recyclage des D3E.

Pour améliorer la protection de l'environnement, le Groupe SODIFRANCE intègre également dans ses relations clients-fournisseurs les préoccupations environnementales en favorisant notamment les échanges par voie électronique.

La généralisation à l'ensemble du Groupe de l'utilisation de papier recyclé, ou de papier issue de forêts gérées, a été déployée au cours de cet exercice.

### LE GREEN IT

Le Groupe SODIFRANCE applique dès que cela est possible les initiatives définissant le Green IT notamment : la consolidation et la virtualisation des serveurs / la consolidation du stockage / des mesures globales de réduction de la consommation électrique...

Le matériel de visioconférence est très largement plébiscité par les salariés. Il consiste en l'installation d'un service visio/web qui permet aux participants situés sur des sites différents équipés, de se voir et de s'entendre tout en accédant à des documents partagés sur le web et visualisés simultanément par tous.

Tout en contribuant à limiter les déplacements et les dégagements de CO<sub>2</sub>, la visioconférence permet une meilleure optimisation du temps de travail des salariés.

L'adoption généralisée de ces pratiques Green IT permet en outre de réduire l'empreinte carbone du Groupe SODIFRANCE notamment en :

- limitant les matériels utilisés et en améliorant l'utilisation de l'espace
- limitant la consommation de papier
- optimisant les déplacements ce qui améliore la gestion du temps et du cadre de vie de ses collaborateurs, les émissions de CO<sub>2</sub> et la consommation de carburant.

### ENGAGEMENT SOCIÉTAL

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de diversité du Groupe, SODIFRANCE souhaite affirmer ses valeurs d'entreprise citoyenne notamment en favorisant l'intégration, la formation et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

SODIFRANCE fait ainsi régulièrement appel à des entreprises « adaptées » (personnel en situation de handicap) sur l'aspect logistique, notamment dans l'organisation des élections professionnelles du Groupe et la reproduction de documents.



# ÉLÉMENTS FINANCIERS 2011

# SYNTHÈSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

## TRAITEMENTS COMPTABLES

En application du règlement européen CE n° 16066/2002, adopté le 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe SODIFRANCE sont établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable IAS/IFRS.

Les comptes du Groupe publiés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010 avaient été arrêtés suivant les principes et méthodes définis par le même référentiel.

## COMPTE DE RÉSULTATS SIMPLIFIÉ

EN K€	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	68 227	63 055	63 080
Résultat opérationnel courant	3 043	2 026	2 601
En % du CA	4,46%	3,21%	4,12%
Résultat opérationnel	2 959	1 616	1 676
Résultat financier	(363)	(446)	(487)
IS et CVAE	(960)	(397)	(47)
Résultat Net Part du Groupe	1 561	710	1 119
BNPA	0,51€	0,24€	0,35€

EN K€	31/12/11	31/12/10	31/12/09
Gearing*	16,1%	13,6%	6%
Dette MLT (y compris crédit-bail)	4 695	5 294	6 735
Trésorerie	1 984	3 135	5 844
En-cours Factor	(1 687)	(2 472)	(3 936)

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN K€	31/12/11	31/12/10	31/12/09
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	3 488	3 413	3 056
Δ de BFR	(882)	(1 811)	2 873
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 273)	(1 413)	(1 115)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(1 596)	-2 213	(2 417)
Trésorerie Clôture	1 984	3 135	5 844
Δ Trésorerie nette	(1 145)	(2 705)	2 393

## STRUCTURE BILANCIELLE

### Bilan actif

EN K€	31/12/11	31/12/10	31/12/09
Actif Non Courant	20 246	20 432	20 166
Créances	20 881	19 607	18 163
Disponibilités	2 299	3 224	6 009
Autres actifs	5 209	4 329	5 599
<b>TOTAL</b>	<b>48 635</b>	<b>47 592</b>	<b>49 937</b>

### Bilan passif

EN K€	31/12/11	31/12/10	31/12/09
Capitaux propres (pdg)	16 641	15 783	15 402
Emprunts portant intérêt à plus d'un an	3 422	3 862	5 185
Provisions (1)	487	1 274	906
Subventions	-	60	60
Fournisseurs	3 984	3 325	3 709
Autres Passifs (2)	24 101	23 288	24 675
<b>TOTAL</b>	<b>48 635</b>	<b>47 592</b>	<b>49 937</b>

(1) Hors provisions I.D.R.

(2) dont intérêts minoritaires : 154 K€



### 3. COMPTES CONSOLIDÉS

#### 3.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)

	31.12.2011 (K€)	31.12.2010 (K€)	31.12.2009 (K€)
Ecarts d'acquisition nets	16 864	16 871	16 859
Immobilisations incorporelles nettes	1 410	1 306	1 150
Immobilisations corporelles nettes	668	789	843
Autres actifs financiers non courants	137	164	246
Autres actifs non courants			
Actifs d'impôts différés	1 168	1 302	1 066
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>20 246</b>	<b>20 432</b>	<b>20 166</b>
Stocks nets	84	32	29
Créances clients nettes	20 881	19 607	18 163
Autres créances nettes	5 125	4 297	5 571
Actifs financiers dérivés			
Impôts courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 299	3 224	6 009
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	<b>28 389</b>	<b>27 160</b>	<b>29 771</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>48 635</b>	<b>47 592</b>	<b>49 937</b>

#### 3.2. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)

	31.12.2011 (K€)	31.12.2010 (K€)	31.12.2009 (K€)
Capital social	5 000	5 000	5 000
Primes d'émission	9 163	9 830	9 830
Réserves de la société mère	33	892	5 666
Réserves consolidées	884	-649	-6 213
Résultat net	1 561	710	1 119
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>16 641</b>	<b>15 783</b>	<b>15 402</b>
<b>ECART DE CONVERSION</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>-2</b>
Résultat des minoritaires	75	64	22
Réserves des minoritaires	79	23	0
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>154</b>	<b>87</b>	<b>22</b>
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>16 803</b>	<b>15 871</b>	<b>15 422</b>
Emprunts et Dettes financières	3 422	3 862	5 245
Provisions	824	1 611	1 243
Autres passifs non courants			
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>4 246</b>	<b>5 473</b>	<b>6 488</b>
Emprunts et Dettes financières	1 589	1 520	1 662
Dettes fournisseurs	3 984	3 325	3 709
Autres passifs courants	22 012	21 403	22 655
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>27 585</b>	<b>26 248</b>	<b>28 026</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>48 635</b>	<b>47 592</b>	<b>49 937</b>

### 3. COMPTES CONSOLIDÉS

#### 3.3 ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)

	31.12.2011 (K€)	31.12.2010 (K€)	31.12.2009 (K€)
Chiffre d'affaires France	68 033	62 898	61 000
Chiffre d'affaires Etranger	194	157	2 080
Autres produits de l'activité	198	180	144
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>68 425</b>	<b>63 235</b>	<b>63 224</b>
Achats consommés	-782	-774	-1 021
Charges de personnel	-49 118	-46 504	-44 212
Charges externes	-13 273	-11 796	-12 878
Impôts et taxes	-1 744	-1 476	-2 197
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur	-1 272	-1 381	-1 239
Dotations nettes aux provisions et pertes de valeur	6	-236	-164
Autres charges d'exploitation nettes des produits	801	958	1 089
<b>RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>3 043</b>	<b>2 026</b>	<b>2 601</b>
Autres produits opérationnels	359	378	818
Autres charges opérationnelles	-443	-788	-1 743
<b>RÉSULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>2 959</b>	<b>1 616</b>	<b>1 676</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	18	-4	22
Coût de l'endettement financier brut	-381	-442	-509
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-363</b>	<b>-446</b>	<b>-487</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>			
<b>Charges d'impôt sur le résultat</b>	<b>-960</b>	<b>-397</b>	<b>-47</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>1 636</b>	<b>774</b>	<b>1 141</b>
<b>RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SODIFRANCE</b>	<b>1 561</b>	<b>710</b>	<b>1 119</b>
<b>RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX MINORITAIRES</b>	<b>75</b>	<b>64</b>	<b>22</b>
<b>RÉSULTAT PAR ACTION (en Euros)</b>	<b>0.51 €</b>	<b>0.24 €</b>	<b>0.35 €</b>

### 3. COMPTES CONSOLIDÉS

#### 3.4. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ AU 31.12.2011

(en milliers d'euros)

	31.12.2011 (K€)	31.12.2010 (K€)	31.12.2009 (K€)
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>	<b>1 636</b>	<b>774</b>	<b>1 141</b>
Couverture de flux de trésorerie	173	168	-530
Couverture d'investissement net			
Ecarts de conversion	7	3	-3
Impôt sur les autres éléments du résultat global	-58	-47	176
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>	<b>122</b>	<b>125</b>	<b>-357</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>	<b>1 758</b>	<b>899</b>	<b>784</b>
Résultat global attribuable aux actionnaires de SODIFRANCE	1 683	835	762
Résultat global attribuable aux minoritaires	75	64	22

#### 3.5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31.12.2011

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserve de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total attribuable aux actionnaires de SODIFRANCE	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>31.12.2009</b>	<b>5 000</b>	<b>9 830</b>	<b>-2</b>	<b>-354</b>	<b>-191</b>	<b>1 119</b>	<b>15 401</b>	<b>22</b>	<b>15 423</b>
Affectation du résultat					669	-1 119	-449		-449
<b>Total transactions avec les actionnaires de SODIFRANCE</b>	<b>5 000</b>	<b>9 830</b>	<b>-2</b>	<b>-354</b>	<b>478</b>		<b>14 951</b>	<b>22</b>	<b>14 973</b>
Résultat de l'exercice						710	710	64	774
<u>Autres éléments du résultat global</u>									
Titres d'autocontrôle									
Couverture de flux de trésorerie				168			168		168
Impôt sur les autres éléments du résultat global				-47			-47		-47
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger			3				3		3
<b>31.12.2010</b>	<b>5 000</b>	<b>9 830</b>	<b>1</b>	<b>-233</b>	<b>478</b>	<b>710</b>	<b>15 785</b>	<b>86</b>	<b>15 871</b>
Affectation du résultat					710	-710			
Autre variation					-17		-17		-17
Distribution**		-667			-135		-802	-7	-809
<b>Total transactions avec les actionnaires de SODIFRANCE</b>	<b>5 000</b>	<b>9 163</b>	<b>1</b>	<b>-233</b>	<b>1 036</b>		<b>14 966</b>	<b>79</b>	<b>15 045</b>
Résultat de l'exercice						1 561	1 561	75	1 636
<u>Autres éléments du résultat global</u>									
Titres d'autocontrôle									
Couverture de flux de trésorerie				173			173		173
Impôt sur les autres éléments du résultat global				-58			-58		-58
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger			7				7		7
	<b>5 000</b>	<b>9 163</b>	<b>8</b>	<b>-118</b>	<b>1 036</b>	<b>1 561</b>	<b>16 649</b>	<b>154</b>	<b>16 803</b>

\*\* Dividende brut de 0.25 euros par action

### 3. COMPTES CONSOLIDÉS

#### 3.6. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31.12.2011

(en milliers d'euros)

	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ Y COMPRIS INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>1 636</b>	<b>774</b>	<b>1 141</b>
Dotations nettes aux Amortissements et provisions	485	1 749	1 303
Autres produits et charges calculés	0	46	28
Plus et moins values de cession	44	2	49
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier</b>	<b>2 165</b>	<b>2 570</b>	<b>2 521</b>
Coût de l'endettement financier net	363	445	487
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	960	398	47
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts</b>	<b>3 488</b>	<b>3 413</b>	<b>3 055</b>
Impôts versés	-883	-680	-3
<b>VARIATION DU BFR LIÉ À L'ACTIVITÉ</b>	<b>-882</b>	<b>-1 811</b>	<b>2 873</b>
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>	<b>1 723</b>	<b>921</b>	<b>5 925</b>
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 1304	-1 496	-1 416
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	5	0	1
Encaissements / Décassements liés aux cessions d'immobilisations financières	27	83	300
Incidence des variations de périmètre	0	0	0
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 1 273</b>	<b>-1 413</b>	<b>-1 115</b>
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Rachat et revente d'actions propres	0	0	927
Versements de dividendes	-808	-449	0
Encaissements liés à de nouveaux emprunts	1 002	162	202
Remboursements d'emprunts	- 1427	-1 482	-3 059
Intérêts financiers nets versés	-363	-445	-487
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-1 596</b>	<b>-2 213</b>	<b>-2 417</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>-1 145</b>	<b>-2 705</b>	<b>2 393</b>
Incidences des variations de taux de change	7	3	2
<b>TRÉSORERIE À L'OUVERTURE</b>	<b>3 135</b>	<b>5 844</b>	<b>3 452</b>
Reclassement de trésorerie			
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>	<b>1 984</b>	<b>3 135</b>	<b>5 844</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>- 1 145</b>	<b>-2 705</b>	<b>2 393</b>

<b>3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS.....</b>	<b>29</b>
<b>1. INFORMATIONS GENERALES.....</b>	<b>29</b>
<b>2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTERIEURS À LA CLÔTURE.....</b>	<b>29</b>
2.1. Événements significatifs de l'exercice.....	29
2.2. Événements postérieurs à la clôture.....	29
<b>3. PRINCIPES COMPTABLES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION.....</b>	<b>29</b>
3.1. Déclaration de conformité au référentiel IFRS.....	29
3.2. Date de clôture.....	29
3.3. Base de préparation des états financiers consolidés.....	29
3.4. Estimations et hypothèses.....	30
3.5. Périmètre et méthodes de consolidation.....	30
3.6. Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1).....	30
3.7. Écart d'acquisition (IFRS 3 -IAS 36).....	30
3.8. Immobilisations Incorporelles (IAS 38).....	30
3.9. Immobilisations Corporelles (IAS 16).....	31
3.10. Locations financières (IAS 17).....	31
3.11. Autres actifs non courants (IAS 1).....	31
3.12. Suivi de la valeur des actifs non courants (IAS 36).....	31
3.13. Impôts différés (IAS 12).....	31
3.14. Stocks (IAS 2).....	32
3.15. Instruments financiers (IAS 39 et IFRS 7).....	32
3.16. Créances clients et autres créances.....	33
3.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7).....	33
3.18. Capital (IAS1).....	33
3.19. Titres d'autocontrôle (IAS 32).....	33
3.20. Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37).....	33
3.21. Avantages donnés au personnel (IAS 19).....	33
3.22. Passifs courants et non courants.....	34
3.23. Chiffre d'affaires.....	34
3.24. Secteurs opérationnels (IFRS 8).....	34
3.25. Résultat opérationnel courant.....	34
3.26. Coût de l'endettement financier.....	34
3.27. Participation et intéressement.....	34
3.28. Subventions et aides de l'État (IAS 20).....	34
3.29. Impôt sur le résultat (IAS 12).....	34
3.30. Intérêts minoritaires (IAS 27).....	34
3.31. Résultat par action (IAS 33).....	34
<b>4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....</b>	<b>35</b>
4.1. Entreprises intégrées dans le périmètre de consolidation.....	35
4.2. Entreprises exclues du périmètre de consolidation.....	35
4.3. Évolution du périmètre de consolidation.....	35
<b>5. NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....</b>	<b>36</b>
5.1. Écarts d'acquisition.....	36
5.2. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	37
5.3. Autres actifs financiers non courants.....	37
5.4. Actifs d'impôts différés.....	37
5.5. Autres actifs courants nets.....	38
5.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	38

<b>6. NOTES SUR LE BILAN PASSIF</b> .....	<b>39</b>
6.1. Capitaux propres.....	39
6.2. Emprunts et dettes financières.....	39
6.3. Exposition aux risques de marché.....	40
6.4. Provisions à long terme.....	41
6.5. Dettes fournisseurs et autres passifs courants.....	41
<b>7. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>42</b>
7.1. Chiffre d'affaires.....	42
7.2. Charges de personnel.....	42
7.3. Amortissements : dotations et reprises.....	42
7.4. Provisions et reprises : Résultat opérationnel courant.....	42
7.5. Autres produits et charges opérationnels courants.....	42
7.6. Coût de l'endettement financier net.....	43
7.7. Impôts sur les bénéfices.....	43
7.8. Résultat net par action.....	43
7.9. Passage des résultats sociaux au résultat consolidé.....	43
<b>8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b> .....	<b>44</b>
8.1. Rémunération des mandataires et jetons de présence.....	44
8.2. Effectifs.....	44
8.3. Stocks options.....	44
8.4. Engagements hors bilan.....	44
8.5. Passifs éventuels.....	45
8.5.1. Droit individuel à la formation.....	45
8.6. Honoraires des commissaires aux comptes.....	45
8.7. Transactions avec les parties liées.....	45

## 3.7.ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le métier du groupe SODIFRANCE est celui de services et d'ingénierie informatiques – SSII – avec un positionnement sur :

- Des offres complètes de services informatiques, de la mise en place des infrastructures au développement d'applications et la tierce maintenance,
- Des offres de solutions spécialisées pour automatiser le développement et l'évolution des systèmes d'information.

SODIFRANCE est une société domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext.

En date du 15 mars 2012, le Directoire a arrêté les comptes consolidés du Groupe SODIFRANCE (ci-après dénommée la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### 2. EVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

#### 2.1 EVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

##### CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE

Le Groupe a comptabilisé sur l'exercice 2011 un produit lié au Crédit Impôt Recherche de 825 K€. Le calcul du Crédit d'impôt Recherche a été effectué en partenariat avec une société spécialisée. Le produit de ce Crédit d'impôt, pour sa partie liée à des dépenses immobilisées en recherches et développements a été étalé en résultat sur 3 ans.

L'évolution de la législation ne permettait plus au Groupe de prétendre en 2011 au remboursement anticipé de la créance du Crédit d'impôt recherche 2010 comme cela avait été le cas sur l'exercice précédent pour la créance de Crédit impôt recherche 2009. La créance de Crédit impôt recherche 2010 a donc été cédée à OSEO et financée à hauteur de 80 % pour un montant total de 887 K€. Ce financement est comptabilisé en dette à long terme au 31/12/2011.

#### 2.2 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'existe aucun élément postérieur à la clôture

### 3. PRINCIPES COMPTABLES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

#### 3.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL IFRS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen, adopté le 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe SODIFRANCE sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) applicables au 31 12 2011, et telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations, dont l'application n'est pas obligatoire au 31 12 2011.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 12 2011.

**Normes, interprétations et amendements en vigueur au 1er janvier 2011 et n'ayant pas eu d'incidence significative sur les méthodes de comptabilisation et d'évaluation ni sur les états financiers consolidés du Groupe :**

- IFRS 1 révisée « Première adoption des IFRS » ;
- Amendement d'IFRS 1 : « Exemptions supplémentaires pour les premiers adoptants » ;
- Amendement d'IFRS 1 : « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants » ;
- Amendement d'IFRS 2 : « Conditions d'acquisition et annulations » ;
- Amendement d'IFRS 2 : « Transactions intra groupe dont le paiement est fondé sur des actions et réglées en trésorerie » ;
- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises (Phase 2) » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » ;
- Amendements IAS 23 : « Coûts d'emprunt – capitalisation obligatoire des coûts d'emprunt pour les actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus » ;
- Amendements IAS 32 et IAS 1 : « Amendements relatifs aux instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation » ;
- Amendements à IAS 32 « Classement des droits de souscription émis » ;
- Amendements IAS 39 : « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation des éléments éligibles à la couverture » ;
- IFRIC 12 « Concessions de services » ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle » ;
- Amendement à IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.
- IFRIC 15 : « Accords pour la construction d'un bien immobilier » ;
- IFRIC 16 : « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » ;
- IFRIC 17 : « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires » ;
- IFRIC 18 : « Transfert d'actifs provenant de clients » ;
- IFRIC 19 : « Extinction de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres » ;
- Les textes d'améliorations des IFRS (mai 2010).

**Normes, interprétations et amendements parus au Journal Officiel de l'Union européenne n'ayant pas été appliqués par anticipation et dont l'application obligatoire est postérieure au 1er janvier 2011 :**

- Amendement d'IFRS 7 : « Transferts d'actifs financiers » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2011.

#### 3.2 DATE DE CLÔTURE

Les comptes des sociétés du périmètre couvrent tous une période de 12 mois sur l'exercice 2011.

#### 3.3 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en milliers euros, sauf indication contraire.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et des passifs issus de regroupement d'entreprises qui sont enregistrés à leur juste valeur.

### 3.4 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le groupe à revoir ses estimations. L'impact de ces changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent :

- la valorisation des écarts d'acquisition et écarts d'évaluation,
- la valorisation des engagements de retraite,
- les impôts différés.

### 3.5 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

#### Périmètre

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe n'exerce au 31 décembre 2011, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint ni aucune influence notable.

#### Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les sociétés du groupe qui sont consolidées sont répertoriées dans la note 4.1

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe compris dans les états financiers consolidés.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Le groupe SODIFRANCE ne contrôle directement ou indirectement aucune entité ad'hoc.

#### Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciers, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

#### Amortissements dérogatoires

L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée. A ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leur montant net d'impôt.

### 3.6 VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS (IAS 1)

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du groupe, hors impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, hors passifs d'impôts différés ou dans les douze mois suivant la date de clôture constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

### 3.7 ECART D'ACQUISITION (IFRS 3 -IAS 36)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation de valeur annuel.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

### 3.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition, diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulés.

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée. Les durées d'utilité sont les suivantes :

- Frais de constitution et d'établissement 3 ans
- Logiciels 1 – 8 ans



## 3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### 3.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, y compris les frais d'acquisition et déduction faite des escomptes de règlement.

L'approche par composant n'a pas été utilisée eu égard à la nature des actifs immobilisés.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée	Mode
Aménagements des locaux	10 ans	linéaire
Agencements	3 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Matériel de bureau	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	linéaire

### 3.10 LOCATIONS FINANCIÈRES (IAS 17)

Les équipements acquis en crédit bail ou financés en location financière sont immobilisés et amortis selon les règles du Groupe, si la valeur d'acquisition de l'immobilisation ou du groupe d'immobilisations de même nature est supérieure à 30 K€. Chaque redevance est partagée en remboursement de dette financière et une charge financière, ceci sur la base d'un taux d'intérêt constant. La charge financière est comptabilisée au compte de résultat pendant la durée du contrat.

Les immobilisations incorporelles financées par crédit bail ou location financière inscrites à l'actif du bilan et amortis sur les durées en vigueur au sein du Groupe représentent 670 K€ brut et sont totalement amorties.

Aucune construction ni aucun aménagement de construction ne fait l'objet d'un contrat de location financière.

Les autres immobilisations corporelles financées par crédit bail ou location financière inscrites à l'actif du bilan et amorties sur les durées en vigueur au sein du Groupe, représentent un montant brut de 140 K€ et sont amorties pour 139 K€.

La dette correspondant au principal à rembourser est éteinte au 31 12 2011.

Il n'y a plus de loyer restant à courir au 31 12 2011.

### 3.11 AUTRES ACTIFS NON COURANTS (IAS 1)

Ils comprennent les prêts, cautionnements, dépôts de garantie et autres créances ayant une échéance supérieure à un an, avec des paiements fixes ou déterminables. Ils sont reconnus à leur juste valeur à leur initiation et comptabilisés au coût amorti.

### 3.12 SUIVI DE LA VALEUR DES ACTIFS NON COURANTS (IAS 36)

Un test de dépréciation de la valeur des immobilisations est effectué en cas d'évènements ou de circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

S'agissant des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles, le test de dépréciation est réalisé chaque année.

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris

individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Les UGT sont des unités de gestion autonomes au niveau desquelles les processus d'allocation des ressources et d'analyse des résultats sont effectués. Au sein du Groupe, elles correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Dans la pratique, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente des UGT du groupe, SODIFRANCE utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, conformément au paragraphe 20 de la norme IAS 36. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une UGT. Les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans, élaborés par la direction du groupe. Le taux d'actualisation est le taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs).

La perte de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant : en premier lieu, au goodwill affecté le cas échéant à l'UGT, puis aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Compte tenu des interactions fortes entre les différents métiers du groupe, le Groupe constitue la seule Unité Génératrice de Trésorerie identifiable à laquelle peuvent être affectés les écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles non amortissables ne sont jamais reprises en résultat.

### 3.13 IMPÔTS DIFFÉRÉS (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

#### L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

#### L'impôt différé

Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Au 31 12 2011, le taux d'impôt retenu est de 33.33%.

Le Groupe ne comptabilise un actif d'impôt différé, au titre de ses pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, que dans la mesure où il dispose de différences temporelles suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'il disposera de bénéfices

### 3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

imposables suffisants, sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif.

La convention d'intégration fiscale conclue entre SODIFRANCE SA, SODIFRANCE ISIS SAS, SOFT-MAINT SAS, MIA SOFTWARE SAS, API GROUP SAS, APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL INFORMATIQUE SARL, ONEXT CONTENT SYSTEM SAS et DATALLIANCE SAS prévoit que l'économie d'impôt résultant, pour le groupe intégré, des déficits des filiales est comptabilisée comme une simple économie de trésorerie dans un compte au crédit. Ce compte de dette est cumulé avec l'ensemble de l'impôt différé actif.

L'économie d'impôt sur les sociétés, constatée dans les comptes sociaux de la société mère intégrante en compte de dettes, représente en fait l'économie d'impôt sur les sociétés générée compte tenu des bénéfices de certaines filiales qui ont pu être imputés sur les déficits d'autres filiales.

L'économie d'impôt société calculée sur le solde des déficits reportables du Groupe intégré qui n'auraient pas pu être imputés sur des bénéfices malgré le mécanisme de l'intégration fiscale est comptabilisée en consolidation par la société mère en Impôts différés Actifs.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan.

Depuis le 31 12 2008, cet impôt différé actif présente un solde diminué du compte de dettes diverses, représentant l'économie d'impôt constatée chez la société mère du fait de l'intégration.

Cette économie de trésorerie représente :

- au 31 12 2008 : 1 427 K€
- au 31 12 2009 : 1 486 K€
- au 31 12 2010 : 1 811 K€
- au 31 12 2011 : 2 520 K€

Les impôts différés sont calculés société par société et sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

La loi de finances pour 2010, publiée le 31 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle,
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe a conclu que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait en un changement de nature du calcul de l'impôt local français et a donc qualifié la C.V.A.E d'impôt sur le résultat conformément à la norme IAS 12.

L'analyse des différences temporelles liées à la C.V.A.E faisant ressortir des éléments considérés par le groupe comme étant

non significatifs, aucun impôt différé n'a été pris en compte suite à cette réforme.

#### 3.14 STOCKS (IAS 2)

Le stock est essentiellement constitué de petits matériels informatiques. La valorisation des stocks de marchandises se fait selon le principe des coûts historiques en retenant la méthode du FIFO. Si la valeur totale calculée est supérieure à celle de la valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

#### 3.15 INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 39 ET IFRS 7)

##### Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les prêts et créances au coût amorti et les titres de participation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers dépendent de leur classement au bilan :

- Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, ainsi que les titres cotés sont analysés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres sauf lorsque la baisse de valeur par rapport au coût d'acquisition est jugée significative ou prolongée, et implique une perte de valeur le cas échéant. Les pertes de valeur sont comptabilisées en compte de résultat ; cette dépréciation est irréversible.
- Les prêts et créances au coût amorti comprennent principalement les créances commerciales et les acomptes. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lors de leur comptabilisation initiale, les créances client sont évaluées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût, sous déduction des pertes de valeur, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

##### Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs et les emprunts.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Lors de leur comptabilisation initiale, les primes / décotes d'émission, primes / décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou en diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Les emprunts dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture, sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

## 3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts, parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

Le Groupe a négocié un contrat d'échange de conditions d'intérêts (collar) sur l'emprunt principal, dont le taux d'intérêt est indexé sur l'Euribor 12 mois.

La juste valeur de cet instrument dérivé est appréciée en fonction d'une valorisation annuelle réalisée par l'organisme prêteur, calculée à partir des anticipations sur l'évolution future des marchés.

Cet instrument dérivé a été désigné comme instrument de couverture dans le cadre d'une relation de couverture des flux futurs de trésorerie.

La variation de juste valeur de cet instrument de couverture qui constitue une couverture efficace est comptabilisée en capitaux propres, et la part inefficace est comptabilisée en résultat.

### 3.16 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées à leur coût sous déduction des pertes de valeur, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

Les créances clients cédées dans le cadre du contrat d'affacturage représentent un montant total de 4 064 K€ au 31 12 2011 contre 2 982 K€ au 31 12 2010.

Depuis le 01 01 2008, le Groupe SODIFRANCE positionne les créances cédées en dettes financières après déduction des réserves de financement et retenues de garantie. En effet, il est estimé que le contrat ne transfère pas le risque de non recouvrement des créances sur la société d'affacturage. Ces créances et dettes ne sont donc pas susceptibles d'être déconsolidées.

Au 31 12 2011 la position vis-à-vis du factor est débitrice pour 1 687 K€. Au 31.12.2010, la position vis-à-vis du factor était également débitrice pour 2 472 K€.

Aucun effet ne faisait l'objet d'escompte au 31 12 2011.

### 3.17 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (IAS 7)

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de tous les placements à court terme (moins de 3 mois) très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

### 3.18 CAPITAL (IAS 1)

Les capitaux propres sont composés du capital social de la société mère, des primes d'émission, des réserves, du résultat et des écarts de conversion. Les réserves et le résultat consolidés correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation nets des distributions de dividendes.

Les charges externes directement liées à une émission d'actions nouvelles sont comptabilisées en moins de la prime d'émission, nettes de taxes.

### 3.19 TITRES D'AUTOCONTRÔLE (IAS 32)

La société ne détient pas de titres en autocontrôle

### 3.20 PROVISIONS (NON COURANTES ET COURANTES) (IAS 37)

Une provision est constituée, lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers, qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

### 3.21 AVANTAGES DONNÉS AU PERSONNEL (IAS 19)

#### Avantages à court terme

Les avantages à court terme du Groupe, constitués principalement des rémunérations, des charges sociales, de la participation et des primes à payer, sont comptabilisés en charges de l'exercice.

#### Avantages à long terme

Les sociétés du Groupe disposent de régimes de retraite à prestations définies, qui déterminent le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de son départ à la retraite.

Le montant de l'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière est calculé sur la base de la méthode des unités de crédit projetées définie par IAS 19 et tient compte des paramètres suivants :

- départ en retraite : 65 ans ;
- modalité de départ en retraite : Départ volontaire
- Convention collective : Bureaux d'études techniques (SYNTEC)
- table de mortalité prescrite par le code des assurances : TH TF 00-02
- taux d'actualisation brut : 3.50% ;
- frais de gestion financière sur encours : 0.50%
- taux de chargements sur primes : 3.80% ;
- taux d'évolution des salaires hors inflation : 1 %. L'inflation est prise à 1.5% ;
- application d'un taux de turn-over global de 17.89% jusqu'à 60 ans, nul après.

L'estimation de l'engagement total, qui a été réalisée sur la base d'une étude commandée à un actuair, aboutit à une dette actuarielle totale de 478 K€.

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance pour prendre en charge une partie des engagements en faveur des salariés.

Le montant du Fonds de Garantie CNP s'établit à 461 K€ au 31 12 2011.

Par prudence et pour tenir compte des incertitudes sur le taux de turn over à venir et les risques de redémarrage de l'inflation, la provision de 337 K€ constituée au 31 12 2009 en complément de l'actif de couverture a été maintenue.

### 3.22 PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

Les passifs courants comprennent notamment :

- les dettes financières pour la fraction inférieure à un an ;
- les avances et acomptes reçus sur commandes ;
- les provisions courantes : Elles correspondent aux provisions liées au cycle normal d'exploitation.
- les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur immobilisations, les autres dettes et les produits constatés d'avance. Lorsque ces dettes ont une échéance supérieure à un an, elles sont classées en autres passifs non courants.

### 3.23 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée.

Les ventes sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire nettes des taxes sur les ventes, des remises, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra groupe. Les dépenses de services après-vente sont également déduites du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires sur prestations au forfait est constaté au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode à l'avancement.

Les prestations de maintenance de logiciel facturées en avance sont comptabilisées prorata temporis en chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires correspondant à la période de prestation qui s'étend au-delà de la période de clôture est comptabilisé en produits constatés d'avance.

### 3.24 SECTEURS OPÉRATIONNELS (IFRS 8)

Les travaux d'analyse de l'information à fournir dans le cadre de l'application de la norme IFRS 8 « segments opérationnels » a conduit à définir au sein du Groupe l'existence d'un seul segment opérationnel « Services et ingénierie informatiques ».

Dans le cadre de cette analyse le Groupe a considéré que le segment vente d'« Editions de logiciels », de par son faible poids était intégré dans le segment opérationnel « Services et ingénierie informatiques ».

### 3.25 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant pris en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel des IFRS ;
- des éléments de produits et charges financiers ;
- de l'impôt sur le résultat (exigible et différé).

### 3.26 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Le coût de l'endettement financier comprend :

- les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- le résultat de cessions des équivalents de trésorerie,
- les charges d'intérêts sur opérations de financement.

### 3.27 PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT

En application des préconisations en matière de présentation des comptes consolidés, la participation des salariés est intégrée dans le poste « charges de personnel » du compte

de résultat. Compte tenu des résultats sur l'exercice, la participation comptabilisée au 31 12 2011 pour le Groupe est égale à 112 K€.

### 3.28 SUBVENTIONS ET AIDES DE L'ÉTAT (IAS 20)

Le crédit d'impôt recherche entre dans le champ d'application de la norme IAS 20 portant sur la comptabilisation des subventions publiques.

Dans ce cadre, le Groupe scinde le produit de crédit d'impôt recherche comme suit :

- la fraction relative aux frais de développement immobilisés est comptabilisée en produits constatés d'avance et reprise au compte de résultat au même rythme que l'amortissement;
- la fraction relative aux dépenses de recherche non immobilisées est comptabilisée immédiatement au compte de résultat.

### 3.29 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

#### L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant le taux d'impôt à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

#### L'impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilanciale de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté dans la note 7.7.

### 3.30 INTÉRÊTS MINORITAIRES (IAS 27)

Les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé. Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

### 3.31 RÉSULTAT PAR ACTION (IAS 33)

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice non ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Le Groupe ne dispose pas de ce type d'instruments dilutifs.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action est de 3 207 426.

### 3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## 4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 4.1. ENTREPRISES INTÉGRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SODIFRANCE SA est la société mère consolidante.

Les comptes annuels des sociétés dans lesquelles la SA SODIFRANCE exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les sociétés du groupe sont intégrées globalement.

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège social	Pays	N° SIREN	Fraction de capital détenu	Total actif	Dettes	Chiffre d'affaires	Résultat
SODIFRANCE	ST GREGOIRE (35)	France	383.139.102	Mère	36 778	22 261	6 317	-12
SOFT-MAINT	NANTES (44)	France	384.124.582	100%	14 253	12 326	12 260	-1 106
SODIFRANCE ISIS	ST GREGOIRE (35)	France	420.458.382	100%	37 833	18 420	52 362	887
SOFTMAINT BX	BRUXELLES	Belgique	472.270.729	100%	100	348	25	-67
MIA SOFTWARE	PARIS 8ème	France	479.228.694	100%	2 784	1 038	1 869	279
API GROUP	PARIS 8ème	France	414.434.290	100%	7 611	4 786	13 743	222
APP. PROFESS. INFO	NOISY LE GRAND (93)	France	414.740.233	100%	232	86	186	60
ONEXT CONTENT SYS.	NANTES (44)	France	451.165.542	100%	376	474	826	-154
DATALLIANCE	NANTES (44)	France	385.176.607	100%	2 383	1 529	5 035	255
SOFT-MAINT TUNISIE	ARIANA	Tunisie		90%	1 748	196	1 515	753

### 4.2. ENTREPRISE EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Il n'y a aucune entreprise exclue du périmètre de consolidation.

### 4.3. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Il n'y a eu aucune modification du périmètre de consolidation durant l'exercice s'achevant le 31 12 2011.

## 3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### 5. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 5.1. ÉCARTS D'ACQUISITION

Conformément aux règles décrites dans la note 3.12 portant sur le suivi de la valeur des actifs, un test sur la valeur des écarts d'acquisition est effectué chaque année au niveau de chacune des filiales définie comme une unité génératrice de trésorerie.

Détail du poste écart d'acquisition positif :

EN K€	31.12. 2011			31.12.2010	
	BRUT	DÉPRÉCIATIONS	NET		NET
SARL SIREVE	957	431	526		526
SAS SOFT-MAINT	81	81			
SAS SOFT-MAINT (QUALITEC)	1 554	678	876		876
SAS SOFT-MAINT (IMAGINE)	2 824	961	1 863		1 863
SAS SOFT-MAINT (TRANSFORM)	721	210	511		511
SAS SODIFRANCE ISIS	2 881	2 278	603		603
SAS SODIFRANCE ISIS (INSTITUT)	59	11	48		48
SAS SODIFRANCE ISL	183	93	90		90
SA CONSYL	1 863	684	1 179		1 179
SAS API GROUP	10 797		10 797		10 797
SAS ONEXT CONTENT SYSTEM	369		369		376
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION</b>	<b>22 291</b>	<b>5 427</b>	<b>16 864</b>		<b>16 871</b>

La variation des écarts d'acquisition se présente comme suit :

AU 31.12.2010	22 297	5 427	16 871
Acquisitions			
Cessions			
Effets de variation de périmètre			
Dépréciations			
Effets des variations de change			
Autres	-7		-7
<b>AU 31.12.2011</b>	<b>22 290</b>	<b>5 427</b>	<b>16 864</b>

Un test de dépréciation de la valeur des immobilisations est effectué en cas d'évènements ou de circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

S'agissant des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles non amortissables, le test de dépréciation est réalisé chaque année.

Compte tenu des interactions fortes entre les différents métiers du Groupe, et donc de l'impossibilité d'affecter les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie, la valeur d'utilité a été calculée sur l'ensemble des sociétés du Groupe. Le Groupe dans son ensemble constitue la seule Unité Génératrice de Trésorerie identifiable à laquelle peuvent être affectés les écarts d'acquisition.

Les principales modalités de calcul du test de dépréciation sont les suivantes :

- Plans à moyen terme élaborés par la Direction sur un horizon de 5 ans
- Actualisation des flux prévisionnels ressortant de ces plans à un taux représentatif du coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC)
- Détermination de la valeur terminale par capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon de prévision explicite au taux représentant la différence entre le WACC et le taux de croissance à long terme jugé approprié pour l'activité. Cette valeur est ensuite actualisée au WACC du groupe.
- Le WACC retenu est de 9,74% après impôt, prenant en compte la prime de risque intrinsèque au Groupe.
- Le taux de croissance prévu à long terme est nul sur la base d'une estimation prudente de la croissance attendue et de l'inflation.

La valeur d'entreprise obtenue par la méthode décrite ci-dessus ne remet pas en cause la valeur des écarts d'acquisition.

Les amortissements correspondent aux amortissements comptabilisés antérieurement à l'application des normes IFRS.

### 3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

#### 5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

##### Valeurs brutes

EN K€	31.12.2010	Acquisitions	Diminutions	Autres variations	31.12.2011
Frais d'établissement					
Frais recherche et développement	7 190	826			8 016
Concessions, brevets	1 103	196	13		1 286
Concessions, brevets en crédit bail	670				670
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>8 963</b>	<b>1 022</b>	<b>13</b>		<b>9 972</b>
Terrains	0				0
Constructions				120	120
Installations techniques	603	3	134	-130	343
Autres immobilisations corporelles	2 026	278	14	10	2 301
Autres immobilisations corporelles en crédit bail	390		251		139
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 019</b>	<b>282</b>	<b>399</b>		<b>2 902</b>
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>11 982</b>	<b>1 304</b>	<b>411</b>		<b>12 875</b>

##### Amortissements

EN K€	31.12.2010	Dotations	Diminutions	Autres variations	31.12.2011
Frais d'établissement					
Frais recherche et développement	6 107	840			6 947
Concessions, brevets	879	79	13		945
Concessions, brevets en crédit bail	670				670
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>7 656</b>	<b>919</b>	<b>13</b>		<b>8 563</b>
Terrains					
Constructions				114	114
Installations techniques	547	31	135	-114	329
Autres immobilisations corporelles	1 392	275	14		1 653
Autres immobilisations corporelles en crédit bail	292	46	200		138
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 230</b>	<b>353</b>	<b>349</b>		<b>2 234</b>
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>9 886</b>	<b>1 272</b>	<b>361</b>		<b>10 797</b>
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>2 095</b>				<b>2 078</b>

#### 5.3. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Titres de participation non conso.	68	68	129
Dépréciations titres non conso.	-68	-68	-98
Dépôts et cautionnements	160	164	215
Dépréciations autres immos fin.	-22		
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>164</b>	<b>246</b>

#### 5.4. ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

EN K€	31.12.2010	charges/produits	Réserves	31.12.2011
Impôts différés actif	1 302	-77	-57	1 168
<b>TOTAL</b>	<b>1 302</b>	<b>-77</b>	<b>-57</b>	<b>1 168</b>

L'impact sur le résultat est analysé dans la note 7.7.

Les prévisions permettent d'estimer les détails de récupération de l'impôt différé actif sur le planning suivant :

### 3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

EN K€	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Impôts différés actif	529	639			1 168
<b>TOTAL</b>	<b>529</b>	<b>639</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 168</b>

### 5.5. AUTRES ACTIFS COURANTS NETS

	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Stocks	84	32	29
Clients et comptes rattachés	21 674	19 757	18 425
Avances et acomptes versés	39	26	48
Débiteurs divers	4 846	4 104	5 250
Charges constatées d'avance	261	188	342
	<b>26 904</b>	<b>24 107</b>	<b>24 093</b>
Provisions sur créances clients	-793	-150	-310
Provisions sur autres créances	-21	-21	-21
	<b>26 090</b>	<b>23 936</b>	<b>23 763</b>

L'analyse des créances échues non provisionnées donnent les éléments suivants :

	Total créances échues (net de prov.)	Echues depuis - de 6 mois	Echues depuis + de 6 mois et - de 12 mois	Echues depuis + de 12 mois
Clients et comptes rattachés	3 415	3 290	54	71
Autres créances	310			310
<b>TOTAL</b>	<b>3 725</b>	<b>3 290</b>	<b>54</b>	<b>381</b>

### 5.6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Valeurs mobilières de placements	181	340	1 492
Disponibilités	2 118	2 884	4 517
<b>TOTAL Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>2 299</b>	<b>3 224</b>	<b>6 009</b>
Concours bancaires	-315	-88	-172
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>1 984</b>	<b>3 136</b>	<b>5 837</b>



### 3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## 6 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 6.1 CAPITAUX PROPRES

	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Nombre de titres	3 207 426	3 207 426	3 207 426
Valeur unitaire (en €)	1,56	1,56	1,56
<b>Montant du capital (en €)</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>

	MONTANTS 31.12.2011	MONTANTS 31.12.2010	MONTANTS 31.12.2009
Capital social	5 000	5 000	5 000
Primes d'émission	9 163	9 830	9 830
Réserves liées au capital	33	892	5 666
Réserves consolidées	963	-626	-6 213
Ecart de conversion	8	1	-2
Résultat net	1 636	774	1 141
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>16 803</b>	<b>15 871</b>	<b>15 422</b>
<i>Dont Part du groupe</i>	<i>16 649</i>	<i>15 784</i>	<i>15 400</i>
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>	<i>154</i>	<i>87</i>	<i>22</i>

### 6.2. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

EN K€	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Emprunts / des établiss. de crédit	1 258	1 302	1 326
Dettes sur retraitement de crédit bail	0	70	69
Autres dettes financières et subventions	17	60	94
Instrument dérivé			
Affacturage	144		
Concours bancaires	170	88	172
<b>DETTES FINANCIÈRES À MOINS D'UN AN</b>	<b>1 589</b>	<b>1 520</b>	<b>1 662</b>

EN K€	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Emprunts / des établiss. de crédit	3 159	3 426	4 544
Dettes sur retraitement de crédit bail			82
Autres dettes financières et subventions			60
Instrument dérivé	264	436	559
<b>DETTES FINANCIÈRES À PLUS D'UN AN</b>	<b>3 422</b>	<b>3 862</b>	<b>5 245</b>

Les échéances de la part à plus d'un an des emprunts et dettes financières se ventilent de la manière suivante :

EN K€	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
De 1 à 5 ans	3 422	3 862	4 686
A plus de 5 ans			559
<b>DETTES FINANCIÈRES À PLUS D'UN AN</b>	<b>3 422</b>	<b>3 862</b>	<b>5 245</b>

### 3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Détail des principaux emprunts :

	Date de souscription	Devise	Durée	Taux	Montant nominal	Montant au 31.12.2011	Covenants	Garanties
Emprunt acquisition API Group (pool bancaire - Crédit Agricole, BCME, BPO, Fortis, Palatine)	16/07/2007	Euro	7 ans	Variable Euribor 12 mois +1,20%	8 000	3 426	voir (a)	Gages titres SODI.ISIS, API GROUP, SOFT-MAINT
Emprunt financement créance Crédit Impôt recherche 2010	29/06/2011	Euro	2 ans renouvelables 2 ans	Variable Euribor 1 mois +1,20%	887	887		Créance C.I.R.
Banque CIO	15/07/2007	Euro	4 ans	Variable Euribor 3 mois	400	87		Gage titres ONEXT CONTENT SYSTEM

Le Groupe a négocié un contrat d'échange de conditions d'intérêts sur l'emprunt principal, dont le taux d'intérêt est indexé sur l'Euribor 12 mois.

La juste valeur de cet instrument dérivé est appréciée en fonction d'une valorisation annuelle réalisée par l'organisme prêteur, calculée à partir des anticipations sur l'évolution future des marchés.

La variation de juste valeur de cet instrument au 31 12 2011 est de 264 K€, comptabilisée à hauteur de 264 K€ dans les réserves (part efficace de la comptabilité de couverture) et sans impact sur le résultat financier de l'exercice.

#### (a) Précision sur les covenants :

La marge applicable est ajustée le cas échéant en fonction du niveau du Ratio d'endettement financier défini comme étant le rapport entre les dettes financières nettes consolidées et le résultat consolidé.

Les dettes financières nettes représentent la différence entre :

- les dettes moyen et long terme contractées auprès des banques, y compris les deux tiers des engagements de crédit bail mobilier et la moitié des engagements de crédit bail immobilier, ainsi que les découverts bancaires, les cessions Dailly et les effets escomptés non échus et ;
- le montant des disponibilités et placements financiers (net de factor mais incluant les titres détenus en autocontrôle).

Si le ratio est compris entre 2.25 et 2.50, la marge applicable est fixée à 1.50 %

Si le ratio est compris entre 0.75 et 2.25, la marge applicable est fixée 1.20 %

Si le ratio est inférieur à 0.75, la marge applicable est fixée à 0.90 %

Le non respect du ratio d'endettement financier peut entraîner l'exigibilité anticipée de la dette. A partir de l'exercice 2009, ce ratio doit être inférieur ou égal à un.

Le Ratio d'endettement financier est calculé annuellement, au 31 décembre de chaque année, sur la base des comptes consolidés certifiés et audités du Groupe.

Le Groupe respecte ce ratio au 31 12 2011.

### 6.3 EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

#### Risque de taux d'intérêt

L'endettement moyen et long terme de 4.7 M€ au 31 12 2011 est soumis pour sa totalité à des taux variables. Le risque de taux est réduit suite à la négociation d'un contrat d'échange de conditions d'intérêts sur l'emprunt principal.

Compte tenu de leurs montants les risques de variation de taux sur les autres emprunts ne sont pas significatifs.

#### Risque de change

Les opérations conclues en devises sont quasiment inexistantes. Les dettes et créances libellées en devise hors zone euro au 31 12 2011 ne sont pas significatives.

#### Risque de liquidité

Le recours à l'affacturage sur les deux filiales les plus importantes du Groupe permet de disposer d'un montant de liquidité immédiatement disponible et limite de ce fait de façon importante le risque de liquidités.

### 3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

#### 6.4. PROVISIONS À LONG TERME

EN K€	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Litiges clients / projets	232	867	617
Contentieux salariés	181	187	139
Indemnité fin de carrière	337	337	337
Contentieux organismes sociaux	4	151	149
Autres risques	70	70	2
<b>TOTAL</b>	<b>824</b>	<b>1 611</b>	<b>1 243</b>

La variation des provisions sur l'exercice se détaille ainsi :

EN K€	31.12.2010	+	-	31.12.2011
Litiges clients / projets	867		635	232
Contentieux salariés	187	38	44	181
Indemnité fin de carrière	337			337
Contentieux organismes sociaux	151		148	4
Autres risques	70			70
<b>TOTAL</b>	<b>1 611</b>	<b>38</b>	<b>826</b>	<b>824</b>

#### 6.5. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

DOTATIONS ET REPRISES	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Fournisseurs	3 984	3 325	3 709

EN K€	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Dettes sociales	11 579	10 920	10 961
Dettes fiscales	6 624	6 079	5 963
Dettes diverses	2 131	1 960	3 719
Produits constatés d'avance	1 678	2 444	2 013
<b>TOTAL</b>	<b>22 012</b>	<b>21 403</b>	<b>22 655</b>

Les autres passifs courants sont principalement constitués des dettes sociales et fiscales.

### 7. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

#### 7.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

EN K€	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
France	68 033	62 898	61 000
Hors France	194	157	2 080
<b>TOTAL</b>	<b>68 227</b>	<b>63 055</b>	<b>63 080</b>

#### 7.2. CHARGES DE PERSONNEL

EN K€	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Salaires	33 614	32 017	30 071
Charges sociales	16 299	15 450	14 916
Participation des salariés	112		
Production immobilisée	-907	-963	-775
<b>TOTAL</b>	<b>49 118</b>	<b>46 504</b>	<b>44 212</b>

#### 7.3. AMORTISSEMENTS : DOTATIONS ET REPRISES

EN K€	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Immobilisations incorporelles	919	991	927
Immobilisations corporelles	353	391	313
<b>TOTAL</b>	<b>1 272</b>	<b>1 381</b>	<b>1 239</b>

#### 7.4. PROVISIONS ET REPRISES : RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

DOTATIONS ET REPRISES	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Dépréciations clients	629	-14	18
Risques et charges	-787	250	146
<b>TOTAL</b>	<b>-158</b>	<b>236</b>	<b>164</b>

#### 7.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

EN K€	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Crédit impôt recherche	838	1 004	1 126
Redevance de marques	-25	-25	-27
Créances irrécouvrables	-2	-6	-25
Autres	-10	-15	16
<b>TOTAL</b>	<b>801</b>	<b>958</b>	<b>1 089</b>

Le crédit d'impôt recherche porte à la fois sur des frais de recherche immobilisés et sur des frais de recherche qui ne peuvent pas être immobilisés au regard du référentiel IFRS. En conséquence, le crédit impôt recherche est comptabilisé comme suit :

- la fraction relative aux frais de développement immobilisés, est comptabilisée en produits constatés d'avance et reprise au compte de résultat au même rythme que l'amortissement ;
- la fraction relative aux dépenses de recherche non immobilisées est comptabilisée immédiatement au compte de résultat.

### 3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

#### 7.6. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

EN K€	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et charges financières	-381	-396	-481
Autres charges financières	-4	-46	-28
Résultat net /Opération VMP	2	-4	20
Autres	20		2
<b>TOTAL</b>	<b>-363</b>	<b>-446</b>	<b>-487</b>

#### 7.7. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé :

EN K€	31.12.2011	
	Bases	Impôt
Taux de l'impôt	33.33%	
Résultat comptable avant impôt sur les sociétés	1 713	571
Impacts des charges définitivement non déductibles	8	3
Impacts des crédits d'impôts	-825	-275
Impacts des résultats non soumis à l'impôt	-753	-251
Impacts déficits de l'exercice non activés	88	29
Reclassement CVAE 2011		883
<b>CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE</b>	<b>231</b>	<b>960</b>

La charge d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

EN K€	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Impôt exigible			-61
Impôts différés	-77	283	14
CVAE en impôts sur le résultat	-883	-680	
<b>TOTAL</b>	<b>-960</b>	<b>-397</b>	<b>-47</b>

#### 7.8. RÉSULTAT NET PAR ACTION

Au 31/12/2011 le résultat par action se présente comme suit :

EN K€	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Résultat net attribuable aux actionnaires de SODIFRANCE	1 561	710	1 119
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	3 207 426	3 207 426	3 207 426
<b>RÉSULTAT PAR ACTION EN EURO (PART DU GROUPE)</b>	<b>0.49</b>	<b>0.22</b>	<b>0.35</b>

#### 7.9 PASSAGE DES RÉSULTATS SOCIAUX AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

EN K€	31.12.2011
Cumul des résultats sociaux des sociétés consolidées	1 118
Dividendes internes	-128
Amortissements dérogatoires	40
Leasings	-26
Impôts différés	623
Etalement CIR	13
Divers	-4
<b>TOTAL</b>	<b>1 636</b>

## 3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### 8. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### 8.1. RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES ET JETONS DE PRÉSENCE

Les principaux dirigeants sont les membres du Directoire et le Président du Conseil de Surveillance.

Les rémunérations attribuées aux membres du directoire se sont élevées à 878 030 euros pour l'exercice, dont 9 420 euros au titre des avantages en nature.

Détail par personne (en Euros) :

NOM	FIXE	AVANTAGE EN NATURE	FIXE + AV. EN NATURE	REMU. MEMBRES DIRECTOIRE	REMUNERATION VARIABLE	TOTAL
F. MAZIN-HPM	162 000	6 474	168 474		38 000	206 474
Y. LENNON-HPM	149 816	783	150 599	1 500	36 577	188 676
A.L. MAZIN	79 800	840	80 640	1 500	19 240	101 380
F. RIVIERE DE PRECOURT	87 000	1 323	88 323	1 500	17 157	106 980
P. VIALLE	99 996		99 996		36 497	136 493
J.F DENIS	90 252		90 252		32 775	123 027
E DERAM	15 000		15 000			15 000
<b>TOTAL</b>	<b>683 864</b>	<b>9 420</b>	<b>693 284</b>	<b>4 500</b>	<b>180 246</b>	<b>878 030</b>

Les rémunérations de M. MAZIN et de M. LENNON sont versées par HP2M SAS. Elles sont facturées à SODIFRANCE ainsi que les autres charges liées aux fonctions de MM. MAZIN et LENNON.

Les mandataires sociaux bénéficient d'une convention d'assurance chômage auprès de la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise.

Les rémunérations attribuées aux membres du Conseil de Surveillance se sont élevées à 15 000 euros pour l'année 2011.

#### 8.2. EFFECTIFS

L'effectif employé comprend l'effectif salarié, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

CATÉGORIE	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Effectif UES			
Cadres	822	766	780
ETAM	75	69	75
<b>TOTAL</b>	<b>897</b>	<b>835</b>	<b>855</b>
Effectif Tunisie	28	35	21
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>925</b>	<b>870</b>	<b>876</b>

#### 8.3. STOCKS OPTIONS

Il n'existe plus de plan d'options de souscription d'action.

#### 8.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

EN K€	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Nantissements fonds de commerce		53	157
Cession de créance C.I.R.	887		
Nantissements de titres	3 513	4 627	5 672
<b>TOTAL</b>	<b>4 400</b>	<b>4 680</b>	<b>5 829</b>

### 3.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

#### 8.5. PASSIFS ÉVENTUELS

##### 8.5.1 Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle, les entités françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile, cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats des exercices 2010 et 2011, en l'application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du CU-CNC.

Le nombre d'heures de droit individuel à la formation s'élève à 67 351 Heures au 31 décembre 2011.

#### 8.6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES DES COMPTES

Les honoraires facturés par les Commissaires aux comptes sur l'exercice se détaillent de la façon suivante :

EN K€	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
SOLIS MDA	51	59	85
GRANT THORNTON	0	3	22
SOFIDEM et Ass. (EX. JP AUDIT)	31	31	20
HLP AUDIT	34	20	
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>113</b>	<b>127</b>

#### 8.7. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Il n'existe aucune transaction et solde entre parties liées dans les états consolidés du Groupe. En effet, aucune entité n'est consolidée par mise en équivalence, l'ensemble du périmètre de consolidation étant constitué de filiales intégrées globalement.

Conformément aux principes de consolidation énoncés ci-dessus, la totalité des soldes et flux intra-groupes ont été éliminés de même que tout profit et perte interne réalisé à l'intérieur du périmètre.

Au sens de l'IAS 24, la société SODIFRANCE est contrôlée par la société HP2M.

Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

EN K€	31.12.2011	31 12 2010
Dettes courantes	816	434
Créances	4	2
Charges d'exploitation	1 612	1 190
Produits d'exploitaion	14	14
Charges financières	1	2
Charges exceptionnelles	0	52

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SODIFRANCE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre

opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 3.12 et 5.1 aux états financiers consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.12 et 5.1 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Saint-Grégoire et à Nantes, le 20 avril 2012

**Les commissaires aux comptes**

**HLP Audit**

**Jacques Le Pomellec**  
Associé

**SOLIS L&M. DHERBEY et Associés**

**Laurent Dherbey**  
Associé



## 4. COMPTES SOCIAUX SODIFRANCE SA

### 4.1. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

ACTIF	MONTANTS 31 DÉCEMBRE 2011 (en K€)	MONTANTS 31 DÉCEMBRE 2010 (en K€)
Capital souscrit non appelé	0	0
Logiciels	150	75
Immobilisations en cours	0	109
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>150</b>	<b>183</b>
Terrains		
Constructions	0	0
Installations techniques, matériels	4	11
Autres immobilisations corporelles	551	504
Immobilisations en-cours	0	0
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>555</b>	<b>515</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>22 385</b>	<b>22 391</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>23 090</b>	<b>23 089</b>
Avances et acomptes	18	6
Clients et comptes rattachés	2 591	2 635
Autres créances	10 664	8 596
Valeurs mobilières de placement	181	340
Disponibilités	15	28
Comptes de régularisation	219	137
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>36 778</b>	<b>34 833</b>

PASSIF	MONTANTS 31 DÉCEMBRE 2011 (en K€)	MONTANTS 31 DÉCEMBRE 2010 (en K€)
<b>Capital</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
<b>Primes</b>	<b>8 840</b>	<b>9 506</b>
<b>Réserves</b>	<b>438</b>	<b>1 325</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Amortissements dérogatoires</b>	<b>181</b>	<b>141</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-12</b>	<b>-752</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>14 446</b>	<b>15 220</b>
Provision pour risques & charges	71	74
Emprunts et dettes financières	4 462	4 777
Fournisseurs	1 430	1 383
Dettes fiscales et sociales	828	828
Autres dettes	15 441	12 550
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>36 778</b>	<b>34 833</b>

## 4. COMPTES SOCIAUX SODIFRANCE SA

### 4.2. COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2011

EN K€	31 DÉCEMBRE 2011	31 DÉCEMBRE 2010
Ventes de services	6 317	6 302
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>6 317</b>	<b>6 302</b>
Subventions d'exploitation	0	0
Reprise sur provision d'exploitation	0	0
Autres produits d'exploitation	49	15
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>6 367</b>	<b>6 316</b>
Autres achats et charges externes	3 981	4 045
Charges de personnel	1 615	1 566
Autres charges d'exploitation	10	13
Impôts et taxes	200	169
Dotations aux amortissements et provisions	290	256
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 096</b>	<b>6 048</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>270</b>	<b>268</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-264</b>	<b>-340</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>6</b>	<b>-71</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-38</b>	<b>-642</b>
Impôts sur les bénéfices	-20	39
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-12</b>	<b>-752</b>

### 4.3. ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

#### 4.3.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

#### 4.3.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

#### 4.3.3. PRINCIPES COMPTABLES, REGLES ET METHODES D'ÉVALUATION

##### ■ PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

##### ■ MÉTHODE D'ÉVALUATION

###### Immobilisations Incorporelles

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils sont amortis sur une période de 1 à 8 ans.

Les durées d'amortissements ont été revues sur certains actifs conformément aux nouvelles normes comptables prévues au CRC 2002.10.

###### Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat H.T. majoré des frais accessoires). Les amortissements économiques pratiqués sont calculés en linéaire en fonction de la durée de vie prévue, à savoir :

- Constructions ..... 20 ans
- Aménagement des constructions ..... 5 à 20 ans
- Aménagement, agencement, installations ..... 5 à 10 ans
- Matériel et outillage d'exploitation ..... 3 à 5 ans
- Matériel de bureau ..... 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau ..... 5 à 10 ans

###### Immobilisations financières

Elles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'entrée. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale. Pour les titres de participations, ils sont, le cas échéant, dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire déterminée en fonction de l'actif net comptable ré estimé, de la rentabilité et des perspectives d'avenir, s'avère inférieure au coût d'acquisition.

Des frais d'acquisition de titres ont été comptabilisés en titres de participation pour les acquisitions des titres API GROUP SAS et ONEXT CONTENT SYSTEM SAS en 2007 pour un montant global de 202 230 euros. Ces frais sont amortis par le biais de l'amortissement dérogatoire sur 5 ans. La dotation 2011 s'élève à 40 446 euros. Le total cumulé de l'amortissement dérogatoire comptabilisé à ce titre au 31.12.2011 est de 181 045 euros.

###### Créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

###### Stocks

Néant

###### Valeurs mobilières de placement

Elles sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

## 4. COMPTES SOCIAUX SODIFRANCE SA

### 4.3.4. NOTES SUR LE BILAN

#### ACTIF IMMOBILISÉ

Valeurs brutes détaillées : variations de l'exercice

EN EUROS	31.12.2010	Augmentations	Cessions et réductions	Virements et divers	31.12.2011
Frais d'établissement					
Concessions, brevets, marques					
Fonds commercial					
Logiciels	755 276	25 723		108 900	<b>889 899</b>
Immobilisations en cours	108 900			-108 900	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>864 176</b>	<b>25 723</b>			<b>889 899</b>
Terrains					
Constructions					
Installations, matériel, outillage	136 407	3 275			<b>139 682</b>
Autres immobilisations corporelles	1 239 414	267 497			<b>1 506 911</b>
Immobilisations en cours					-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 375 821</b>	<b>270 772</b>			<b>1 646 593</b>
Participations	27 324 025		6 900		<b>27 317 125</b>
Créances sur participations					
Autres titres immobilisés	236				<b>236</b>
Prêts					
Autres immobilisations financières	67 187				<b>67 187</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>27 391 448</b>		<b>6 900</b>		<b>27 384 548</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>29 631 445</b>	<b>296 494</b>	<b>6 900</b>		<b>29 921 040</b>

Amortissements et provisions des immobilisations : variations de l'exercice

EN EUROS	31.12.2010	Augmentations	Cessions et réductions	Virements et divers	31.12.2011
Frais d'établissement					
Concessions, brevets, marques					
Fonds commercial					
Logiciels	680 755	58 920			<b>739 675</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>680 755</b>	<b>58 920</b>			<b>739 675</b>
Terrains					
Constructions					
Installations, matériel, outillage	125 901	9 284			<b>135 184</b>
Autres immo. corporelles	735 316	221 395			<b>956 711</b>
En-cours et avances					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>861 217</b>	<b>230 679</b>			<b>1 091 896</b>
Participations	5 000 000				<b>5 000 000</b>
Créances sur participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immo. financières					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>5 000 000</b>				<b>5 000 000</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>6 541 972</b>	<b>289 599</b>			<b>6 831 571</b>

## 4. COMPTES SOCIAUX SODIFRANCE SA

### CAPITAUX PROPRES

#### Composition du capital social

Le capital est ainsi composé de 3 207 426 actions de 1.56 Euros de valeur nominale.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (EN EUROS)	31.12.2010	Affectation du résultat par l'AGO	Autres variations	31.12.2011
Capital	5 000 000			5 000 000
Primes	9 506 335	-666 771		8 839 564
Réserve de réévaluation				
Réserve légale	437 688			437 688
Réserves réglementées				
Autres réserves	887 388	-887 888		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-752 303	752 303	-11 948	-11 948
Provisions réglementées	140 599		40 446	181 045
<b>TOTAUX</b>	<b>15 219 707</b>	<b>-801 856</b>	<b>28 498</b>	<b>14 446 349</b>

Il n'y a plus d'actions détenues en autocontrôle. L'Assemblée Générale Ordinaire du 28/06/2011 a décidé une distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves de 801 856 euros, soit 0.25 euros par action.

### VARIATION DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE DES PROVISIONS (EN EUROS)	31.12.2010	Augmentations	Diminutions	Virements et divers	31.12.2011
Provision pour investissement					
Amortissements dérogatoires	0				0
Amort. dérogatoire/frais d'acquisition de titres	140 599	40 446			181 045
Autres provisions réglementées					
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>140 599</b>	<b>40 446</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>181 045</b>
Litiges et contentieux					
Garanties données aux clients					
Impôts	70 000				70 000
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques	4 200		3 700		500
Autres provisions pour charges					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>74 200</b>	<b>-</b>	<b>3 700</b>	<b>-</b>	<b>70 500</b>
Sur immobilisations corporelles					
Sur immobilisations financières	5 000 000				5 000 000
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>5 000 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 000 000</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>5 214 799</b>	<b>40 446</b>	<b>3 700</b>	<b>-</b>	<b>5 251 545</b>

• **Le poste « Autres provisions pour risques et charges » se ventile ainsi**

Redressement I.S..... 70 000 euros

• **Le poste Provision dépréciation titres de participations se ventile ainsi :**

Dépréciation des titres de participation ONEXT CONTENTN SYSTEM..... 490 000 euros

Dépréciation des titres de participation DATALLIANCE..... 1 350 000 euros

Dépréciation des titres de participation API GROUP..... 3 160 000 euros

## 4. COMPTES SOCIAUX SODIFRANCE SA

### ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

RUBRIQUES ET POSTES (EN EUROS)	Montants nets	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé	67 187		67 187	-
Créances de l'actif circulant	13 272 826	11 339 418	1 933 408	-
Charges constatées d'avance	219 466	219 466	-	-
Capital souscrit-non appelé	-	-	-	-
<b>CRÉANCES</b>	<b>13 559 479</b>	<b>11 558 884</b>	<b>2 000 595</b>	<b>-</b>
Dettes financières	4 458 567	1 304 488	3 154 079	-
Dettes non financières	17 799 364	17 799 364	-	-
Concours bancaires et soldes créditeurs banques	3 221	3 221	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>DETTES</b>	<b>22 261 152</b>	<b>19 107 073</b>	<b>3 154 079</b>	<b>-</b>

- **Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : ..... 20 009**  
Fournisseurs et comptes rattachés ..... 20 009
- **Nature des autres créances : ..... 10 664 379**  
Créances fiscales et sociales ..... 2 520 361  
Avance de trésorerie groupe ..... 8 065 768  
Autres créances diverses ..... 78 250
- **Charges à payer inclus dans les postes du bilan : ..... 572 477**  
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ..... 141 358  
Dettes fiscales et sociales ..... 300 945  
Charges financières ..... 117 174  
Autres charges à payer ..... 13 000
- **Nature des autres dettes : ..... 15 541 471**  
Dettes sur acquisition d'immobilisations ..... 1 000 000  
Avance de trésorerie groupe ..... 12 005 083  
Economie d'IS liée à l'intégration fiscale ..... 2 519 833  
Créditeurs divers ..... 16 555
- **Nature des charges constatées d'avance : ..... 219 466**  
Maintenances ..... 151 389  
Cotisations d'assurance ..... 49 575  
Autres charges ..... 18 502

## 4. COMPTES SOCIAUX SODIFRANCE SA

### VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

EN EUROS	31.12.2011	31.12.2010
Sicavs	180 850	340 060
Certificat dépôt négociable	0	0
Contrat de liquidité	0	0
Actions propres	0	0
<b>TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT BRUT</b>	<b>180 850</b>	<b>340 060</b>
Provision pour dépréciation		0
<b>TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT NET</b>	<b>180 850</b>	<b>340 060</b>

### 4.3.5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

#### VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

EN EUROS	31.12.2011	31.12.2010
France	6 317 114	6 301 776
Export		
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>6 317 114</b>	<b>6 301 776</b>

#### RÉSULTAT FINANCIER

Il est composé des principaux éléments suivants :

EN EUROS	31.12.2011	31.12.2010
Produits et charges d'intérêts (nets)	-376 634	- 381 687
Autres dotations et reprises sur provisions financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 279	4 632
Différences nettes de change		
Dotations dépréciation de titres de participation		
Dividendes reçus	110 509	37 500
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-263 846</b>	<b>- 339 554</b>

#### RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Il est composé des principaux éléments suivants :

EN EUROS	31.12.2011	31.12.2010
Autres produits et charges sur opérations de gestion (net)	-	- 855
Produits et charges sur exercices antérieurs	-4 000	- 571 557
Dotations et reprises sur provisions exceptionnelles	-36 746	- 69 881
Subventions accordées aux entreprises liées		
Autres produits et charges sur opérations en capital (net)	2508	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-38 238</b>	<b>- 642 293</b>

## 4. COMPTES SOCIAUX SODIFRANCE SA

### VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Dans le cadre de l'intégration fiscale, aucune charge d'impôt calculée sur le résultat n'est exigible pour le groupe intégré sur l'exercice. En l'absence d'intégration fiscale, compte tenu de ses reports déficitaires, la société n'aurait pas constaté de charges d'impôt.

Le montant total des déficits reportables dont disposerait la société si elle avait été imposée séparément se monterait à 6 747 144 euros.

Le montant total des déficits reportables du groupe d'intégration fiscale se monte à 4 061 015 euros.

La convention d'intégration fiscale conclue entre SODIFRANCE SA, SODIFRANCE ISIS SAS, SOFT- MAINT SAS, MIA-SOFTWARE SAS, DATALLIANCE SA, API GROUP SAS et APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL INFORMATIQUE SARL prévoit que l'économie d'impôt résultant pour le groupe intégré des déficits des filiales est comptabilisée comme une simple économie de trésorerie dans un compte au crédit.

### 4.3.6. AUTRES INFORMATIONS

#### INFORMATIONS CONCERNANT LE CRÉDIT BAIL

Les caractéristiques des principales immobilisations financées par le crédit bail ou la location financière sont les suivantes :

EN EUROS	VALEUR BRUTE	LOYERS 2011	LOYERS ANTÉRIEURS	LOYERS RESTANT DUS	VALEUR RÉSIDUELLE	AMORTISSEMENTS EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULÉS
Immobilisations incorporelles	670 373	0	708 726	0	0	0	670 373
Immobilisations corporelles	138 921	35 923	119 432	0	0	34 230	138 530
<b>TOTAL</b>	<b>809 294</b>	<b>35 923</b>	<b>828 158</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34 230</b>	<b>808 903</b>

#### DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Le nombre d'heures acquises au titre du droit individuel à la formation au 31/12/2011 est de 2 794.

#### ENGAGEMENTS HORS BILAN

##### Indemnité de départ à la retraite

Les sociétés du Groupe disposent de régimes de retraite à prestations définies, qui déterminent le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de son départ à la retraite.

Le montant de l'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière est calculé sur la base de la méthode des unités de crédit projetées définie par IAS 19 et tient compte des paramètres suivants :

- départ en retraite : 65 ans ;
- modalité de départ en retraite : Départ volontaire
- Convention collective : Bureaux d'études techniques (SYNTEC)
- table de mortalité prescrite par le code des assurances : TH TF 00-02
- taux d'actualisation brut : 3.50% ;
- frais de gestion financière sur encours : 0.50%
- taux de chargements sur primes : 3.80% ;
- taux d'évolution des salaires hors inflation : 1 %. L'inflation est prise à 1.5% ;
- application d'un taux de turn-over global de 17.89% jusqu'à 60 ans, nul après;

L'estimation de l'engagement total, qui a été réalisée sur la base d'une étude commandée à un actuaire, aboutit à une dette actuarielle totale de 478 K€.

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance pour prendre en charge une partie des engagements en faveur des salariés.

Le montant du Fonds de Garantie CNP s'établit à 461 K€ au 31 12 2011.

Par prudence et pour tenir compte des incertitudes sur le taux de turn over à venir et les risques de redémarrage de l'inflation, la provision de 337 K€ constituée au 31 12 2009 en complément de l'actif de couverture a été maintenue.

##### Autres engagements donnés

##### Cautions données sur emprunts

	Montant initial	Montant résiduel	Sûreté
Emprunt pool bancaire	8 000 000	3 425 761	Nantissements titres des filiales
Emprunt CIO	400 000	87 336	Nantissements titres ONEXT

##### Engagements reçus

Néant

#### PERSONNEL

##### Effectif moyen

	31.12.2011	31.12.2010
Cadres	20	19
Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise	9	9
<b>TOTAUX</b>	<b>29</b>	<b>28</b>

##### Rémunérations des mandataires sociaux et jetons de présence

Les principaux dirigeants sont les membres du Directoire et le Président du Conseil de Surveillance. Les rémunérations attribuées aux membres du directoire se sont élevées à 878 030 euros pour l'exercice, dont 9 420 euros au titre des avantages en nature.

#### 4. COMPTES SOCIAUX SODIFRANCE SA

##### Détail par personne ( en Euros ) :

NOM	FIXE	AVANTATAGE EN NATURE	FIXE + AV. EN NATURE	REMUNERATION MEMBRE DIRECTOIRE	REMUNERATION VARIABLE	TOTAL
F. MAZIN-HP2M	162 000	6 474	168 474		38 000	206 474
Y. LENNON-HP2M	149 816	783	150 599	1 500	36 577	188 676
A.L. MAZIN	79 800	840	80 640	1 500	19 240	101 380
F. RIVIERE DE PRECOURT	87 000	1 323	88 323	1 500	17 157	106 980
P VIALLE	99 996		99 996		36 497	136 493
J.F DENIS	90 252		90 252		32 775	123 027
E DERAM	15 000		15 000			15 000
<b>TOTAL</b>	<b>683 864</b>	<b>9 420</b>	<b>693 284</b>	<b>4 500</b>	<b>180 246</b>	<b>878 030</b>

Les rémunérations de M. MAZIN et de M. LENNON sont versées par HP2M SAS. Elles sont facturées à SODIFRANCE ainsi que les autres charges liées aux fonctions de MM. MAZIN et LENNON.

Suite à une recommandation du Conseil de Surveillance du 24 mars 2009, il a été souscrit une convention d'assurance chômage pour mandataires sociaux auprès de la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise.

Les rémunérations attribuées aux membres du conseil de surveillance se sont élevées à 15 000 euros pour l'année 2011.

##### FILIALES ET PARTICIPATIONS (DÉTENTIONS DIRECTES)

FILIALE	Capital Social	Autres Cap. Propres	% détenu	Res. Net 12/11	Valeur des titres brute	Valeur des titres nette
SODIFRANCE-ISIS	14 649 131	3 209 617	85%	886 929	12 576 489	12 576 489
DATALLIANCE	38 112	108 085	100%	255 170	2 119 986	769 986
SOFT-MAINT	304 899	2 274 607	66%	-1 105 737	206 389	206 389
SOFT-MAINT BENELUX	62 000	-242 944	100%	-66 698	62 000	62 000
MIA-SOFTWARE	40 000	1 093 019	100%	279 206	40 000	40 000
ONEXT CONTENT SYSTEM	187 000	-188 234	100 %	-153 789	606 711	116 711
API GROUP	2 100 000	431 700	100 %	221 893	11 699 830	8 539 830
APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL INFO.	7 622	72 163	75 %	59 881	0	0
SOFT-MAINT TUNISIE	5 432	786 034	90 %	752 829	5 718	5 718

Une procédure a été introduite à l'encontre de SODIFRANCE SA relativement au paiement de l'earn-out du prix d'achat d'une société acquise en 2007.

La SA SODIFRANCE est cotée au second marché depuis avril 1999. Le groupe SODIFRANCE établit des comptes consolidés dont la SA SODIFRANCE est la société mère.

##### DÉTAIL DES COMPTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

POSTES (EN EUROS)	Actif	Passif	Compte de résultat
Immobilisations financières	22 323 326	-	
Créances	2 586 449	-	
Créances financières	8 065 768		
Dettes financières	-	12 005 083	
Dettes non financières	-	867 163	
Produits financiers	-	-	197 741
Charges financières	-	-	120 978
<b>TOTAUX</b>	<b>32 975 543</b>	<b>12 872 246</b>	<b>318 719</b>



## 4. COMPTES SOCIAUX SODIFRANCE SA

### SITUATION FISCALE LATENTE DE LA SOCIÉTÉ

Il s'agit des éventuels accroissements et allègements de la dette future d'impôt.

RUBRIQUES ET POSTES (EN EUROS)	Base	Impôt
Provisions réglementées	181 045	60 342
Autres		
<b>ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT</b>	<b>181 045</b>	<b>60 342</b>
Provisions non déductibles temporairement		
Ecart d'évaluation sur titres OPCVM		
Ecart de conversion passif		
Charges non déductibles temporairement	11 153	3 717
<b>ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT</b>	<b>11 153</b>	<b>3 717</b>

### RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EXERCICES CONCERNÉS - NATURE DES INDICATIONS	2007	2008	2009	2010	2011
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	3 207 426	3 207 426	3 207 426	3 207 426	3 207 426
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• Par conversion d'obligations					
• Par exercice de droits de souscription					
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 817 372	6 358 030	6 376 187	6 301 776	6 317 114
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	191 959	1 274 890	314 555	-387 761	294 455
Impôts sur les bénéfices					-19 942
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	96 602	791 097	-4 418 106	-752 303	-11 948
Résultat distribué				449 039	801 856
<b>RÉSULTATS PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.08	0.40	0.10	-0.13	0.10
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.04	0.25	-1.38	-0.23	-0.00
Dividende attribué à chaque action				0.14	0.25
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	26	28	28	28	29
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 270 578	1 368 242	1 006 163	1 069 228	1 100 390
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	567 899	627 319	465 513	496 379	514 196

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SODIFRANCE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations,

Fait à Saint-Grégoire et à Nantes, le 20 avril 2012

**Les commissaires aux comptes**

**HLP Audit**

**Jacques Le Pomellec**  
**Associé**

nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2011 s'établit à 22.317.125 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, à revoir les calculs effectués par la société et vérifier les informations fournies dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**SOLIS L&M. DHERBEY et Associés**

**Laurent Dherbey**  
**Associé**

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

### 1. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES

#### Personnes concernées :

- M. Franck MAZIN, Président du Directoire,
- M. Yves LENNON, Membre du Directoire (jusqu'au 28 juin 2011).

#### Objet et modalités essentielles de la convention :

Votre Conseil de Surveillance du 27 septembre 2011 a autorisé la convention de prestations de services que la société SODIFRANCE et ses filiales ont signé, en précisant que cette convention entrerait dans le champ d'application de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

La société SODIFRANCE met à la disposition de ses filiales, les moyens stratégiques et techniques utiles au développement du Groupe.

Dans ce cadre, les missions suivantes dont la liste n'est pas exhaustive et pourra évoluer avec le temps, sont confiées à la société SODIFRANCE savoir :

- Missions managériales
- Missions administratives (domaines comptables, contrôle de gestion, recouvrement et juridique ; domaine

du personnel ; domaine de la communication et du marketing ; Frais de DSI)

- Coûts de Structure

Il est entendu que l'ensemble des frais engagés par SODIFRANCE au titre de sa qualité de société cotée ne sont pas inclus dans les missions exercées par SODIFRANCE pour le compte des Filiales.

En contrepartie des missions ordinaires, la société SODIFRANCE refacturera aux filiales les services rendus sur la base de leur coût réel, déterminé en fonction du temps passé par les différents intervenants, majoré de l'ensemble des frais et charges y afférents. Les sommes dues seront fixées selon des clés de répartition définies.

Il est précisé que concernant les seules missions administratives, lesdits coûts seront majorés d'une marge de 7%.

Au-delà de la mission de management ordinaire et habituelle, il pourra être convenu entre les parties des missions spéciales ayant un caractère exceptionnel.

Les missions spéciales seront facturées séparément en fonction, notamment, du temps passé et de la technicité de la mission et suivant un montant librement négocié entre les organes dirigeants des sociétés concernées.

Au titre de 2011, SODIFRANCE a facturé à l'ensemble de ses filiales la somme de 3.974.908 euros HT.

### 2. CONVENTION DE PRESTATIONS D'INFOGERANCE

#### Personnes concernées :

- M. Franck MAZIN, Président du Directoire,
- M. Yves LENNON, Membre du Directoire (jusqu'au 28 juin 2011).

#### Objet et modalités essentielles de la convention :

Votre Conseil de Surveillance du 27 septembre 2011 a autorisé la convention de prestations d'infogérance que la société SODIFRANCE et ses filiales ont signé, en précisant que cette convention entrerait dans le champ d'application de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

La société SODIFRANCE met à la disposition des Filiales des moyens utiles au développement du Groupe.

Dans ce cadre, les missions suivantes dont la liste n'est pas exhaustive et pourra évoluer avec le temps, sont confiées à la société SODIFRANCE savoir :

#### Les missions ordinaires

- Assistance dans la sélection et utilisation des outils informatiques conformément aux normes du Groupe
- Mise en place et gestion des infrastructures réseaux
- Maintenance des postes de travail, matériels informatiques et du réseau
- Mise en œuvre de solution informatique pour les projets clients
- Frais de logiciels

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En contrepartie des missions ordinaires, la société SODIFRANCE refacturera aux filiales les services rendus sur la base de leur coût réel, déterminé en fonction du temps passé par les différents intervenants, majoré de l'ensemble des frais et charges y afférents.

## **Les missions spéciales**

Au-delà de la mission de management ordinaire et habituelle, il pourra être convenu entre les parties des missions spéciales ayant un caractère exceptionnel.

Ces prestations seront alors facturées séparément en fonction, notamment, du temps passé et de la technicité de la mission et suivant un montant librement négocié entre les organes dirigeants des sociétés concernées.

Au titre de 2011, SODIFRANCE a facturé à l'ensemble de ses filiales la somme de 1.090.705 euros HT.

## **3. CONVENTION DE CENTRALISATION DE TRESORERIE**

### **Personnes concernées :**

- M. Franck MAZIN, Président du Directoire,
- M. Yves LENNON, Membre du Directoire (jusqu'au 28 juin 2011).

### **Objet et modalités essentielles de la convention :**

Votre Conseil de Surveillance du 27 septembre 2011 a autorisé la convention de centralisation de trésorerie que la société SODIFRANCE et ses filiales ont signé, en précisant que cette convention entraine dans le champ d'application de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Les Sociétés HP2M, SODIFRANCE et ses filiales conviennent de placer leurs opérations financières sous la direction du service de trésorerie du Groupe organisé par la Société Centralisatrice, SODIFRANCE.

Ce service est chargé d'assurer la coordination de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie du Groupe afin de lui permettre une optimisation de sa gestion de trésorerie en organisant les flux domestiques et transfrontières de trésorerie à court terme entre les différentes sociétés du Groupe adhérentes à la présente convention.

Les intérêts seront facturés mensuellement par la Société Centralisatrice ou par les Sociétés Centralisées et seront payables mensuellement par imputation sur leur compte bancaire, le premier jour ouvré du mois suivant (ou par virement en cas d'avances octroyées au profit de la Société Centralisatrice).

Le taux d'intérêt appliqué sera égal au taux variable référencé sur l'indice EURIBOR Un Mois Moyen Mensuel.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **1. CONVENTION DE MANAGEMENT FEES**

#### **Personnes concernées :**

- M. Franck MAZIN, Président du Directoire,
- M. Yves LENNON, Membre du Directoire (jusqu'au 28 juin 2011).

#### **Objet et modalités essentielles de la convention :**

A la suite d'apports de titres en date du 16 janvier 2009, puis d'achats d'actions dans le cadre de l'Offre Publique d'Achats initiée par la société HP2M, cette dernière détient la majorité des droits en capital et en droits de vote de la société SODIFRANCE.

De ce fait, il a été décidé de mettre en place une convention de prestation de management, à effet au 16 janvier 2009.

En contrepartie des missions ordinaires, il a été convenu que la société HP2M refacture à la société SODIFRANCE la quote-part des rémunérations de Messieurs Franck MAZIN et Yves LENNON définies après avis des comités de rémunérations et correspondants aux prestations fournies et l'ensemble des charges y afférents majorées de 7%. Le taux de marge pourra être révisé d'un commun accord entre les Parties.

La rémunération des missions spéciales sera fixée en fonction, notamment, de la technicité de la mission et suivant un montant librement négocié entre les organes dirigeants des Parties.

En outre les frais de voyages, de déplacements et les frais techniques engagés par HP2M dans le cadre de ces missions seront remboursés par SODIFRANCE sur présentation de justificatifs.

Au titre de l'année 2011, le montant des « Management Fees » refacturés par HP2M à SODIFRANCE au titre de ces missions s'élève à 643.342 euros HT.

### **2. CONVENTION DE PRESTATIONS DE CONSEILS**

#### **Personne concernée :**

- M. Gérard JOUSSET, Membre du Conseil de Surveillance.

#### **Objet et modalités essentielles de la convention :**

Votre Conseil de Surveillance du 7 novembre 2007 a autorisé la convention de prestations avec la Société JOUSSET Conseils, représentée par la personne sus visée en précisant que cette convention entraine dans le champ d'application de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

La convention signée le 9 octobre 2007 pour une durée de 12 mois a été renouvelée par acte du 1er octobre 2008 jusqu'au 30 septembre 2009. Le conseil de surveillance du 10 novembre 2009 a renouvelé l'autorisation de cette convention pour une durée de 12 mois. Par ailleurs, cette convention a, par décision du Conseil de Surveillance du 9 novembre 2010, été renouvelée jusqu'au 30 septembre 2011.

Au titre de l'année 2011, le montant s'est élevé à 4.000 euros HT par trimestre au titre de cette convention.

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

---

## 3. MISE A DISPOSITION DE VEHICULES

### Personne concernée :

- Mlle Anne-Laure MAZIN, Membre du Directoire jusqu'au 28 juin 2011 et Membre du Conseil de Surveillance depuis cette date.

### Objet et modalités essentielles de la convention :

Votre Conseil de Surveillance du 20 avril 2000 a autorisé la mise à disposition de véhicules de fonction pour les personnes sus visées en précisant que cette convention entrerait dans le champ d'application de l'article L. 225-86 du Code de Commerce.

Fait à Saint-Grégoire et à Nantes, le 20 avril 2012

### **Les commissaires aux comptes**

#### **HLP Audit**

**Jacques Le Pomellec**  
Associé

#### **SOLIS L&M. DHERBEY et Associés**

**Laurent Dherbey**  
Associé

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

## (Article L. 225-68 du Code de Commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 alinéa 7 du Code de Commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

## 1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### 1.1. CONFORMITÉ AVEC LE CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE MIDDLENEXT

En matière de code de gouvernance d'entreprise, notre Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, association professionnelle française indépendante représentative des valeurs moyennes et petites et applique ses recommandations dans la mesure du possible. ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

### 1.2. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Soucieuse de l'amélioration des pratiques de gouvernement d'entreprise, l'Assemblée générale du 22 juin 2010 a décidé le principe d'adoption d'un règlement intérieur applicable au Conseil de Surveillance.

Ce règlement intérieur précise notamment la composition du Conseil de Surveillance et son mode de fonctionnement en développant les missions et obligations de ses membres. Il prévoit, en outre, la constitution de trois comités spécialisés au sein du Conseil de Surveillance : le Comité stratégique de surveillance, le Comité d'audit et le Comité des rémunérations. Un Comité ad hoc chargé des conflits d'intérêts peut être constitué le cas échéant.

#### 1.2.1 Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de SODIFRANCE est composé de sept membres. Conformément à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, l'Assemblée générale du 28 juin 2011 a nommé une femme au Conseil de Surveillance.

Le Président du Conseil est accompagné dans sa mission par six membres du Conseil de Surveillance dont deux membres sont des personnalités réputées du secteur ayant occupé d'importantes fonctions dans de grandes SSII. Trois représentants des sociétés d'investissements actionnaires de la holding HP2M ont rejoint le Conseil de Surveillance en juin 2009.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est d'une année.

#### 1.2.2. Membres du Conseil de Surveillance

- M. Eric DERAM : Président du Conseil de Surveillance
- M. Gérard JOUSSET : Vice-Président du Conseil de Surveillance
- M. Gérard CLAVERIE
- Melle Anne-Laure MAZIN
- La SAS SODERO GESTION représentée par M. Stéphane LEFEVRE-SAULI

- La SAS UNEXO représentée par M. Stéphane KERLO
- La SAS ARKEA CAPITAL GESTION représentée par M. Rémi LOISET.

### 1.3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et dans les conditions de convocation, de participation et de quorum prévues par la loi. Il est régulièrement informé par le Président du Directoire.

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil de Surveillance s'est réuni à cinq reprises avec un taux de présence moyen de 82%.

Les représentants du Comité d'Entreprise sont régulièrement convoqués et assistent aux réunions du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil disposent des documents nécessaires à l'examen de l'ordre du jour, en particulier les comptes trimestriels, semestriels et annuels, les situations et budgets de trésorerie, les budgets annuels (avec révision semestrielle).

Afin de participer à l'efficacité des travaux du Conseil de Surveillance, celui-ci a constitué des comités spécialisés :

#### 1.3.1. Comité d'Audit

Bénéficiant de l'exemption prévue à l'article 823-20 4° du code de commerce, le Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit assure les missions dévolues au comité d'audit.

Le Comité d'audit est en charge de l'examen des comptes semestriels et des comptes annuels avec le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit s'est tenu à deux reprises au cours de l'exercice 2011.

#### 1.3.2. Comité Stratégique de surveillance

Ce comité est chargé d'évaluer la position stratégique de la société SODIFRANCE compte tenu de l'évolution de l'environnement du Groupe et de ses marchés ainsi que ses axes de développement à moyen terme. Il se réunit autant que de besoin.

#### 1.3.3. Comité des Rémunérations

Un Comité des Rémunérations a été mis en place dès 2004 afin d'examiner les conditions de rémunérations du Président du Directoire.

Les membres du Comité des Rémunérations sont M. Stéphane KERLO (UNEXO) et M. Rémi LOISET (ARKEA CAPITAL GESTION).

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil de Surveillance a déterminé la rémunération des mandataires sociaux avec notamment les principes suivants :

- La partie variable représente 25% du salaire total à objectifs atteints
- Les éléments de partie variable sont calculés en fonction d'atteinte d'objectifs quantitatifs tels que la croissance du chiffre d'affaires, l'amélioration de la trésorerie, le ROC, le résultat net, l'amélioration des ratios du bilan... suivant les priorités de l'entreprise pour l'année en cours.

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation requis pour les critères quantitatifs ne peut être rendu public.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Comité des Rémunérations s'est réuni à une reprise au cours de l'exercice 2011.

## 2. PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Toutes les informations relatives aux modalités de participation à l'assemblée générale, les principaux pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires ainsi qu'une description des droits des actionnaires et des modalités d'exercice de ces droits sont visés aux articles 26 à 35 des statuts de la société SODIFRANCE.

## 3. RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE

### 3.1. RAPPEL DES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

La prise de risques calculés est un acte volontaire et nécessaire, intrinsèque à toute entreprise. Pour être en mesure de croître avec une assurance raisonnable de sécurité opérationnelle, juridique, financière et comptable, SODIFRANCE met en place une gestion des risques s'appuyant sur des procédures, des méthodes et des outils qui se traduit notamment dans le système d'information centralisé autour de son ERP.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les procédures de gestion des risques, ou de contrôle interne, ont notamment pour objectifs de :

- recenser les risques potentiels et les évaluer (probabilité d'occurrence, impact), qu'ils soient comptables et financiers ou opérationnels ;
- définir et mettre en œuvre des actions de maîtrise et de contrôle de ces risques.

Le périmètre de ces procédures concerne l'ensemble des sociétés du groupe SODIFRANCE (SODIFRANCE SA et ses filiales).

### 3.2. GESTIONS ET CONTRÔLE DES RISQUES JURIDIQUES, COMPTABLES ET FINANCIERS

Les procédures de contrôle les plus importantes (susceptibles d'avoir un impact sur les comptes) visent à maîtriser les processus suivants :

- reconnaissance du chiffre d'affaires (avancement des projets, dépassement et risques de facturation, notamment)
- trésorerie
- gestion du risque économique des projets au forfait
- gestion juridique des litiges.

### 3.3. GESTION ET CONTRÔLE SPÉCIFIQUE DES RISQUES LIÉS À L'EXÉCUTION DES PROJETS

Pour les projets au forfait, la signature des contrats est soumise à une procédure formelle d'approbation, comportant une revue juridique et une évaluation des risques liés au projet et à ses conditions d'exécution.

Le niveau d'approbation dépend de la taille, de la complexité et de la nature des risques du projet. Le Comité hebdomadaire de « Go/No Go » du Groupe est appelé à se prononcer sur

les opportunités commerciales les plus importantes ou présentant des risques particuliers.

Pour assurer la qualité d'exécution des projets clients, le Groupe a développé un ensemble de méthodes, regroupées et formalisées au sein du SDC (Sodifrance Delivery Center).

Simultanément, le Groupe poursuit une politique active de certification externe (CMMI, ISO, etc.) de ses unités de production françaises et tunisiennes.

Le suivi de l'exécution des projets répond à des procédures de gestion et de contrôle définies par le Groupe, les projets qualifiés de « complexes » étant soumis à des contrôles plus spécifiques, selon leur niveau de risque (R1, R2, R3).

Un Contrôleur de Gestion est plus spécifiquement dédié à la vérification de l'application des procédures de gestion et de contrôle des projets.

Malgré le processus de validation des engagements pris par le Groupe au titre des projets clients, il peut s'avérer que la difficulté d'exécution de la prestation ait été sous-estimée et/ou que son coût pour le Groupe ait été sous-évalué. Il peut en résulter des dépassements de dépenses non couverts par des recettes, notamment dans les projets de migration délivrés « au forfait ».

Par ailleurs, et malgré le niveau élevé d'attention et de contrôle qui entoure l'exécution des projets, il est impossible de garantir que tous les risques soient entièrement contenus et maîtrisés.

### 3.4. ORGANISATION JURIDIQUE ET POUVOIRS

SODIFRANCE est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Ses filiales opérationnelles françaises sont toutes des sociétés par actions simplifiées détenues directement ou indirectement à 100 % dont la présidence est assurée par SODIFRANCE SA.

Les services fonctionnels sont centralisés en grande partie.

### 3.5. ORGANISATION DU SYSTÈME COMPTABLE – SYSTÈME D'INFORMATION

Centralisée au siège de la société holding, la Direction Administrative et Financière comprend :

- les services comptables
- le contrôle de gestion
- le service juridique
- les services généraux
- la direction informatique
- la gestion de la trésorerie et le recouvrement.

### 3.6. RÔLE DE LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DU GROUPE :

Dans son rôle de fonction centrale, la direction financière du groupe s'assure du respect des normes comptables et financières appliquées et en est garante vis-à-vis du Directoire. Elle coordonne et anime les processus budgétaires et de reporting. Elle rend compte au Président du Directoire et assure la production des comptes sociaux et consolidés et le suivi de la trésorerie.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

## 4. PROCEDURES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

### 4.1. BUDGET, PRÉVISIONS, REPORTING ET CONSOLIDATION

Afin d'assurer un contrôle efficace de ses activités, le Groupe soumet ses entités opérationnelles à des obligations de reporting (hebdomadaire, mensuel, semestriel et annuel) portant sur toutes informations de nature budgétaire, prévisionnelle, opérationnelle et comptable dont il est nécessaire de disposer pour le pilotage général du Groupe.

L'activité et la performance de chacune des Business Units sont suivies et analysées par un Contrôleur de Gestion dédié, et la gestion financière des grands projets au forfait est assurée par un contrôleur de gestion spécialement affecté.

- **budgets et prévisions** : le budget est l'outil fondamental du contrôle de gestion. Il est l'objet d'une première approche élaborée par les managers d'unités opérationnelles à partir des anticipations disponibles sur l'évolution probable du marché et des orientations stratégiques décidées par le Comité de Direction du Groupe. Les budgets détaillés font ensuite l'objet d'arbitrages effectués par la Direction Générale au niveau de chacune des unités opérationnelles et une mensualisation. Une révision trimestrielle des prévisions budgétaires est effectuée en cours d'année si nécessaire, assortie d'un plan d'actions arrêté en Comité de Direction.
- **reporting opérationnel** : l'information est structurée par unité opérationnelle et par offre de services. Elle permet donc une analyse mensuelle, effectuée par chaque contrôleur de gestion d'unité opérationnelle, des revenus et des charges, et des différents indicateurs de performance comparés au budget (R/B), aux dernières prévisions disponibles (R/F) et aux résultats de la même période de l'année précédente (R/R').

Un rapprochement systématique est fait entre les données financières fournies par le reporting opérationnel et les informations financières issues des états comptables afin de vérifier leur parfaite concordance.

Le suivi hebdomadaire de l'affectation prévisionnelle des collaborateurs fait l'objet d'un reporting spécifique et l'analyse du Taux d'Activité de chacune des entités opérationnelles est effectué mensuellement sur la base d'un tableau de bord détaillé.

Un suivi de l'activité, de la performance commerciale et du Sales Funnel est effectué de façon hebdomadaire et fait l'objet d'un reporting spécifique réalisé par le Contrôleur de Gestion des Ventes.

Un Reporting des projets au forfait est effectué mensuellement par le Contrôleur de Gestion « Grands Projets ».

- **consolidation comptable** : à chaque clôture annuelle ou semestrielle, des instructions écrites précisent le calendrier et la liste des tâches à réaliser pour l'arrêté des états financiers consolidés du Groupe (en particulier les modalités de rapprochement des transactions intra-Groupe, le contrôle de la sous-traitance, le calcul des provisions) et une revue des points d'actualité méritant une attention particulière est

effectuée.

- **Contrôle de l'information financière** : des contrôles spécifiques portant sur l'information financière et sa communication sont effectués sur les arrêtés semestriels et annuels. Il s'agit entre autres :
  - d'une revue systématique, faite avec la participation du Service Juridique, de toutes les opérations et transactions significatives survenues pendant la période, ainsi que de la situation des éventuels litiges en cours.
  - d'un examen de la situation fiscale de chacune des entités juridiques du Groupe.

### 4.2. CYCLE TRÉSORERIE

Traditionnellement considéré comme un processus sensible, SODIFRANCE a mis en place une organisation avec séparation des tâches.

- Pour le cycle décaissements : personnes différentes pour les tâches suivantes : délivrance d'un bon à payer / émission du titre de paiement / signature du titre de paiement (chèque, virement) / comptabilisation / rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.
- Pour le cycle encaissements : personnes différentes pour les tâches suivantes : relance clients / réception des titres de paiement client / remise à l'encaissement / comptabilisation / rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.

Le processus de récupération du cash a été revisité en détail au cours de l'année 2011 et a permis de mettre au point et de diffuser en octobre 2011 une procédure ad hoc intitulée « processus de relance », dans laquelle sont clairement précisés les rôles et responsabilités de chacun des acteurs clés du processus (Commerciaux, Assistants de Gestion, Assistantes commerciales, Responsable de la relance).

### 4.3. LES OUTILS DE GESTION

Le système d'information de SODIFRANCE est constitué principalement des outils suivants :

- Le progiciel Microsoft Dynamics™ pour la tenue de la comptabilité générale et analytique, la valorisation et la facturation. A noter que la migration vers la version 2009 de l'outil AX Dynamics, entamée en 2010, a été finalisée au cours de l'exercice 2011.
- Le logiciel Craweb (développé en interne) pour le suivi de l'activité des collaborateurs. Un projet de refonte du processus de suivi de l'activité des collaborateurs affectés à des projets au forfait a été lancé en 2011, autour de l'outil PSNext, en vue d'un déploiement dans le courant de l'exercice 2012.
- Le requêteur BO™, de l'éditeur Business Objects.

L'établissement des bulletins de paye est sous-traitée à la société ADP GSI.

L'ensemble des processus internes de SODIFRANCE ont été définis et écrits, appuyés par la mise en place de la certification CMMI niveau 2.



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ SODIFRANCE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SODIFRANCE SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Fait à Saint-Grégoire et à Nantes, le 20 avril 2012

## Les commissaires aux comptes

**SOLIS L&M. DHERBEY et Associés**  
Laurent Dherbey  
Associé

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

- Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :
- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations :

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-687 du Code de commerce.

**HLP Audit**  
Jacques Le Pomellec  
Associé

## 5. RÉOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 JUIN 2012

### 5.1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 JUIN 2012

#### ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Rapport du Président du Conseil de surveillance sur les travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes et approbation des conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de commerce ;
- Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Fixation du montant annuel des jetons de présence au Conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat de M. Eric DERAM, membre du Conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat de M. Gérard JOUSSET, membre du Conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat de M. Gérard CLAVERIE, membre du Conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat de Mlle Anne-Laure MAZIN, membre du Conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat de la société UNEXO, membre du Conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat de la société SODERO GESTION, membre du Conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat de la société ARKEA CAPITAL GESTION (anciennement SYNERGIE FINANCE GESTION), membre du Conseil de surveillance ;
- Nomination de M. Yves LENNON en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance ;
- Questions diverses.

#### ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Réduction du capital par annulation de titres et cessions de titres aux salariés adhérents d'un PEE dans le cadre du programme de rachat de titres ;
- Questions diverses ;
- Ordre du jour mixte
- Pouvoirs.

### 3. PROJET DE TEXTE DES RÉOLUTIONS

Remarque liminaire :

Le projet définitif du texte des résolutions soumises au vote des actionnaires sera publié au BALO conformément aux dispositions de l'article R 225-73 du Code de commerce.

#### PREMIÈRE RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Directoire, du Président du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes, les observations du Conseil de surveillance et pris connaissance des comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

et les comptes consolidés au 31 décembre 2011 tels qu'ils ont été présentés par le Directoire ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve le montant des charges non déductibles des résultats imposables soit 1 074 € ainsi que l'impôt supporté à raison de ces dépenses qui correspondent à des amortissements excédentaires.

L'Assemblée générale constate que le rapport de gestion inclut le rapport sur la gestion du Groupe.

#### DEUXIÈME RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

Sur proposition du Directoire, l'Assemblée générale décide d'imputer la perte de l'exercice s'élevant à -11 948 € sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport » et de distribuer un dividende brut de 0,28 € par action soit un dividende global de 898 079,28 € prélevé sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport ».

A l'issue de cette affectation le solde du compte « Primes d'émission, de fusion, d'apport » serait ramené de 8 839 564 € à 7 929 536,70 €.

Le dividende brut de 0,28 € par action, mis en paiement avant le 30 septembre 2012, est éligible à l'abattement de 40% en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France et sauf option exercée par ces actionnaires pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Les prélèvements sociaux, calculés au taux global de 13,50 % (15,5 % à compter du 1er juillet 2012) sur le montant brut des dividendes perçus par les personnes physiques, seront prélevés par la société et versés auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents se présentent comme suit :

EXERCICES	2008	2009	2010
Montant total des dividendes distribués	néant	449 039,64 €	801 856,50 €
Dividende brut par action	néant	0,14 €	0,25 €

#### TROISIÈME RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions conclues et/ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 qui y sont mentionnées.

#### QUATRIÈME RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, l'autorise, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, en vue de, par ordre de priorité :

- assurer la liquidité ou animer le marché du titre par

## 5. RÉOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 JUIN 2012

l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,

- conserver lesdites actions et procéder à des échanges ou remise de titres en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (dans la limite de 5 % du capital) ;
- céder des actions aux salariés de la Société ou de son groupe dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne entreprises créés dans lesdites sociétés dans les conditions et selon les modalités prévues par les articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail,
- annuler ultérieurement des actions acquises par réduction du capital de la société.

L'Assemblée générale fixe à 7 €uros le prix maximum d'achat des actions et à 300.000 €uros le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat.

Le Directoire pourra procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des actions de la société par tous moyens, par intervention sur le marché ou de gré à gré, notamment par achat de blocs de titres et à tout moment, y compris en période d'offre publique d'achat et /ou d'échange, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La part du programme réalisée par voie d'utilisation de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité du programme de rachat d'actions.

Les actions propres acquises par la société dans le cadre des précédentes autorisations seront prises en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la société tant dans la limite précitée de 10 % que de la limite légale applicable à l'éventuelle annulation des dites actions.

Le Directoire donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée générale annuelle les informations relatives aux rachats d'actions et aux cessions ainsi réalisées.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire avec faculté de subdélégation à son Président, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes, effectuer toutes informations qu'il appartiendra et, de manière générale, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

### **CINQUIEME RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

L'Assemblée générale fixe à 13.000 € le montant global des jetons de présence au Conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### **SIXIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Eric DERAM arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une durée d'un an.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### **SEPTIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Gérard JOUSSET arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour

une durée d'un an.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### **HUITIÈME RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Gérard CLAVERIE arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une durée d'un an.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### **NEUVIEME RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de Melle Anne-Laure MAZIN arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une durée d'un an.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### **DIXIEME RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de la société UNEXO arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une durée d'un an.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### **ONZIEME RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de la société SODERO GESTION arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une durée d'un an.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### **DOUZIEME RÉOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de la société ARKEA CAPITAL GESTION (anciennement SYNERGIE FINANCE GESTION) arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une durée d'un an.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### **TREIZIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance pour une durée d'un an soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- M. Yves LENNON.

M. Yves LENNON a préalablement déclaré accepter cette fonction et n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice régulier de ce mandat.

## 5. RÉOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 JUIN 2012

### QUATORZIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire à céder des actions, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera, aux salariés de la société SODIFRANCE ou de son groupe, dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne entreprise créés dans les sociétés du groupe, dans les limites du nombre maximal d'actions provenant du plan de rachat d'actions de la société, et ce pour une durée de 3 ans.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet d'accomplir toutes formalités ou diligences permettant la mise en place et la réalisation de la cession d'actions à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise, dans les conditions ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur.

Cette décision annule et remplace, à compter de ce jour, la précédente autorisation.

### QUINZIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire sur ses seules délibérations

et aux époques qu'il appréciera, à annuler tout ou partie des actions acquises par la société conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce.

Cette réduction ne pourra porter sur plus de 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois.

La différence entre la valeur nette comptable des actions ainsi annulées et le montant nominal de la réduction de capital effectuée sera imputée par le Directoire sur les postes de primes ou de réserves disponibles selon les modalités qu'il déterminera.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de fixer souverainement les conditions et les modalités de l'opération de réduction de capital ainsi autorisée, modifier corrélativement les statuts et accomplir les formalités nécessaires.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

### SEIZIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR MIXTE)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour l'accomplissement des formalités légales qu'il appartiendra.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

### (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011)

Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SODIFRANCE SA et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée

sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 3 ans, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Saint-Grégoire et à Nantes, le 20 avril 2012

### Les commissaires aux comptes

**SOLIS L&M. DHERBEY et Associés**  
**Laurent Dherbey**  
**Associé**

**HLP Audit**  
**Jacques Le Pomellec**  
**Associé**

## 6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

### 6.1. CARTE D'IDENTITÉ

#### 6.1.1. DÉNOMINATION SOCIALE ET ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

SODIFRANCE – Parc d'Activités La Bretèche - CS 26804 -35768 Saint Grégoire cedex

#### 6.1.2. FORME JURIDIQUE

Société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance.

#### 6.1.3. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

383 139 102 RCS RENNES

#### 6.1.4. DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

SODIFRANCE a été immatriculée le 7 octobre 1991 pour une durée initiale de 99 ans soit jusqu'au 7 octobre 2090, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues par la loi.

#### 6.1.5. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### 6.1.6. OBJET SOCIAL

La Société a pour objet tous services concourant à la gestion des administrations et des entreprises industrielles, commerciales ou financières, et notamment :

- toutes prestations de services, d'assistances techniques, d'études et de conseils relatifs au traitement de l'information et aux moyens de paiement,
- tous achats, ventes, locations et courtages de tous matériels et de toutes fournitures susceptibles d'avoir une application directe ou indirecte dans les domaines du traitement de l'information et des moyens de paiement,
- toutes actions de formation technique,
- la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, d'alliance ou société en participation,
- toutes prestations de nature administrative et comptable au profit de ses filiales, et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant à des fins d'applications domestiques ou industrielles ou se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets similaires ou connexes.

#### 6.1.7. NUMÉRO RCS ET CODE NAF

383 139 102 RCS Rennes - Code NAF : 6202A.

#### 6.1.8. CONSULTATION DES REGISTRES JURIDIQUES

SODIFRANCE - Parc d'Activités La Bretèche - CS 26804 - 35768 Saint Grégoire cedex.

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants peuvent être consultés sur support physique, le cas échéant :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement. Il n'existe pas

d'évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de l'émetteur.

- les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

#### 6.1.9. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (EXTRAIT DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont convoquées soit par le Directoire soit, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou les commissaires aux comptes, ou par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins la quotité du capital fixée par les textes légaux.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation est faite au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins sont convoqués par lettre ordinaire.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'action qu'il possède, sous réserve de justifier de son identité et de sa qualité d'actionnaire au moment de l'assemblée.

Il est justifié du droit de participer à l'Assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Un actionnaire peut se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le vice-président ou par un membre du Conseil de Surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

#### 6.1.10. AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions constituent le bénéfice ou les pertes de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5% pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

## 6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice, l'Assemblée générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites à un compte spécial, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

### 6.1.11 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'Assemblée générale du 28 juin 2011, sur proposition du Directoire, a décidé de distribuer un dividende brut de 0,25 € par action soit un dividende global de 801 856,50 € prélevé sur le compte «Autres Réserves» et sur le poste «Primes d'émission, de fusion, d'apport» à hauteur respectivement de 135 085 € et de 666 771,50 €.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France et sauf option exercée par ces actionnaires pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'un montant total de dividendes a été distribué au titre de l'exercice 2009 à hauteur de 449 039,64 € soit un dividende brut par action de 0,14 €. Aucune distribution de dividende n'est intervenue aux titres des exercices précédents.

### 6.1.12. DROITS DE VOTE

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Sous réserve du droit de vote double ci-après prévu, le droit de vote attaché aux actions du capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

## 6.2. ACTIONNARIAT ET CAPITAL

### 6.2.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital est de 5 000 000 € divisé en 3 207 426 actions de

1,56 € chacune, entièrement libérées, et toutes de même catégorie.

### 6.2.2. CAPITAL AUTORISÉ

#### Attribution Gratuite d'actions

L'Assemblée générale du 13 juin 2008 a autorisé le Directoire à attribuer, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera, au profit des membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux et des mandataires sociaux de SODIFRANCE et/ou des autres entités de son groupe, des actions gratuites de la société, existantes (détenues en portefeuille ou à acquérir) ou à émettre, dans la limite de 10 % du capital social.

Cette autorisation, valable pour une durée de 38 mois à compter du 13 juin 2008, vaut renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription dans l'hypothèse d'une émission d'actions nouvelles.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de 2 ans à compter de leur attribution. Les bénéficiaires doivent également conserver ces actions pendant une durée minimale de 2 ans à compter de leur attribution définitive.

Cette faculté d'attribuer des actions gratuites n'a pas été utilisée par le Directoire au cours de l'exercice 2011.

Il n'y a pas de plan d'attribution gratuite d'actions en vigueur au sein du groupe SODIFRANCE.

#### Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses

L'Assemblée générale du 28 juin 2011 a délégué sa compétence au Directoire, dans le cadre des articles L. 225-127 et suivants du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières - y compris de bons de souscription émis de manière autonome - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances.

Le montant nominal d'augmentation de capital en résultant ne pourra être supérieur à dix (10) millions d'euros. Le Directoire pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire, pourra dans l'ordre qu'il déterminera :

- limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues à condition qu'il atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- les offrir au public en tout ou partie.

L'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces titres ou valeurs mobilières pourront donner droit.

L'Assemblée générale du 28 juin 2011 a en outre délégué au Directoire sa compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois à l'effet de décider en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission

## 6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières - y compris de bons de souscription émis de manière autonome - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances.

L'Assemblée générale du 28 juin 2011 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses.

Le montant nominal d'augmentation de capital en résultant ne pourra être supérieur à dix (10) millions d'euros.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra, dans l'ordre qu'il déterminera :

- limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues à condition qu'il atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- les offrir au public en tout ou partie.

L'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces titres ou valeurs mobilières pourront donner droit.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-135-1 du Code de commerce, l'Assemblée générale du 28 juin 2011 a autorisé le Directoire à augmenter dans la limite du plafond global de dix (10) millions d'euros fixé précédemment, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix.

### Augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices

L'Assemblée générale du 28 juin 2011 a délégué au Directoire sa compétence, pour une durée de vingt six (26) mois à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants ou de la combinaison de ces deux modalités ; Le montant d'augmentation de capital en résultant ne pourra excéder le montant nominal de cinq (5) millions d'euros.

### Délégations accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital

Date	Objet de la délégation	Durée	Montant nominal (Plafond global)	Utilisation exercice 2011
28/06/2011	Emission de valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription	26 mois (échéance 27/08/2013)	10 millions €	Néant
28/06/2011	Emission de valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription	26 mois (échéance 27/08/2013)	10 millions €	Néant
28/06/2011	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.	26 mois (échéance 27/08/2013)	5 millions €	Néant

### 6.2.3. ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS EN VUE D'EN RÉGULER LE COURS

L'Assemblée générale du 28 juin 2011, agissant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, a autorisé pour une durée de 18 mois le Directoire à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du capital social en vue de :

- assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- conserver lesdites actions et procéder à des échanges ou remise de titres en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (dans la limite de 5 % du capital) ;
- céder des actions aux salariés de la société ou de son groupe dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne entreprises créés dans lesdites sociétés dans les conditions et selon les modalités prévues par les articles L3332-1 et suivants du Code du Travail,
- annuler ultérieurement des actions acquises par réduction du capital de la société.

#### Bilan du contrat de liquidité

Il n'y a pas eu d'activation du contrat de liquidité au cours de l'exercice 2011. La Société ne détient aucune action propre au 31 décembre 2011.

#### Modalités du prochain programme de rachat d'actions :

L'autorisation de négocier des actions de la société donnée au Directoire par l'Assemblée générale du 28 juin 2011 arrivant à échéance en cours d'exercice, le Directoire a décidé de solliciter de la prochaine assemblée une nouvelle autorisation selon les modalités définies à l'article L 225-209 du Code de Commerce et avec les objectifs suivants :

- assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- conserver lesdites actions et procéder à des échanges ou remise de titres en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (dans la limite de 5 % du capital) ;
- céder des actions aux salariés de la société ou de son groupe dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne entreprises créés dans lesdites sociétés dans les conditions et selon les modalités prévues par les articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail,
- annuler ultérieurement des actions acquises par réduction du capital de la société.

Cette autorisation sera sollicitée pour une durée de 18 mois dans les conditions suivantes :

- prix maximum d'achat : 7 €uros par action
- montant global maximum de 300 000 €uros
- nombre maximum d'actions à détenir fixé à 10 % de celui des actions existantes.

## 6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

### 6.3. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

(Au 2 février 2012)

NOM OU DÉSIGNATION	Actions	%	Droits de vote	%
HP2M	3 016 554	94,05%	4 171 200	95,48%
Public nominatif	6 783	0,21%	13 566	0,31%
public	184 089	5,74%	184 089	4,21%
<b>TOTAL</b>	<b>3 207 426</b>	<b>100%</b>	<b>4 368 855</b>	<b>100%</b>

(Au 28 février 2011)

NOM OU DÉSIGNATION	Actions	%	Droits de vote	%
HP2M	3 003 554	93,64%	3 003 054	93,45%
Public nominatif	6 783	0,21%	13 566	0,42%
public	197 089	6,15%	197 089	6,13%
<b>TOTAL</b>	<b>3 207 426</b>	<b>100%</b>	<b>3 214 209</b>	<b>100%</b>

(Au 31 mars 2010)

NOM OU DÉSIGNATION	Actions	%	Droits de vote	%
HP2M	2 951 828	92,03%	2 951 828	91,83%
Public nominatif	7 192	0,22%	14 374	0,45%
public	248 406	7,74%	248 406	7,73%
<b>TOTAL</b>	<b>3 207 426</b>	<b>100%</b>	<b>3 214 608</b>	<b>100%</b>

La société HP2M est une société par actions simplifiée contrôlée par le concert familial MAZIN (M. Franck MAZIN et Melle Anne-Laure MAZIN sont frère et soeur) à hauteur de 53,7%, les autres associés étant M. Yves LENNON (10,1%), quatre dirigeants de SODIFRANCE (2,5% du capital) et un groupe d'investisseurs financiers (33,7% du capital) composés d'Unexo, Sodero Participations, Bretagne Participations, Grand Sud-Ouest Capital, Arkéa Capital Investissement et FCPR Suravenir.

La Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. L'apport des titres SODIFRANCE détenus par le Concert MAZIN et M. LENNON au holding HP2M début 2009 n'a entraîné aucune modification dans la gouvernance du Directoire et du Conseil de Surveillance hormis la nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance en la personne de M. S. KERLO, M. S. LEFEVRE-SAULI et M. R. LOISET représentant respectivement les sociétés Unexo, Sodero Gestion et Arkéa Capital Gestion. Le Conseil de Surveillance se compose désormais de ces trois représentants des investisseurs et des autres membres déjà présents.

En outre les missions conférées au Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'Audit au sein duquel siègent des membres non actionnaires, contribuent à éviter que le contrôle de l'actionnaire majoritaire ne soit exercé de manière abusive.

#### 6.3.1. DROIT DE VOTE DOUBLE

L'Assemblée Générale du 29 juin 1998 a décidé de conférer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Ce droit est conféré aux actionnaires français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne. La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

#### 6.3.2. FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Les obligations de déclaration de franchissement de seuils sont prévues par l'article L233-7 du Code de commerce.

Afin de mieux appréhender l'actionnariat de la société, les statuts de la société ont introduit une obligation supplémentaire d'information en cas de détention d'une fraction du capital ou de droits de vote inférieure à celle du vingtième prévue par la loi. Le pourcentage de détention retenu est égal ou supérieur à 1% ou un multiple de cette fraction au plus égal à 5%.

L'article 10 des statuts a été ainsi complété :

«Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital ou des droits de vote, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la société – égale ou supérieure à 1% ou un multiple de cette fraction au plus égal à 5%, sera tenue de notifier à la société par lettre recommandée, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation de ces dispositions est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 1% au moins du capital de la société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'assemblée générale».

#### 6.3.3. FRANCHISSEMENTS DE SEUILS INTERVENUS EN 2011

Les obligations de déclaration de franchissement de seuils sont prévues par l'article L 233-7 du Code de commerce.

Aucun franchissement de seuil n'est intervenu au cours de l'exercice 2011.



## 6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

### 6.3.4 ÉVOLUTION DU CAPITAL

Date	Nature de l'opération	Augmentation du capital	Prime d'apport, d'émission ou de fusion	Nombre total d'actions	Nominal ou pair des actions	Montant du capital
7 oct. 1991	Constitution	250 000 F	0 F	2 500	100 F	250 000 F
31 déc. 1992	Fusion SODIFRANCE	9 750 000 F	0 F	2 500	4 000 F	10 000 000 F
30 juin 1997	Apport en numéraire	556 000 F	3 961 500 F	2 639	4 000 F	10 556 000 F
30 juin 1997	Incorporation de réserves	7 917 000 F	0 F	2 639	7 000 F	18 473 000 F
29 juin 1998	Fusion SODINAL	35 000 F	434 167 F	2 644	7 000 F	18 508 000 F
29 juin 1998	Division du nominal par 700		0 F	1 850 800	10 F	18 508 000 F
16 avril 1999	Augmentation de capital	5 150 000 F	34 133 717 F	2 365 800	10 F	23 658 000 F
4 juillet 2001	Augmentation de capital	397 700 F	0 F	2 405 570	10 F	24 055 700 F
19 déc. 2001	Conversion en euros - incorporation de réserves	32 372,2 €	0 €	2 405 570	1,53 €	3 700 000 €
22 déc. 2004	Augmentation de capital – apport en numéraire	1 234 858,24 €	3 576 277,76 €	3 207 426	1,54 €	4 934 858,24 €
22 juin 2007	Augmentation de capital – incorporation de réserves	65 141,76 €		3 207 426	1,56 €	5 000 000 €

### 6.3.5 IDENTITÉ DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES DÉTENANT UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous informons que :

Les personnes physiques ou morales détenant plus du dix-huit vingtième du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales sont les suivantes :

- Société HP2M (SAS au capital de 7 132 071 €) immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 503 665 325 dont le siège social est sis 4, rue du Château de l'Eraudière – 44300 NANTES.

La société HP2M est une société par actions simplifiée contrôlée par le concert familial MAZIN (M. Franck MAZIN et Melle Anne-Laure MAZIN sont frère et soeur) à hauteur de 53,7%, les autres associés étant M. Yves LENNON (10,1%), quatre dirigeants de SODIFRANCE (2,5% du capital) et un groupe d'investisseurs financiers (33,7% du capital) composés d'Unexo, Sodero Participations, Bretagne Participations, Grand Sud-Ouest Capital, Arkéa Capital Investissement et FCPR Suravenir.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires chez l'émetteur.

### 6.3.6. CAPITAL POTENTIEL

Plan de souscription d'actions cf. Chapitre 7 : historique des attributions d'options de souscription d'action.

## 6.4. MARCHÉ DES TITRES DE SODIFRANCE

Les actions de la Société SODIFRANCE sont admises à l'EUROLIST de Euronext Paris sous le code valeur fr0000072563.

#### FTSE Sector Classification :

- Economic Group : TECHNOLOGY
- Sector : Software & Computer services
- Sub sector : Computer Services.

Les titres ne font pas l'objet de cotation sur une autre place.

SODIFRANCE est la seule société cotée du Groupe.

## 6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

### 6.5 BOURSE ET ACTIONNARIAT

#### 6.5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

MARCHÉ DE COTATION	EURONEXT Paris (C)
CODE ISIN	FR0000072563
CODE MNÉMONIQUE	SOA
CLASSIFICATION FTSEE	972
CAPITAL SOCIAL	5 000 000 Euros
NOMBRE DE TITRES	3 207 426
DATE D'INTRODUCTION	16 Avril 1999
COURS D'INTRODUCTION	13,2 Euros



Les actions de la société SODIFRANCE ne font pas l'objet de cotation sur une autre place. Elles se négocient à l'unité. SODIFRANCE est la seule société cotée du Groupe.

#### 6.5.2. ÉVOLUTION DU COURS

Du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011

Date	Plus Haut Cours	Date du Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date du Plus Bas Cours	Dernier Cours	Cours Moyen (ouverture)	Cours Moyen (clôture)	Nombre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros	Nbre de séances de cotation
JANV. 2011	6,000	3 janv.	5,470	5 janv.	5,800	5,794	5,826	3 587	20,90	10
FÉVR. 2011	6,700	7 févr.	5,800	2 févr.	6,550	6,280	6,373	4 545	27,95	8
MARS 2011	6,990	25 mars	6,510	11 mars	6,990	6,632	6,678	4 089	27,11	12
AVR. 2011	7,300	19 avr.	6,770	1 avr.	7,100	7,138	7,164	3 486	25,06	9
MAI 2011	7,480	17 mai	7,170	3 mai	7,480	7,312	7,346	2 355	17,09	9
JUIN 2011	7,500	21 juin	7,190	24 juin	7,500	7,357	7,400	2 133	15,67	9
JUIL. 2011	7,590	7 juil.	6,710	4 juil.	7,400	7,352	7,361	3 417	25,47	10
AOÛT.2011	7,240	8 août	6,500	4 août	7,160	6,895	6,853	3 568	24,20	4
SEPT. 2011	7,510	1 sept.	6,520	7 sept.	7,010	7,014	7,151	2 517	17,23	12
OCT. 2011	7,260	4 oct.	7,010	17 oct.	7,010	7,135	7,135	249	1,76	2
NOV. 2011	7,010	10 nov.	6,990	3 nov.	7,000	7,002	7,002	13 777	96,44	6
DÉC. 2011	7,010	1 déc.	6,980	19 déc.	7,010	6,997	6,997	1 740	12,18	7

Source Euronext

#### 6.5.3. INFORMATIONS ACTIONNAIRES

L'information actionnaires est disponible auprès de SODIFRANCE :

- Siège social : 02 99 23 46 00
- Site internet : [www.sodifrance.com](http://www.sodifrance.com)
- E-mail : [investors@sodifrance.com](mailto:investors@sodifrance.com)

L'information financière est également disponible sur :

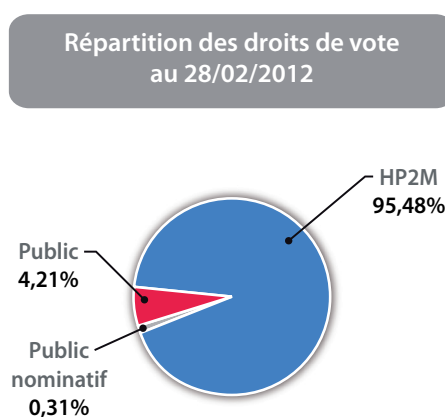
- [www.actifnews.com](http://www.actifnews.com)
- <http://www.euronext.com>

## 6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

### 6.5.4. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AU 28/02/2012

	HP2M	Public nominatif	Public	Total
% du capital	94,05 %	0,21%	5,74 %	100%
Nombre d'actions	3 016 554	6 783	184 089	3 207 426

### 6.5.5. RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE AU 28/02/2012



### 6.5.6. CALENDRIER FINANCIER

PUBLICATIONS	DATE
Chiffre d'affaires annuel 2011	jeudi 9 février 2012*
Résultats annuels 2011	lundi 26 mars 2012*
Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2012	jeudi 10 mai 2012*
Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> semestre 2012	mercredi 1 <sup>er</sup> août 2012*
Résultats 1 <sup>er</sup> semestre 2012	jeudi 27 septembre 2012*
Chiffre d'affaires 3 <sup>ème</sup> trimestre 2012	lundi 12 novembre 2012*

\*Après clôture de bourse

### 6.5.7. INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Dans le cadre de la transposition de la Directive Transparence dans le règlement général de l'AMF, SODIFRANCE utilise pour la diffusion de son information réglementée les services d'un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères de diffusion fixés par le règlement général et qui figure sur une liste publiée par l'AMF.

## 7. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

### 7.1. CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRECTOIRE

Depuis le 21 décembre 1999, SODIFRANCE a adopté le mode dualiste à Directoire et Conseil de Surveillance.

#### 7.1.1. DIRECTOIRE AU 31.12.2011

**M. Franck MAZIN - Président du Directoire depuis le 21 décembre 1999**

Administrateur de SODIFRANCE SA depuis 1993.

Diplômé d'un troisième cycle en sciences économiques (Maîtrise option Finances et DESS option Marketing), M. Franck MAZIN, 51 ans, a exercé différentes fonctions de management commercial et marketing au plan international.

**M. Frédéric RIVIÈRE de PRÉCOURT - Membre du Directoire depuis le 12 novembre 2008**

Diplômé de Sciences Po Paris, d'un DEA Finances et Fiscalité et d'une Maîtrise en Droit, M. Frédéric RIVIERE de PRÉCOURT, 56 ans, dispose d'une expérience professionnelle de 30 ans. Il a notamment travaillé 16 ans pour une grande SSII où il a occupé en dernier lieu le poste de Directeur Général Adjoint Finances & Support aux opérations dans l'Ouest.

**M. Patrick VIALLE - Membre du Directoire depuis le 28 juin 2011**

Membre du comité de direction de SODIFRANCE depuis 5 ans, M. Patrick VIALLE, 51 ans, est titulaire d'un Master Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises à l'université Paris XI Dauphine et d'un DESS à l'I.A.E. de la Sorbonne. Il a occupé des fonctions de business development et de directeur des opérations sur des grands comptes industrie et finance pour le compte d'éditeurs et de SSII en France et aux USA.

**M. Jean-François DENIS - Membre du Directoire depuis le 28 juin 2011**

Membre du comité de direction de SODIFRANCE depuis 7 ans, M. Jean-François DENIS, 44 ans, est diplômé d'un DESS à l'I.A.E. de l'Université de Rennes. Il a débuté sa carrière dans le conseil en système d'information auprès de grands comptes et assuré parallèlement pendant 9 ans un poste de Maître de conférences associé à l'IAE de Rennes en charge de la performance des SI.

Les membres du Directoire ont été nommés ou renouvelés pour une durée de 3 ans par le Conseil de Surveillance réuni à l'issue de l'Assemblée Générale du 28 juin 2011.

Il n'existe pas de règlement intérieur au sein du Directoire.

#### 7.1.2. CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31.12.2011

**M. Eric DERAM - Président du Conseil de Surveillance depuis le 22 juin 2007 et membre du Conseil de Surveillance depuis le 24 juin 2004**

M. Eric DERAM, 45 ans, MBA Harvard, est un expert des activités de Private Equity. Directeur de Deutsche Bank Capital Venture Partners jusqu'en 2004 il a également été un des fondateurs de Estithmaar Venture, un fonds de capital risque créé en partenariat avec le gouvernement de Dubaï. Il a occupé des fonctions à responsabilités au Crédit Suisse et à BNP Paribas. Il est actuellement Président de Euro-Private Equity, fonds d'investissement qu'il a créé.

**M. Gérard JOUSSET - Membre du Conseil de Surveillance depuis le 22 juin 2007 et vice-Président du Conseil de Surveillance depuis le 22 juin 2010**

Ingénieur ISEN, M. Gérard JOUSSET, 68 ans, a réalisé sa carrière dans le secteur informatique. Il a débuté au sein d'IBM. Il a ensuite été le fondateur en 1987 d'AXONE dont il a été le Président Directeur Général jusqu'en 1997. En 1997, il devient directeur général d'IBM France et directeur général d'IBM Global Services Ouest Europe, fonction qu'il occupe jusqu'en 2001. De 2001 à 2005, il est directeur général exécutif du Groupe CS Communication & Systèmes. Il est actuellement administrateur de plusieurs sociétés et du Groupe d'écoles d'ingénieurs ISEN.

**M. Gérard CLAVERIE - Membre du Conseil de Surveillance depuis le 22 juin 2007**

Ingénieur INSA, M. Gérard CLAVERIE, 65 ans, a effectué la majorité de sa carrière professionnelle au sein d'IBM, notamment en qualité de Directeur de la Division Intégration de Systèmes en France, Directeur Général d'AXONE puis Président des filiales services et édition de logiciels d'IBM France jusqu'en 2006. Administrateur de plusieurs sociétés, M. CLAVERIE est membre du Conseil d'Administration de Syntec Numérique depuis 1998 dont il a été le premier vice-Président pendant de nombreuses années.

**Melle Anne-Laure MAZIN - Membre du Conseil de Surveillance depuis le 28 juin 2011**

Titulaire d'un DEA en relations internationales et d'un DESS en marketing, Melle Anne-Laure MAZIN, 46 ans, a rejoint SODIFRANCE en 2000 en qualité de Directeur Marketing et Communication après avoir occupé des fonctions de direction marketing au sein de grandes SSII et chez des éditeurs de logiciels internationaux. Melle Anne-Laure Mazin était auparavant membre du Directoire de SODIFRANCE.

**La SAS SODERO GESTION (454 026 394 RCS NANTES)**

13 rue La Pérouse - 44000 NANTES, représentée par M. Stéphane LEFEVRE-SAULI. SODERO GESTION est membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE depuis le 25 juin 2009.

**La SAS UNEXO (393 557 418 RCS RENNES)**

7bis, boulevard de la Tour d'Auvergne - 35000 Rennes, représentée par M. Stéphane KERLO. UNEXO (ancienne dénomination UNI EXPANSION OUEST) est membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE depuis le 25 juin 2009.

**La SAS ARKEA CAPITAL GESTION (420 761 512 BREST)**

1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq Kerhuon, représentée par M. Rémi LOISET. ARKEA CAPITAL GESTION (ancienne dénomination SYNERGIE FINANCE GESTION) est membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE depuis le 25 juin 2009.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance ont été renouvelés par l'Assemblée générale du 28 juin 2011 pour une durée d'un an.

Il n'existe pas de lien familial entre les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance hormis le lien familial entre M. Franck MAZIN et Melle Anne-Laure MAZIN qui sont frère et sœur.

## 7. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La société n'a accordé aux membres du Conseil de Surveillance et membres du Directoire aucun prêt ou garantie. La société n'a accordé aucun régime complémentaire de retraite spécifique. Les personnes nommées ci-dessus n'ont pas fait l'objet ou n'ont pas été associées au cours des cinq dernières années au moins à toute condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation hormis la liquidation judiciaire de la SAS SODIFRANCE-C2S, prononcée le 30 décembre 2003, dont la SA SODIFRANCE était présidente.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces mêmes personnes par les autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Aucune de ces personnes n'a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur de l'une des quelconques personnes désignées ci-dessus et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

### 7.1.3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Soucieux de l'amélioration des pratiques de Gouvernement d'Entreprise de la société, les actionnaires ont, lors de l'assemblée générale mixte du 22 juin 2010, décidé le principe de l'adoption d'un règlement intérieur applicable au Conseil de Surveillance.

Ce règlement intérieur précise la composition du Conseil de Surveillance, les conditions de nomination et les missions et obligations de ces membres.

Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de huit au maximum.

Conformément à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, le Conseil de Surveillance recherche dans sa composition une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Au cours de la vie sociale, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les conditions de convocation, de participation, de quorum et de majorité sont celles prévues par la loi et les statuts.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis, signés et conservés conformément aux dispositions réglementaires.

Afin de participer à l'efficacité des travaux du Conseil de Surveillance, trois comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil de Surveillance : le Comité stratégique de surveillance, le Comité d'audit et le Comité des rémunérations. Un Comité ad hoc chargé des conflits d'intérêts peut être constitué le cas échéant.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance définit également la notion de « membre indépendant ».

Un membre du Conseil de Surveillance est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction,

qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Les critères appliqués sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire de la Société, salarié ou mandataire social de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être lié ou avoir été lié au cours du dernier exercice, directement ou indirectement, à un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche (au sens de l'article R621-43-1 du Code monétaire et financier) avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq (5) années précédentes.

D'une façon générale, ces comités spécialisés ont pour mission : d'émettre des avis, des propositions ou des recommandations dans l'un des domaines de compétence liés à la gouvernance d'entreprise.

Pour plus de précisions, voir sur le sujet le rapport du Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne.

### 7.1.4. CONFORMITÉ AU RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR

L'entreprise applique les meilleures pratiques de gouvernance concernant les rémunérations des mandataires sociaux (comité des rémunérations, pas de cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail, pas de retraite spécifique...).

Du fait de sa taille, la Société a adopté le code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites élaborées par MiddleNext, association professionnelle française indépendante représentative des valeurs moyennes cotées et de suivre ces bonnes pratiques dans la mesure du possible.

## 7.2. MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2011 ET DES CINQ DERNIERS EXERCICES

### 7.2.1. DIRECTOIRE AU 31/12/2011

**M. FRANCK MAZIN** : Président du Directoire de la Société SODIFRANCE SA

Président de la SAS HP2M.

Gérant des sociétés APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL INFORMATIQUE et SOFT-MAINT TUNISIE.

Administrateur de la Société SOFT-MAINT BENELUX.

Vice-Président et Administrateur de Syntec Numérique, Président de la Commission PME-Régions de Syntec Numérique.

Délégué Régional Grand Ouest Pays de Loire de Syntec Numérique.

Administrateur de l'École des Mines de Nantes.

## 7. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

### M. YVES LENNON : Membre du Directoire de la Société SODIFRANCE SA jusqu'au 28 juin 2011

Directeur Général de la Société SODIFRANCE depuis le 26 mai 2004.

Directeur général de la SAS HP2M.

Administrateur Délégué de la Société SOFT-MAINT BENELUX.

### M. FRÉDÉRIC RIVIERE de PRECOURT : Membre du Directoire de la Société SODIFRANCE SA depuis le 22 novembre 2008

Gérant associé de la Société TEFIP.

Directeur Administratif et Financier du Groupe SODIFRANCE.

### M. PATRICK VIALLE : Membre du Directoire de la Société SODIFRANCE depuis le 28 juin 2011

Directeur Business Unit Île-de-France de SODIFRANCE.

### M. JEAN-FRANÇOIS DENIS : Membre du Directoire de la Société SODIFRANCE depuis le 28 juin 2011

Directeur Commercial Business Solutions et Directeur de la Business Unit Infrastructure de SODIFRANCE.

Adresse professionnelle des membres du Directoire : Parc d'Activités «La Bretèche» - Avenue Saint-Vincent – 35760 Saint-Grégoire.

#### 7.2.2. CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31/12/2011

**M. ERIC DERAM** : Membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE SA depuis le 24 juin 2004 et Président du Conseil de Surveillance depuis le 22 juin 2007 ; Président de Euro-Private Equity SA.

**M. GÉRARD JOUSSET** : Membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE SA depuis le 22 juin 2007 et vice-Président du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE SA depuis le 22 juin 2010. Administrateur au sein du Groupe Malakoff Médéric : Président du Groupement Paritaire de Prévoyance Malakoff Médéric ; Administrateur de Malakoff Médéric Prévoyance, Administrateur de SAPREM et CMAV, Administrateur de la société Fédérés Gestion d'Actifs, Administrateur de Fédérés Prévoyance et Vice-Président du Conseil de Surveillance de Fédérés Epargne Salariale. Administrateur de la Société Sycomore Asset Management ; Administrateur de la Société Osiatis (depuis juin 2008). Président de Jousset Conseils. Président du Conseil d'administration de ISEN-Brest (ASBL) et Administrateur du Groupe d'écoles ISEN.

**M. GÉRARD CLAVERIE** : Membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE SA depuis le 22 juin 2007. Membre du Conseil de Surveillance de Generix (depuis 2006) , Membre du conseil de Surveillance de Divalto (depuis 2007) Administrateur de Syntec Numérique (depuis juin 1998) et Administrateur de Cognitis Group (depuis septembre 2008).

**MELLE ANNE-LAURE MAZIN** : Membre du Conseil de Surveillance de la Société SODIFRANCE SA depuis le 28 juin 2011. Membre du Directoire de la Société SODIFRANCE du 20 décembre 2000 au 28 juin 2011. Directeur général de HP2M depuis le 15 décembre 2011. Directeur Marketing et Communication de la Société SODIFRANCE.

**LA SAS SODERO GESTION** (13 rue La Pérouse – 44000 NANTES) représentée par M. Stéphane LEFEVRE-SAULI. Membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE depuis le 25 juin 2009.

**LA SAS UNEXO** (7bis, boulevard de la Tour d'Auvergne – 35000 RENNES) représentée par M. Stéphane KERLO, Directeur de Participations. Membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE depuis le 25 juin 2009.

**LA SAS ARKEA CAPITAL GESTION** (1, rue Louis Lichou – 29480 LE RELECQ KERHUON) représentée par M. Rémi LOISET, Directeur de Participations. Membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE depuis le 25 juin 2009.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance ont été nommés/renouvelés par l'Assemblée générale du 28 juin 2011 pour une durée d'un an.

#### 7.2.3. RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

MONTANTS BRUTS	Rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2011		
	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rétribution Mandataire social
M. Franck MAZIN*	162 000 €	38 000 €	
M. Yves LENNON*	149 816 €	36 577 €	1 500 €
Mlle Anne-Laure MAZIN	79 800 €	19 240 €	1 500 €
M. Frédéric RIVIERE de PRECOURT	87 000 €	17 157 €	1 500 €
M. Patrick VIALLE	99 996 €	36 497 €	
M. Jean-François DENIS	90 252 €	32 775 €	
M. Eric DERAM	15 000 €		

MONTANTS BRUTS	Rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2010		
	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rétribution Mandataire social
M. Franck MAZIN*	162 000 €	38 000 €	
M. Yves LENNON*	149 816 €	37 000 €	1 500 €
Mlle Anne-Laure MAZIN	79 800 €	19 591 €	1 500 €
M. Frédéric RIVIERE de PRECOURT	87 000 €	18 432 €	1 500 €
M. Eric DERAM	15 000 €		

\*Les rémunérations de M. MAZIN et de M. LENNON sont versées par HP2M SAS. Elles sont facturées à SODIFRANCE ainsi que les autres charges liées aux fonctions de M. MAZIN et LENNON. (Voir page 58)

MONTANTS BRUTS	Avantages en nature	
	Avantages en nature déclarés en 2011	Avantages en nature déclarés en 2010
M. Franck MAZIN**	6 474 €***	8 983 €***
M. Yves LENNON**	783 €	3 132 €
Mlle Anne-Laure MAZIN**	840 €	1 680 €
M. Frédéric RIVIERE de PRECOURT	1 323 €	

\*\* Ne dispose plus de véhicule de fonction en 2011

\*\*\*Y compris convention d'assurance chômage pour mandataires sociaux souscrite auprès de la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise.

## 7. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

### 7.2.4 JETONS DE PRÉSENCE

MONTANTS BRUTS	Jetons de présence	
	Jetons de présence versés en 2011 au titre de l'exercice 2010	Jetons de présence versés en 2010 au titre de l'exercice 2009
M. Bernard ANGOT	-	1 000 €
M. Eric DERAM	4 000 €	5 000 €
M. Gérard JOUSSET	4 000 €	4 000 €
M. Gérard CLAVERIE	5 000 €	6 000 €

### 7.2.5. DETENTION ET INTERET DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 2011, la société HP2M détient 94,05 % du capital et 95,5% des droits de vote.

HP2M est une société par actions simplifiée contrôlée par le concert familial MAZIN (M. Franck MAZIN et Melle Anne-Laure MAZIN sont frère et soeur) à hauteur de 53,7%, les autres associés étant M. Yves LENNON (10,1%), quatre dirigeants de SODIFRANCE (2,5% du capital) et un groupe d'investisseurs financiers (33,7% du capital) composés d'Unexo, Sodero Participations, Bretagne Participations, Grand Sud-Ouest Capital, Arkéa Capital Investissement et FCPR Suravenir.

Les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire ne détiennent pas d'actions SODIFRANCE.

### 7.2.6. ENGAGEMENTS PRIS AU BÉNÉFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX

DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DE SODIFRANCE	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Franck MAZIN Président du Directoire Date début du mandat : 21 décembre 1999 Date fin du mandat : AG de juin 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013		X		X		X		X
Yves LENNON Directeur Général de Sodifrance Date de fin de mandat : 31 janvier 2012 Membre du Directoire Date début du mandat : 21 décembre 1999 Date fin du mandat : 28 juin 2011	X			X		X		X
Anne-Laure MAZIN Membre du Directoire jusqu'au 28 juin 2011 Membre du Conseil de Surveillance depuis le 28 juin 2011 Date fin du mandat : AG de juin 2012	X			X		X		X
Frédéric RIVIERE de PRECOURT Membre du Directoire Date début du mandat : 12 novembre 2008 Date fin du mandat : AG de juin 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013	X			X		X		X
Patrick VIALLE Date début du mandat : 28 juin 2011 Date fin du mandat : AG de juin 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013	X			X		X		X
Jean-François DENIS Date début du mandat : 28 juin 2011 Date fin du mandat : AG de juin 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013	X			X		X		X

Il n'existe aucun autre dispositif de rémunération ou d'attribution d'actions ou d'avantages particuliers pour les mandataires sociaux.

### 7.3. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION AU COURS DE L'EXERCICE 2011

Le Directoire s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice 2011. Le Conseil de Surveillance s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2011. Le taux de présence moyen au Directoire est de 89% et de 82% au Conseil de Surveillance.

Comme le permet le règlement intérieur du Conseil de Surveillance, il a été fait usage au cours de l'exercice 2011 du système de visio-conférence et ceci à deux reprises.

Le Comité de Direction Groupe réunissant les membres du Directoire et les Directeurs de Business Units ainsi que le Directeur des Ressources Humaines se tient tous les mois pour suivre les affaires et prendre les décisions opérationnelles.

### 7.4. SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Participation des salariés dans les conditions légales.

A ce titre, il a été versé les sommes suivantes sur les cinq dernières années :

Exercice 2007 : 83 K€

Exercice 2008 : 36 K€

Exercice 2009 : néant

Exercice 2010 : néant

Exercice 2011 : 112 K€

### 7.5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE 2011

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée durant l'exercice 2011 aux mandataires sociaux ni aux collaborateurs du Groupe SODIFRANCE.

### 7.6. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS LEVEES DURANT L'EXERCICE 2011

Il n'existe pas de plan d'options de souscription d'actions depuis le 26 avril 2010.

### 7.7. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Au 31 décembre 2011, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions.

Aucune option de souscription n'a été exercée au cours de l'exercice ni des exercices précédents.

### 7.7. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Il n'a pas d'attribution d'actions de performance (actions gratuites) à destination des mandataires sociaux.



## 8. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

### 8.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Franck MAZIN, Président du Directoire.

### 8.2. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

#### 2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

- Société «SOLIS L&M DHERBEY & Associés», Parc d'Affaires Edonia, rue de la Terre Victoria, Bâtiment C - 35740 Saint-Grégoire, nommé par l'Assemblée Générale du 12 décembre 1997 dont le mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.
- La société « HLP AUDIT » dont le siège est à NANTES (44300) – 4 rue Amédée Ménard, nommée par l'Assemblée Générale du 22 juin 2010 dont le mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

#### 2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

- La société « ARPEGE AUDITEUR ASSOCIES » dont le siège est à Saint-Grégoire (35760) - Parc d'Affaires Edonia, rue de la Terre Victoria Bâtiment C, nommé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2011 dont le mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.
- Monsieur Hugues de NEUVILLE, 4 rue Amédée Ménard - 44300 Nantes, nommé par l'Assemblée Générale du 22 juin 2010 dont le mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les compte de l'exercice 2015.

### 8.3. RESPONSABLES DE L'INFORMATION

**Information financière** : Monsieur Frédéric RIVIÈRE DE PRÉCOURT  
Directeur Administratif & Financier.

**Information Groupe** : Mademoiselle Anne-Laure MAZIN  
Directeur Marketing et Communication

**E-mail** : investors@sodifrance.com

**Agence Actifin** : 20 avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris

### 8.4. DOCUMENTS FINANCIERS DÉLIVRÉS À LA PRESSE ET AUX ANALYSTES FINANCIERS

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de SODIFRANCE : [www.sodifrance.fr](http://www.sodifrance.fr)

Chiffre d'affaires 2010	4 février 2011
Résultats 2010	24 mars 2011
Dépôt à l'AMF du Document de Référence 2010	28 avril 2011
Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2011	12 mai 2011
Avis de réunion valant convocation à l'AGM	23 mai 2011
Droits de vote au 23 mai 2011	23 mai 2011
Mise à disposition documents / AGM 28 juin 2011	27 juin 2011
Approbation comptes / AGM 28 juin 2011	29 juin 2011
Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> semestre 2011	28 juillet 2011
Résultats 1 <sup>er</sup> semestre 2011	29 septembre 2011
Rapport financier 1 <sup>er</sup> semestre 2011	30 septembre 2011
Chiffre d'affaires 3 <sup>ème</sup> trimestre 2011	8 novembre 2011

## 8. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

### HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EN K€	SOLIS - L & M. DHERBEY & ASSOCIES				HLP AUDIT				SOFIDEM (JP AUDIT)				GRANT THORNTON				TOTAL			
	MONTANT HT		%		MONTANT HT		%		MONTANT HT		%		MONTANT HT		%		MONTANT HT		%	
AUDIT	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés</b>																				
- Emetteur	40,0	28,1	35%	24%	15,0	28,1	13%	24%									55,0	56,2	49%	49%
- Filiales intégrées	19,0	23,2	16%	20%	5,0	5,2	4%	5%	22,0	22,2	19%	19%					46,0	50,6	40%	44%
- Régularisations													3,0	3%			3,0	3%		
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>																				
- Emetteur									7,0	9,0	6%	8%					7,0	9,0	6%	8%
- Filiales intégrées									2,0		2%						2,0		2%	
<b>sous total</b>	<b>59,0</b>	<b>51,3</b>	<b>52%</b>	<b>44%</b>	<b>20,0</b>	<b>33,3</b>	<b>18%</b>	<b>29%</b>	<b>31,0</b>	<b>31,2</b>	<b>27%</b>	<b>27%</b>	<b>3,0</b>	<b>3%</b>			<b>113,0</b>	<b>115,8</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>																				
- Juridique																				
- Autres																				
<b>sous total</b>																				
<b>TOTAL</b>	<b>59,0</b>	<b>51,3</b>	<b>52%</b>	<b>44%</b>	<b>20,0</b>	<b>33,3</b>	<b>18%</b>	<b>29%</b>	<b>31,0</b>	<b>31,2</b>	<b>27%</b>	<b>27%</b>	<b>3,0</b>	<b>3%</b>			<b>113,0</b>	<b>115,8</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 9. ATTESTATION

### 9. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières relatives aux comptes sociaux 2010 ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes figurant page 59 du document de référence n° D.11-0412 déposé le 28 avril 2011 et qui contient l'observation suivante :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2010 s'établit à 22.324.025 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, à revoir les calculs effectués par la société et vérifier les informations fournies dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe.


Les informations financières relatives aux comptes consolidés 2009 ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes figurant page 49 du document de référence n° D.10.373 déposé le 30 avril 2010 qui contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.1 de l'annexe concernant le changement de méthode comptable que constitue la première application de IAS 1 révisée et IFRS 8 ».

Saint-Grégoire, le 25 avril 2012

Franck MAZIN

Président du Directoire



Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes sociaux, le rapport général des commissaires aux comptes, les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels que présentés respectivement aux pages 26 à 61 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2010 sous le numéro D.10-373.
- Les comptes sociaux, le rapport général des commissaires aux comptes, les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels que présentés respectivement aux pages 21 à 59 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2011 sous le numéro D.11-412.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites de SODIFRANCE : [www.sodifrance.fr](http://www.sodifrance.fr) et de l'Autorité des Marchés Financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Le présent document de référence inclut par ailleurs :

- le rapport sur les comptes consolidés et le rapport général sur les comptes annuels au 31 décembre 2011 des Commissaires aux Comptes (respectivement pages 46 et 56 du présent document de référence) comportant la justification des appréciations des Commissaires aux Comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce ;
- le rapport des Commissaires aux Comptes (page 63 du présent document de référence) établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société SODIFRANCE décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

# TABLE DE CONCORDANCE ET DE RÉFÉRENCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques conformément au règlement européen 809-2004.

<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	
• Nom et fonction de la personne responsable	79
• Attestation du responsable	81
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	<b>79</b>
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	<b>22</b>
• Informations financières historiques (chiffres-clé)	6,7 et 22
• Informations financières (périodes intermédiaires)	NA
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>16, 17 et 40</b>
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	<b>8 à 10 et 67</b>
• Histoire et évolution de la société	5
• Dénomination et siège social	67
• Lieu et numéro d'enregistrement	67
• Date de constitution et durée de la société	67
• Forme juridique et législation applicable	67
• Historique	5
• Investissements	15
• Investissements réalisés	15 et 37
• Investissements en cours	NA
• Investissements futures	NA
<b>6. ACTIVITÉS</b>	<b>8</b>
• Principales activités	8
• Nature des opérations	NA
• Nouvelles activités	12
• Principaux marchés	7 et 8
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	<b>14 et 15</b>
<b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	<b>15</b>
• Immobilisations corporelles significatives	NA
• Impact sur l'environnement	19
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	<b>23 à 55</b>
• Situation financière	23 à 55
• Résultat d'exploitation	23 à 55
<b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>25,26,39 et 51</b>
• Variation des capitaux propres	50
• Flux de trésorerie	26
<b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>15</b>
<b>12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	<b>12</b>
• Evolutions et tendances	12
• Perspectives	12
<b>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>NA</b>
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>74</b>
• Information concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	74
• Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	75
<b>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	<b>76</b>
• Rémunérations et avantages en nature	76
• Primes, retraites et autres avantages	NA

## TABLE DE CONCORDANCE ET DE RÉFÉRENCE

---

<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION</b> .....	<b>60 et 78</b>
• Mandats dans le Groupe.....	75
• Conformité au régime de gouvernement d'entreprise.....	60 et 75
<b>17. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PERSONNEL</b> .....	<b>18</b>
• Informations relatives aux salariés.....	18
• Participation et stock-options.....	78
• Accord de participation.....	78
<b>18. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL</b> .....	<b>67</b>
• Répartition actuelle du capital et des droits de vote.....	73
<b>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b> .....	<b>45 et 74</b>
<b>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b> .....	<b>23 à 55</b>
• Informations financières historiques.....	29
• Informations financières pro forma.....	NA
• États financiers consolidés.....	23 à 45
• Vérification des informations financières historiques.....	46 et 56
• Date des dernières informations financières.....	NA
• Informations financières intermédiaires et autres.....	NA
• Politique de distribution des dividendes.....	68
• Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	16
• Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	NA
<b>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>67</b>
• Capital social.....	68
• Acte constitutif et statuts.....	67
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b> .....	<b>17</b>
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b> .....	<b>NA</b>
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b> .....	<b>72</b>
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b> .....	<b>15</b>



[www.sodifrance.com](http://www.sodifrance.com)



**SODIFRANCE**  
CONSEIL, TECHNOLOGIES & SERVICES IT